

Université de Montréal

**La pratique du travail social en milieu carcéral : exploration d'une pratique
méconnue**

**Par
Geneviève Morneau**

**École de travail social
Faculté des Arts et des Sciences**

**Mémoire présenté à la Faculté des arts et sciences
En vue de l'obtention du grade de Maître es Sciences (M. Sc.)
En travail social
Option mémoire**

Avril 2025

©Geneviève Morneau, 2025

Université de Montréal

**École de travail social
Faculté des Arts et des Sciences**

Ce mémoire intitulé

**La pratique du travail social en milieu carcéral : exploration d'une pratique
méconnue**

**Présenté par
Geneviève Morneau**

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Marie Dumollard

Emanuelle Khoury

**Directrice de recherche
Sue-Ann MacDonald**

Résumé

La présente recherche s'intéresse à la pratique du travail social au sein du Service correctionnel du Canada (SCC). Bien que le milieu judiciaire ait souvent été exploré dans la littérature, la pratique spécifique du travail social dans ce contexte reste relativement peu étudiée. Historiquement, l'implication des travailleurs sociaux (TS) dans le domaine judiciaire a traversé divers aléas, allant d'une implication complète dans tous les niveaux de réinsertion sociale dans les années 1960, à un retrait complet dans les années 1980, avant de revenir progressivement au sein de ce milieu. Depuis le retour des TS au sein du SCC au début des années 2000, leur implication semble croître constamment, avec un déploiement d'effectifs de plus en plus important, tant en collectivité qu'en établissement.

Bien que je me réjouisse d'une telle implication étant moi-même travailleuse sociale dans le milieu, je me questionne quant à l'articulation de leurs services au sein d'une organisation aux fonctions punitives. Notons également que les services offerts par les TS sont balisés par une description de tâches uniformisée, applicable à l'ensemble de ces professionnels, indépendamment de leur lieu d'exercice ou des particularités des différentes populations auxquelles s'adressent ces services. En adoptant une stratégie qualitative et en menant des entrevues semi-dirigées auprès de ces professionnels, je cherche à répondre à la question suivante :

Quelle est la perception des travailleurs sociaux en ce qui a trait à leur pratique au Service correctionnel du Canada (SCC)?

À travers cette question de recherche, je souhaitais permettre aux participants de partager leurs perspectives sur leurs rôles et fonctions dans ce milieu, ainsi que sur les enjeux liés à l'exercice de leur profession dans ce contexte. Les propos des participants suggèrent un processus de négociation locale de leurs mandats qui influencerait le déploiement de leur identité professionnelle, en tenant compte des attentes du milieu et ses acteurs. Malgré la possibilité d'une variété d'adaptations de cette identité, tous les participants ont souligné l'importance d'une identité professionnelle forte pour exercer efficacement dans ce milieu.

Mots clés : Travail social, intervention sociojudiciaire, milieu carcéral, identité professionnelle

Abstract

This project focusses on the practice of social work within the Correctional Service of Canada (CSC). While the judicial field has often been explored in the literature, the practice of social work specifically in this context has been much less so. Historically, the involvement of social workers (SW) in the judicial world has experienced various ups and downs, ranging from involvement at all levels of social reintegration in the 1960s, to their complete withdrawal in the 1980s, and now to a gradual return within this field. At CSC, since the return of SW to the organization in the early 2000s, their involvement seems to be constantly expanding, with an increasing deployment of staff both in the community and within institutions.

Position as a practising social worker within this field of practice, I question the articulation of social work services within an organization with punitive functions. It should also be noted that the services offered by social workers are guided by a standardized job description, applicable to all these professionals, regardless of their place of practice or the specific characteristics of the different populations to whom these services are addressed. By deploying a qualitative strategy through semi-structured interviews with these professionals, I sought to answer the following question:

What is the perception of social workers regarding their practice at the Correctional Service of Canada (CSC)?

With this research question, I aimed to elicit participants' views on their roles and functions in the field, as well as the issues that may be related to the exercise of their profession in this context. Participants' statements led to the conception of local negotiation affecting the deployment of their professional identity, considering the various expectations of the field and its actors concerning them. While a plurality of adaptations of this identity seems possible, all participants indicated the importance of a strong professional identity to work in this field.

Key words: Social work, forensic social work, correctional environment, professional identity

TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations	7
Remerciements	8
Introduction.....	9
Chapitre 1	13
Les travailleurs sociaux dans le système de justice pénale	13
1.1 Historique.....	14
1.2 Nouvelle pénologie	17
1.3 Contexte de pratique	20
1.3.1 Institution régulatrice (contrôle social)	20
1.3.2 Réadaptation et réinsertion sociale.....	23
1.3.3 Santé mentale.....	24
Chapitre 2	28
Contexte non-volontaire et travail social, une adaptation des rôles et fonctions	28
2.1 Population concernée par les services.....	29
2.2 Fonctions attendues des TS au SCC.....	30
2.3 Perceptions des intervenants œuvrant en contexte non-volontaire	31
2.4 Adaptation (s) des rôles et fonctions	36
Chapitre 3	39
Cadre conceptuel – processus de construction de l’identité professionnelle.....	39
3.1 Construction de l’identité professionnelle.....	40
3.2 Pertinence et mobilisation des concepts	43
Chapitre 4	46
Dimensions méthodologiques	46
4.1 Exploration réflexive	46
4.2 Approche méthodologique	52
4.2.1 Population, échantillon et procédure de recrutement.....	52
4.2.2 Considérations éthiques	54
4.2.3 Stratégies et outils de collecte de données	55
4.2.4 Analyse des données	58
Chapitre 5	60
Présentation des résultats - La pratique du travail social en milieu carcéral	60
5.1 Contexte de pratique	60
5.1.1 Mandats de l'organisation	60

5.1.2 Implication du Politique.....	63
5.1.3 Besoins de la population desservie.....	63
5.2 Rôles et fonctions.....	65
5.2.1 Expertises requises	69
5.3 Perceptions des participants sur leurs pratiques	72
5.3.1 Valeurs sous tension	72
5.3.2 Autonomie professionnelle	75
5.3.3 Compréhension et valorisation du rôle des TS	77
5.4 Perspectives pour l'avenir	80
Chapitre 6	83
Discussion	83
6.1 Éléments personnels	83
6.2 Savoirs professionnels et académiques	84
6.3 Contexte institutionnel et organisationnel	84
6.4 Attentes, besoins et capacités des PJ.....	88
6.5 Rôles et fonctions identifiés	89
6.6 Savoirs expérientiels	90
6.7 Perspectives d'avenir	96
Conclusion	98
Bibliographie.....	100
ANNEXE 1.....	109
ANNEXE 2.....	110
ANNEXE 3.....	112
ANNEXE 4.....	115
ANNEXE 5.....	118

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ALC – Agent de libération conditionnelle

DPJ – Directeur de la protection de la jeunesse

EBSM – Échelle des besoins en santé mentale

EFS – Évaluation du fonctionnement social

LSCMLSC – Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition

OTSTCFQ – Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

PJ – Personne judiciarisée

SCC – Service correctionnel du Canada

SSMC – Services de santé mentale en collectivité

SSME – Services de santé mentale en établissement

TS – Travailleur social

REMERCIEMENTS

Ce fût un projet de longue haleine pour moi, parsemé de défis, de changements personnels et professionnels, de moments de découragement et d'autres d'enthousiasme.

Un merci tout spécial à ma grand-mère, Renée L'Archevêque, pour son soutien sans limite et ses encouragements quotidiens face à l'actualisation de mon projet. Plus qu'une grand-mère, une meilleure amie. Je te dois beaucoup.

Merci à ma famille et mon conjoint de m'avoir soutenue pour me permettre d'investir l'énergie nécessaire à la terminaison de ma recherche, malgré mes autres engagements.

Merci à mes collègues en or, participants ou non à cette recherche qui ont sût encourager ma démarche dans leurs discours formels et informels, validation pour moi de mon intention de faire connaître notre pratique méconnue au sein de ce milieu.

Finalement, merci à ma directrice de recherche, Sue-Ann MacDonald, de s'être adaptée à mon rythme, d'avoir été compréhensive face à ma réalité et de n'avoir jamais cessé de m'encourager et me guider durant l'ensemble du processus de recherche.

INTRODUCTION

Cette recherche s'enracine dans ma pratique professionnelle au sein du Service correctionnel du Canada (SCC). Je suis moi-même travailleuse sociale au SCC et j'œuvre au sein d'organismes en périphérie de cette institution depuis 2015. À cette époque, les effectifs des travailleurs sociaux¹ (TS) étaient limités à six professionnels pour couvrir l'ensemble de la province du Québec, ce qui, déjà, révélait une offre de services restreinte. Actuellement, les effectifs ont augmenté, comptant une vingtaine de TS pour couvrir le même territoire.

Lors de la sélection du sujet de recherche pour ma maîtrise en travail social, une évidence s'est imposée à moi : mon engagement dans la pratique auprès des personnes judiciarisées (PJ) et tout ce qui concerne leur réintégration sociale suscite en moi une profonde passion. Cependant, malgré cette passion, je ressentais des émotions contradictoires liées à mon environnement de travail, notamment un certain sentiment de solitude et une quête de sens et d'unité quant à la mise en œuvre de cette profession dans un milieu souvent empreint de valeurs opposées à celles que je défends en tant que TS.

Cette situation m'a conduit à m'interroger sur la perception des autres TS quant à leur pratique dans un tel contexte, cherchant parallèlement des réponses dans mes interactions avec mes collègues et dans mes lectures. Le manque flagrant de littérature quant à la pratique du travail social en contexte carcéral, d'autant plus au Canada et au Québec, fût alors évident, et mes discussions avec mes collègues demeuraient de l'ordre de l'informel.

Mon projet de mémoire s'intéresse donc à la pratique des TS au sein des services correctionnels. Le SCC fait partie de la plus grande entité que représente le système justice. Il a pour but l'exécution des peines de deux ans et plus imposées par les tribunaux lorsque que quelqu'un est reconnu coupable d'une infraction. Les sentences plus courtes sont du ressort de chaque province. Le système de justice pénale comprend les tribunaux, tous les

¹ Dans un souci d'allègement du texte et de respect de la confidentialité, le masculin sera utilisé de façon générique dans ce mémoire, sans intention discriminatoire.

organismes d'application de la loi, les autorités correctionnelles provinciales et fédérales, les organismes d'aide suivant la sentence et les services de libération conditionnelle et de probation (Ministère de la justice, 2020).

Il m'est manifestement impossible d'aborder l'ensemble de ces services. Par conséquent, il est essentiel de définir précisément le secteur d'activité étudié et de tenter de délimiter la pratique du travail social dans ce contexte. Dans la littérature, plusieurs termes sont utilisés pour désigner les interventions psychosociales en contexte judiciaire.

Certains auteurs font référence au « forensic social work » que l'on pourrait traduire en français par « travail social en contexte sociojudiciaire » ou « travail social juridique ». Pour plusieurs, cette appellation englobe une pratique liée au domaine judiciaire dans toutes ses dimensions : témoignage à la Cour (Ades et Spiro, 1985), rapport d'expertise (McNeill et al., 2005), justice réparatrice (Bradt et Bouverne De Bie, 2009), défense de droits (Brownell et Roberts, 2002; Chauvenet et al., 2001), et bien d'autres aspects encore (Ashford, 2015). Ces services sont offerts à différentes populations et dans différents contextes de pratique (Brownell et Roberts, 2002). Dans le cadre de la présente recherche, je retiendrai la définition de Dufour (2011) qui délimite le champ socio-judiciaire comme l'ensemble des interventions destinées aux personnes adultes ayant reçu une sentence et s'impliquant dans leur réhabilitation sociale. Cette définition met déjà la table quant à l'apport des TS, en liant d'emblée leur pratique à la notion de réhabilitation sociale. Des nuances seront toutefois apportées à cette définition en cours de route considérant les débats entourant d'une part, cette idée « d'implication » de la population concernée par les services, d'autre part, l'utilisation du terme « réhabilitation » en tant que tel.

À cette fin, mon mémoire est divisé en six chapitres pour répondre à la question : Quelle sont les perceptions des TS en ce qui a trait à leur pratique au SCC? L'exploration de cette pratique passe par leurs compréhensions de leurs mandats et rôles au sein du SCC, en négociation entre les différentes attentes du milieu et de ses acteurs. Le premier chapitre s'attèle donc à présenter l'évolution de l'implication des TS auprès des PJ à travers le temps et les différentes orientations des services correctionnels qui s'y rattachent. Les

particularités du milieu carcéral sont ensuite dépeintes en insistant sur les tensions inhérentes au double mandat au cœur même de la mission de l'organisation.

Le deuxième chapitre résume l'état des connaissances, notamment en ce qui a trait aux PJ et à leurs besoins, aux rôles des TS pour y répondre, et à leurs perceptions quant à leur pratique dans ce contexte d'intervention. J'identifierai ensuite l'équilibre à atteindre entre les fonctions attendues et celles priorisées par les professionnels eux-mêmes selon leurs perceptions respectives.

Dans le troisième chapitre, il s'agit de définir davantage l'univers conceptuel à travers lequel cette recherche prend forme. Le processus de construction de l'identité professionnelle est utilisé ici comme angle d'exploration de la perception des TS quant à leur pratique, en tant que manifestation de leurs expériences subjectives dans le milieu. La pertinence d'utiliser ce cadre d'analyse y sera également détaillée.

Le quatrième chapitre explicite les dimensions méthodologiques mises en place pour répondre à la question de recherche. Tel qu'identifié d'entrée de jeu, je suis consciente de mon double rôle en tant qu'étudiante-chercheuse et objet de ma propre recherche. Une exploration réflexive de ce double rôle est donc à l'avant-plan dans ce chapitre, au côté des autres considérations éthiques à prendre en compte et des moyens concrets utilisés pour la collecte et l'analyse des données.

Au cœur du cinquième chapitre, l'analyse des données recueillies auprès des TS de l'organisation seront présentées. Les particularités liées au contexte d'intervention au sein d'une institution de contrôle y seront mises de l'avant, ainsi que les rôles et fonctions attendus dans ce milieu. Ces résultats seront également rassemblés selon les éléments de construction de l'identité professionnelle afin de dégager de quelle manière les particularités du milieu influencent l'identité des TS y œuvrant de manière transversale. Un regard sur l'avenir sera finalement porté en fonction de la vision des participants quant au futur de la pratique du travail social en contexte socio-judiciaire.

Le sixième et dernier chapitre de cette recherche présentera une articulation entre les résultats obtenus et les connaissances déjà présentes dans la littérature en fonction du cadre conceptuel choisi. Cette discussion vise à répondre à la question de recherche sur les perceptions des TS concernant leur pratique au SCC, en mettant en lumière l'adaptation dont ils font preuve face aux nombreuses tensions jalonnant leur pratique dans ce milieu.

CHAPITRE 1

LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DANS LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

Comme mentionné en introduction, en plus de mon intérêt personnel pour ce sujet de recherche, l'augmentation des effectifs des TS et leur implication croissante au SCC ont orienté ma recherche vers ce milieu. Cette présence, relativement nouvelle, mérite d'être précisée en tenant compte des réalités de pratique maintenant variées. Alors qu'il y a dix ans, les TS étaient principalement impliqués dans l'accompagnement des personnes judiciarisées (PJ) réintégrant la communauté, ils œuvrent maintenant également au sein des établissements carcéraux. À ce niveau, il convient de considérer que chaque établissement possède sa propre réalité, en partie lié au niveau de sécurité qui leur sont associé, mais également en lien avec les profils de population qu'ils hébergent et les besoins spécifiques qui en découlent. Au-delà de cette nouveauté, la grande diversité des tâches assignées aux TS dans ces différents milieux soulève des interrogations.

Le contexte de pratique en lui-même mérite une attention particulière, considérant que ce milieu est contraignant et revêt une fonction punitive, ou du moins vise à assurer la sécurité du public. Dans un tel contexte, comment les TS perçoivent-ils l'exercice de leur profession ? Comment parviennent-ils à ajuster, si nécessaire, leurs interventions dans ce contexte autoritaire ?

Ces différentes observations personnelles, combinées au fait que le rôle des TS n'a pas été spécifiquement abordé au niveau des services correctionnels canadiens dans la littérature depuis leur implication renouvelée, ont orienté la présente recherche vers l'exploration du rôle et mandat des TS au SCC. C'est à travers leurs regards sur leur pratique dans ce milieu aux particularités singulières qu'une réflexion prendra racine sur la perception des TS quant à l'exercice de leurs fonctions dans ce contexte.

Afin de mieux situer ces interventions et l'environnement dans lequel elles s'inscrivent, il convient de présenter d'abord la chronologie historique de l'implication des TS dans ce milieu, avant d'examiner plus spécifiquement la nouvelle pénologie : orientation contemporaine abordant la criminalité sous l'angle de la régulation du risque et de la

protection de la société, basée sur des procédures d'évaluation actuarielle standardisée. Les éléments propres au contexte de pratique des TS seront ensuite analysés en détail, notamment la fonction régulatrice de l'institution, englobant les notions de réinsertion et de réadaptation, enchâssées aux côtés de celles de sécurité et de gestion des risques dans la mission même du SCC. Enfin, l'intégration du rôle des TS au sein des services de santé mentale sera explorée de manière plus spécifique.

1.1 HISTORIQUE

Il convient de noter tout d'abord que la profession du travail social a elle-même évolué au fil du temps. Cette profession prend initialement racine au sein des valeurs caritatives portées par l'Église à l'époque, ainsi que dans la notion de bons et mauvais pauvres. Les services s'orientent alors vers une forme de contrôle social des indigents et des exclus afin de les amener à adopter de bons comportements (van de Sande et al., 2011). Selon Mayer (2002), la notion du travail social devrait toujours être mise en perspective avec l'époque à laquelle les interventions prennent place, car celle-ci s'adapte en fonction des changements de contexte économique, politique et idéologique. Plusieurs événements historiques viendront en ce sens teinter et restructurer le travail social selon les époques. La profession connaîtra ainsi diverses transformations avec le temps dans un fractionnement des idéologies et approches théoriques guidant l'intervention (van de Sande, et al., 2011).

Pour certains, cette mouvance est vue comme une force, dans la mesure où la profession doit répondre à des situations se transformant au fil du temps, et il est donc naturel qu'elle s'adapte en conséquence et évolue selon les époques sans adopter une posture intemporelle. D'autres considèrent toutefois que ces nombreux changements au sein de la profession peuvent en partie expliquer les difficultés à définir la pratique du travail social de manière précise et globale (Mayer, 2002). Malgré la difficulté de définir la profession de manière précise, les valeurs qui sous-tendent celle-ci demeurent : la justice sociale, l'autodétermination et la croyance en le potentiel de développement de l'humain (Bélanger et Genest Dufault, 2017). En cohérence avec les changements sociopolitiques et

l'évolution de la pratique du travail social en elle-même, l'implication des TS au sein du milieu carcéral a également connu différentes transformations.

Concernant leur implication en Amérique du Nord, la place des TS comme acteurs du monde socio-judiciaire a considérablement varié au fil des années. Initialement, les TS étaient impliqués dans les balbutiements du principe de « probation », concept directement rattaché aux services socio-judiciaires de l'époque, via le modèle d'intervention « *casework* » ou « diagnostic social » élaboré par Mary Richmond (Hussey et Duffee, 1980). Il s'agissait d'une technique d'intervention propre à l'univers du travail social de l'époque qui avait, dans le cadre de son application dans l'univers judiciaire, pour principal objectif d'œuvrer auprès des PJ, et plus largement auprès des populations marginalisées, dans une optique d'insertion sociale (Hussey et Duffee, 1980). Certains auteurs rapportent l'utilisation de la « probation » depuis 1879, même si officiellement ce concept sera inscrit au Code criminel seulement en 1927 (Commission royale d'enquête, 1938), marquant du même coup l'entrée en fonction officielle des TS dans ce contexte de pratique (Dufour, 2011). Les TS s'inscriront également dans les organismes de réhabilitation sociale de l'époque (Poupart, 2004), soit des services en communauté, à l'extérieur des établissements de détention. En ce sens, la profession du travail social est, jusqu'à la fin des années 60, la seule profession œuvrant dans l'ensemble des facettes du système de justice pénale (Dufour, 2011).

C'est dans les années 50, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, que l'orientation providentialiste amène les premiers programmes thérapeutiques visant tant l'analyse du comportement criminel que la mise en place d'interventions permettant la transformation comportementale et cognitive des PJ (Quirion, 2006). Durant les 25 années suivantes, on verra apparaître une multitude de programmes thérapeutiques simultanément à la diversification des professionnels pour mener ces différentes interventions (Quirion, 2006). Les années 70 apporteront toutefois les débuts du néolibéralisme et, avec lui, les critiques face à l'engagement de l'État et aux coûts que cela représente (Dufour, 2011). Au sein du système de justice pénale, la montée du néolibéralisme se traduit par l'affrontement de deux perspectives : d'un côté, la pensée selon laquelle la criminalité est une résultante de l'univers social requérant davantage d'aide ; de l'autre, un positionnement

en faveur d'un modèle d'intervention plus répressif et des peines plus punitives, soutenant que la criminalité est un choix individuel (Dufour, 2011). En 1975, les critiques sont ainsi nombreuses, tant sur le plan de l'efficacité clinique que sur la légitimité politique.

Cette remise en question, identifiée dans la littérature comme la crise du « *nothing works* », marque une importante décélération du thérapeutique (Quirion, 2006). On observe parallèlement le retrait des TS de ce champ d'exercice au Canada depuis les années 80 (Hussey et Duffee, 1980). Plusieurs hypothèses sont émises pour expliquer le retrait des TS de ce milieu. Certains suggèrent un départ volontaire en lien avec le conflit de valeurs entre celles inhérentes à leur pratique et celles plus répressives des institutions (Brownell et Roberts, 2002 ; Agllia, 2004 ; Barry, 2007 ; et Patterson, 2019). D'autres supposent que les institutions auraient plutôt délaissé les TS au profit d'autres professions sociales suivant l'éclatement des sciences sociales se tournant notamment vers les criminologues, une profession émergente de l'époque (Poupart, 2004). Les interventions en contexte judiciaire seront donc davantage assurées par les criminologues pour une certaine période, couvrant la réhabilitation et la gestion du risque pour la sécurité du public (Poupart, 2004).

Dans les mêmes années, les chercheurs et intervenants se mobilisent dans la création d'outils d'évaluation et d'intervention. Cela permet, au tournant des années 90, de sortir de la crise grâce à cette nouvelle légitimité scientifique (Quirion, 2006). Le milieu effectue alors un retour vers l'idéal réhabilitatif des années 50, mais dans un tout autre contexte sociopolitique, donnant naissance à cette nouvelle pénologie d'inspiration actuarielle (Quirion, 2006), qui sera abordée plus spécifiquement dans la section suivante.

C'est dans ce contexte que les TS font un retour dans le monde socio-judiciaire au début des années 2000 au SCC, mais dans des fonctions renouvelées. Leur rôle est désormais limité aux services offerts en santé mentale en communauté, suivant la mise en place de l'*Initiative sur la santé mentale dans la collectivité par le SCC* (Gouvernement du Canada, 2010). Leur mandat consiste alors à soutenir la réinsertion sociale des personnes incarcérées présentant des troubles de santé mentale et favoriser leur accès aux services en communauté (Gouvernement du Canada, 2010). Une recherche portant sur cette initiative souligne l'importance de l'implication des TS au-delà de la collectivité afin d'assurer une

transition des soins à partir des établissements carcéraux (Farrell MacDonald et al., 2014). Le Plan d'action sur la santé mentale produit par le SCC (2015) pour y répondre indique ainsi la création de postes de TS en établissement en 2015 (Gouvernement du Canada, 2015). L'introduction des TS dans le milieu fait suite au décès par suicide d'une détenue sous responsabilité fédérale. Suivant cet événement tragique, l'Enquêteur correctionnel conclut à la nécessité de renforcer les services de santé mentale et la compréhension de l'ensemble du personnel en la matière, ainsi que l'importance de défendre les droits des patients dans leur accès aux soins et services (Enquêteur correctionnel, 2008), rôle attribué en partie aux TS.

Ce dernier point portant sur le rôle de défense des droits des TS est particulièrement important, innovant, compte tenu du milieu contraignant dans lequel ce mandat s'inscrit. C'est cette expansion de la pratique du travail social au SCC qui est à l'étude dans le cadre de cette recherche, puisque les tâches, rôles et fonctions des TS semblent en constante progression au SCC depuis leur retour dans ce milieu d'intervention.

Avant de détailler davantage le contexte actuel de pratique, il est pertinent de revenir plus en profondeur sur le concept de nouvelle pénologie, qui caractérise et oriente les interventions dans ce milieu depuis près de cinquante ans.

1.2 NOUVELLE PÉNOLOGIE

La pratique des TS au SCC s'inscrit, depuis la crise du « *nothing works* » des années 70, dans ce qui est aujourd'hui identifié comme la nouvelle pénologie. À partir de cette période, le milieu correctionnel cherche à établir un modèle d'évaluation rationnel, logique, cohérent et continu permettant d'identifier le niveau de risque de récidive (Vacheret, et al., 1998). Depuis la fin des années 1990, la philosophie de réinsertion sociale a laissé place à une philosophie de contrôle et de gestion des risques, visant la protection du public, à travers le concept de justice actuarielle (Vacheret, 2007). Les termes « nouvelle pénologie » et « justice actuarielle » doivent donc être associés dans une compréhension du système carcéral comme un moyen de régulation et de contrôle des classes sociales (Mary, 2001). La nouvelle pénologie n'est ni à propos de punition ni de réhabilitation individuelle, mais

à propos d'identifier et de gérer des groupes « déviants » (Quirion, 2006; Feeley et Simon, 1992).

Dans ce contexte, des évaluations basées sur des outils actuariels, visant la prédiction du risque, sont mises en place (Chantraine, 2006; Feeley et Simon, 1992). Ces outils, à travers l'analyse historique des comportements criminels, élaborent des profils-types, afin de mettre en lumière les comportements antérieurs et d'anticiper les comportements futurs (Vacheret, 2007). Ce système d'évaluation se construit à l'intersection du calcul de risque actuariel, basé sur des outils standardisés, et d'une lecture clinique centrée sur les besoins dynamiques des individus en fonction des facteurs les ayant conduits à adopter des comportements criminels (Chantraine et Cauchie, 2006). Dès lors, les résultats aux différentes échelles d'évaluation déterminent les services à recevoir (Vacheret, 2007). Ces outils visent à standardiser les procédures et à garantir l'absence de disparité dans les mesures prises; en opposition aux évaluations ou décisions basées sur le jugement clinique, qui peuvent amener de mauvaises décisions basées sur des points de vue, des impressions, des jugements de valeurs et des perceptions (Vacheret, 2007).

Au-delà des visées d'objectivation et de standardisation de l'application de ces outils dans les prises de décision, il convient d'examiner les impacts possibles de cette méthode pour les PJ. Bien que l'utilisation de grilles d'analyse puisse réduire la subjectivité et les décisions arbitraires, elles peuvent également conférer un caractère systématique et automatique au travail des intervenants (Vacheret, 2007). En effet, pour produire ces évaluations, les professionnels consultent de nombreuses sources d'information interdépendantes, les amenant à croire que les pronostics qui en découlent possèdent une valeur absolue et incontestable puisque le processus est considéré comme « scientifique », (Vacheret, 2007). De plus, chaque intervenant est responsable de son propre champ d'expertise, un découpage des tâches ne leur permettant pas nécessairement d'avoir une vue d'ensemble et de prendre en compte le contexte plus général dans lequel évolue l'individu. Ce sont autant de facteurs pouvant conduire les intervenants à se détacher de l'intervention, n'ayant ni le temps ni les moyens de créer un lien thérapeutique au cœur d'échanges moins formels, mais pouvant se révéler plus riche en information (Vacheret, 2007).

Pour certains auteurs, le nouveau système actuariel s'inscrit comme producteur et renforçateur de stigmates et d'exclusion (Vacheret et Cousineau, 2005). D'une part, il ne prend plus en compte le processus de socialisation plus général et les facteurs sociaux qui peuvent rendre certains individus plus vulnérables à une désaffiliation sociale (Quirion, 2006). D'autre part, l'ensemble de ces informations externes au justiciable sont valorisées plus que tout ce que ce dernier pourrait dire. De plus, ce système comporte souvent des erreurs. Certaines personnes sont libérées et récidivent, indice qu'elles auraient dû demeurer incarcérées; alors que d'autres sont maintenues en incarcération alors qu'elles auraient dû être libérées (Vacheret et al., 1998), une erreur beaucoup plus difficile à repérer ou même à prouver. Le maintien en incarcération de personnes sur la base de ce qu'elles auraient pu faire, plutôt que ce qu'elles ont fait, va à l'encontre des principes de la loi (Vacheret et al., 1998). Ajoutons que le critère de récidive, autrefois considéré comme une donnée d'échec des programmes en place, est désormais analysé comme un critère de réussite, indiquant que les mesures de contrôle, telles que la période de probation, sont efficaces (Feeley et Simon, 1992).

En somme, ce modèle dit remplir ses fonctions d'assurance, mais il sert surtout la conscience collective du public. Il semble alors que, sous le couvert d'un système juste, équitable et rationnel, on répond davantage à une « opinion publique » non définie plutôt qu'à une évaluation réellement objective des risques. (Vacheret et Cousineau, 2005, p. 393)

La nouvelle pénologie tend ainsi, d'une part, à atteindre une standardisation décisionnelle basée sur la légitimité scientifique accordée aux outils d'évaluation actuarielle, qui visent la mise en place de méthodes de surveillance adaptées au niveau de dangerosité évalué (Feeley et Simon, 1992). D'autre part, elle soulève néanmoins quelques questionnements éthiques quant à son application et aux risques de préjudices pouvant en découler.

Le SCC ne fait pas exception à cette nouvelle mouvance dans le monde socio-judiciaire, mais positionne directement en relation les facteurs criminogènes propres aux contrevenants avec leurs carences personnelles et sociales, dans le but d'agir sur les besoins et ainsi faire diminuer le risque (Vacheret, et al., 1998; Quirion, 2006). Le SCC envisage donc que le comportement des détenus peut être modifié via des programmes et traitements

proposés en détention, englobant les services des TS dans ce contexte d'intervention. Explorons maintenant les particularités du milieu de manière plus concrète.

1.3 CONTEXTE DE PRATIQUE

Il est essentiel de comprendre que la présence et le rôle des TS au SCC ont évolué de manière significative au fil du temps. Au-delà du contexte socio-politique et des changements de paradigme entourant la mise en place des interventions et leurs orientations, les TS, indépendamment de leur lieu de travail au SCC, sont régis par un ensemble de lois encadrant le milieu et les interventions qui y sont réalisées.

Actuellement, cela comprend, entre autres, les *Lignes directrices intégrées en santé mentale* (SCC, 2020), ainsi que la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLSC) du gouvernement fédéral. Cette loi énonce une mission commune à l'ensemble du SCC, couvrant tous les départements et professions :

Le système correctionnel vise à contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et d'autre part, en aidant au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois. (Ministère de la Justice, 2020, p. 5)

Cette mission renvoie à différents éléments propres au milieu qu'il est pertinent d'examiner plus en détail.

1.3.1 INSTITUTION RÉGULATRICE (CONTRÔLE SOCIAL)

L'une des facettes de la mission du SCC est celle de la régulation sociale. En sciences sociales, cette fonction est attribuée à toutes institutions, qui se positionnent en tant que structures fondamentales de la société et exercent un certain contrôle sur les individus pour atteindre cet objectif (Boudreau et Perron, 2011).

L'ensemble de ces mécanismes de contrôle, y compris le système pénal lui-même, fait partie de ce que les auteurs nomment la « gouvernementalité ». Le concept renvoie au

rôle du gouvernement consistant à diriger et guider les comportements humains, notamment par la gestion de la déviance et l'économie punitive (Chantraine et Cauchie, 2006).

Cette fonction régulatrice se manifeste pour le SCC via la vocation punitive justifiée par l'idée d'assurer la sécurité du public. Cette notion est illustrée par la mission de l'institution, qui évoque l'objectif de vivre « en paix et en sécurité », grâce à l'usage de « mesures de garde et de surveillance » afin de transformer les PJ en « citoyens respectueux des lois ». Le SCC a en effet chargé d'appliquer les peines d'incarcération aux personnes ayant enfreint la loi. Pour ce faire, il fonctionne en tant que milieu de vie fermé, impliquant ainsi une forme de contrôle des entrées et sorties des personnes, qui se trouvent confinées à un univers de référence particulier (Goffman, 1961).

Les caractéristiques de ce type d'institution sont cruciales pour comprendre les spécificités de la population à laquelle s'adressent les services des professionnels à l'étude, ainsi que pour analyser l'impact de cet environnement de travail sur la pratique des professionnels. Il est intéressant de noter que les TS œuvrant dans le monde socio-judiciaire ne travaillent donc pas uniquement avec des personnes confinées, mais peuvent également vivre ce confinement (Richter et Emprechtinger, 2021). Leur environnement de travail et leur pratique se trouvent à subir les mêmes contraintes incluant l'ensemble du mode de fonctionnement de l'institution et ses restrictions.

Les différentes mesures de contrôle incluent les établissements carcéraux en tant que mesure de garde (enfermement), tandis que les mécanismes de surveillance s'appliquent aux PJ se retrouvent en communauté, lors d'une libération ou d'une permission de sortie par exemple. Dans tous les cas, le caractère total du SCC est symbolisé par la limitation des relations sociales avec l'extérieur, incluant parfois des barrières physiques pour y parvenir (Goffman, 1961). Il va de soi que le niveau d'encadrement diffère selon que la personne se trouve incarcérée ou en communauté, et que ce critère peut grandement influencer la mise en œuvre des interventions, y compris celles des TS.

Le contexte de pratique des acteurs de cette recherche est donc un environnement de contrôle et de sécurité, ancré dans un modèle d'institution totale. Le SCC serait considéré, selon la définition de Goffman (1961), comme une institution visant à protéger la communauté des dangers perçus comme intentionnels. Toujours selon l'auteur, le bien-être des individus perçus comme des dangers ne serait pas un objectif central pour ces milieux de vie.

Cependant, la mission du SCC spécifie que ces mesures doivent également être humaines et viser la réadaptation et la réinsertion sociale des individus. L'inclusion de ces notions dans les fondements mêmes de la vocation du SCC pourrait indiquer un changement dans les mentalités, mais est-ce vraiment le cas?

Bien qu'il soit identifié que la défense des droits des détenus est réellement plus accessible à l'heure actuelle, principalement avec l'intervention d'instances extérieures, d'autres pratiques de gestion du risque se sont parallèlement instaurées en parallèle. La sécurité active en est un exemple, puisque l'on s'attend à ce que chacun des membres du personnel contribue à la sécurité de l'établissement ou du public en signalant toute observation pertinente (Chantraine, 2006). À cela s'ajoute le système de privilèges généralement octroyé aux plus méritants. Selon Vacheret et Cousineau (2005), la notion de « faire ses preuves » prime sur une réelle visée de réhabilitation.

Comme mentionné dans le cadre de la nouvelle pénologie, la gestion du risque pour la protection du public demeure centrale. Malgré des énoncés semblant nuancer l'objectif du système judiciaire, certains auteurs soutiennent qu'il n'y aurait pas de changements de fond, mais plutôt le maintien d'une même logique de contrôle social (Vacheret et al., 1998).

Cette tension entre la protection du public et les normes visant le bien-être des PJ est évidente dans le milieu correctionnel (Ward, 2014). Une certaine résistance des TS face à ce modèle de contrôle est cependant observée, ceux-ci souhaitant poursuivre leurs interventions liées à la réinsertion (Mary, 2001). Voyons comment ce deuxième mandat du SCC est applicable.

1.3.2 RÉADAPTATION ET RÉINSERTION SOCIALE

La mission du SCC met en lumière une seconde dimension de la vocation de l'organisation, à savoir la réadaptation et la réinsertion sociale. La réhabilitation est conceptualisée comme un processus englobant quatre dimensions : personnelle, sociale, judiciaire et politico-morale, toutes influençant la contribution éventuelle d'un individu à la société (McNeill, 2018). Selon Quirion (2012), la réadaptation est l'un des modèles de réhabilitation, visant à mettre en œuvre des stratégies et programmes pour combler le déficit d'intégration vécu par les individus pris en charge par le système pénal. Trois modèles réhabilitatifs se sont succédé et ont coexisté au fil du temps pour atteindre cet objectif : réformer le détenu, réadapter le détenu et responsabiliser le détenu (Quirion, 2012). La réadaptation fait référence au processus visant la réinsertion sociale par de nouveaux apprentissages (Ministère de la Justice, 2020).

La réinsertion, quant à elle, est définie comme « un ensemble d'interventions dont l'objectif est que la personne contrevenante vive de façon socialement acceptable dans le respect des lois » (Ministère de la Sécurité publique, 2010, p. 11). Dans la littérature, les termes réinsertion et réintégration sont souvent utilisés de manière interchangeable pour décrire le retour éventuel en société (Quirion et al., 2021). Bien qu'il existe autant de définitions de la réinsertion sociale qu'il y a d'auteurs, ce terme englobe davantage l'apport des intervenants et des organismes dans le processus (Quirion et al., 2021). Par ailleurs, ces mêmes auteurs ont proposé le terme « réintégration sociocommunautaire », qui reflète de manière plus exhaustive les diverses dimensions du processus de réinsertion, tout en mettant l'accent sur l'importance pour les personnes concernées de retrouver une place légitime au sein de leur communauté et d'instaurer une relation de réciprocité avec celle-ci (Quirion et al., 2021).

La mission exprime la finalité souhaitée en visant à faire des délinquants des « citoyens respectueux des lois » pour une société « vivant en paix et en sécurité ». La notion de respect des lois établit un lien entre la récidive et le risque. Bien que les objectifs de réadaptation et de réinsertion sociale soient mis de l'avant par le SCC, le principal critère de réussite est souvent réduit, à tort, à la récidive (Quirion et al., 2021). Ainsi, la

réhabilitation et la réinsertion sociale deviennent subordonnées à un impératif sécuritaire, les transformant en moyens pour assurer la protection du public (Quirion, 2012).

Les interventions des TS du SCC visent la réinsertion et la réadaptation, principalement auprès des délinquants souffrant de troubles de santé mentale graves ou de troubles concomitants (Gouvernement du Canada, 2013). Ce qui intéresse ici est la perception des TS concernant la manière dont ils gèrent ce double mandat de l'organisation et les tensions qui en résultent. Il convient d'explorer comment le cadre supplémentaire de la santé mentale régit leur pratique et influence leurs expériences de travail, avant d'aborder leurs perceptions à ce sujet.

1.3.3 SANTÉ MENTALE

L'idée indissociable de contrôle social liée aux interventions en contexte socio-judiciaire obligent les TS à composer avec le fait que leur rôle est intégré de manière plus spécifique aux services offerts en santé mentale. La pratique du travail social au sein des équipes de santé mentale n'échappe pas à l'évolution générale de la profession et s'est adaptée aux changements sociopolitiques au fil du temps.

Initialement, ces services prenaient racine au sein des instances religieuses, où le principal traitement proposé était l'enfermement des personnes présentant des troubles de santé mentale. Cependant, l'arrivée des traitements pharmaceutiques a permis une diversification des interventions, avec l'espoir d'un éventuel retour en communauté (Bergeron-Leclerc et al., 2019). Suite de ce changement majeur, trois vagues de désinstitutionalisation au Québec ont transformé les pratiques, soulignant les particularités du rôle et de la présence des TS dans ce contexte. Ces vagues ont successivement reconnu le rôle des TS, principalement au niveau de l'évaluation précédant un retour en communauté; le développement de services alternatifs en santé mentale priorisant la défense des droits des personnes; ainsi que l'apparition de la réadaptation psychosociale. Ces changements mettent en lumière l'apport particulier des TS dans l'intervention auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale (Bergeron-Leclerc et al., 2019).

L'expertise des TS dans ce domaine est reconnue dans différentes instances et fait partie intégrante des traitements dans certains contextes. La loi 21, régissant les pratiques professionnelles, a même attribué certains actes réservés aux TS, dont cinq concernent directement la pratique du travail social dans le champ de la santé mentale, tels que l'évaluation du fonctionnement social (EFS) des personnes dans le cadre des régimes de protection ou des mandats en prévision de l'inaptitude (Bergeron-Leclerc et al. 2019).

Il est également reconnu que les TS apportent une approche distinctive en santé mentale, adoptant une vision holistique et centrée sur la personne. Les TS élargissent la vision en santé mentale en tenant compte des déterminants sociaux, perspective systémique permettant de prendre en compte des éléments souvent invisibles pour d'autres intervenants. Cela permet une intégration de la notion de « social » dans le traitement et la planification des soins.

On reconnaît aux TS en santé mentale une expertise qui légitime l'utilisation de leurs connaissances afin de favoriser l'intégration sociale des personnes usagères et de les aider à atteindre un certain bien-être. (Khoury et Chaput, 2021, p.46)

La défense des droits est aussi considérée comme une particularité des TS œuvrant en santé mentale, car elle est inscrite au cœur des valeurs fondamentales du travail social. La maîtrise des connaissances juridiques caractérise la pratique des TS en santé mentale et les distingue tant de leurs collègues issus d'autres professions que des autres TS n'œuvrant pas dans ce domaine (Khoury et Chaput, 2021).

Les interventions en santé mentale se déroulent généralement sous le couvert de l'approche biomédicale, qui prédomine historiquement dans le domaine de la psychiatrie et présentent certaines difficultés avec la pratique du travail social (Bark et al., 2023). Ainsi, bien que les équipes soient principalement multidisciplinaires, la majorité des intervenants œuvrent sous les mêmes fondements théoriques se concentrant principalement sur le diagnostic de santé mentale plutôt qu'aux conditions structurelles à l'origine des difficultés de la personne (Roy, 2013). La prédominance de l'approche biomédicale en santé mentale s'explique, d'une part, par le grand nombre d'intervenants formés selon cette approche et, d'autre part, par le fait que cette approche est plus favorable à l'analyse statistique basée

sur la réduction des symptômes (Bark et al., 2023). Les nouveaux modèles de gestion tendent à miser sur cette approche biomédicale, aliénant ainsi les principes de base des TS au sein de ces équipes (Bark et al., 2023).

Il est possible d'identifier plusieurs similitudes entre l'intervention en santé mentale et l'intervention en contexte socio-judiciaire, notamment en ce qui concerne la gestion des risques. Les interventions en santé mentale, en dehors des institutions carcérales, se sont dotées d'outils d'évaluation actuarielle, dans cette même idée de standardisation des pratiques et interventions. Plutôt que de se concentrer sur le risque de récidive comme critère de réussite, les milieux de soins s'intéressent plutôt au taux de réhospitalisation (Khoury et Chaput, 2021), mais l'idée est la même : utiliser l'accompagnement social comme vecteur de régulation des populations à risques.

De manière paradoxale, la littérature souligne la difficulté d'arrimage entre la culture propre à l'intervention en santé mentale et celle en contexte judiciaire, une tension résultant du « *clash* » de leurs rôles et valeurs constitutionnelles (Ward, 2014). Bien que des tensions quant aux valeurs et orientations de ces deux domaines d'intervention existent, ceux-ci ne sont pas complètement étrangers et il est possible qu'ils parviennent à un accord sur les meilleures interventions à mettre en place, même s'ils ne partagent pas les mêmes raisons pour agir de cette manière (Ward, 2014).

Il sera intéressant d'examiner dans quelle mesure ces vecteurs potentiels d'aliénation de la pratique du travail social au SCC influencent la perception des professionnels et en les amenant à adapter leurs rôles dans ce contexte, si nécessaire.

Pour conclure ce chapitre, il est important de comprendre que les particularités du milieu et les services offerts par les TS au SCC sont complexes et enchevêtrés. Que l'on parle du double mandat de l'organisation, ou des spécificités du travail social en contexte non volontaire, en santé mentale ou en réinsertion sociale, plusieurs cadres distincts régissent la pratique de ces professionnels. Le prochain chapitre permettra de s'attarder davantage aux fonctions attendues des TS dans ce milieu auprès d'une population porteuse de divers stigmates, dans le but de répondre à leurs besoins et promouvoir leur réinsertion

sociale. Comme cette recherche porte sur la perception des intervenants quant à leur pratique, il faudra consolider la littérature de d'autres pays ou milieux de pratique comparables afin de fournir un aperçu des différentes perspectives portées par des intervenants dans ces contextes similaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE NON-VOLONTAIRE ET TRAVAIL SOCIAL, UNE ADAPTATION DES RÔLES ET FONCTIONS

Une analyse historique a été jusqu'à présent réalisée concernant l'implication des TS dans le domaine socio-judiciaire au Canada, en mettant en lumière que les particularités de la nouvelle pénologie caractérisent l'orientation contemporaine des services en contexte pénal. Ce cadre actuariel, visant la standardisation et la gestion du risque, s'ajoute en filigrane au contexte d'intervention lui-même, soit une institution régulatrice visant à la fois la sécurité du public et la réinsertion sociale. Par ailleurs, il a été démontré qu'au sein de ce double mandat, bien ancré dans la mission du SCC, les fonctions des TS sont principalement intégrées aux services de santé mentale.

Ces différents cadres structurant la pratique des TS au SCC semblent se cumuler dans un enchevêtrement de normes influençant leur rôle au sein de cette institution. Afin d'explorer les perceptions des TS quant à leur pratique dans ce contexte, il est pertinent de présenter d'abord le profil de la population concernée par les services. Cet aspect est crucial, car les PJ sont bien souvent opprimées et se trouvent à l'intersection de nombreuses vulnérabilités (Peters, 2011), et les liens théoriques à établir en ce sens sont essentiels pour comprendre la pratique du travail social en contexte non volontaire. Ce profil servira de base pour mettre de l'avant les tâches attendues des TS par le SCC afin de répondre aux besoins de ces personnes.

En conclusion de ce chapitre, je serai en mesure d'aborder la perception des intervenants. Toutefois, la question des TS en milieu carcéral a été très peu étudiée au Québec (Dufour, 2011), et encore moins en ce qui concerne leur perception de leur pratique. Il sera donc nécessaire de mettre en relation les données empiriques sur le sujet, provenant d'écrits d'autres régions géographiques offrant une genèse similaire de la pratique de travail social dans ce contexte, ainsi que de littératures portant sur des interventions dans divers contextes non volontaires pouvant se rattacher aux tâches attendues des TS dans ce milieu.

2.1 POPULATION CONCERNÉE PAR LES SERVICES

Avant d'examiner en profondeur aux tâches des TS, il est essentiel de dresser un portrait de la population bénéficiant de leurs services afin de mieux comprendre le sens des interventions menées. Plusieurs problématiques et difficultés sont identifiées comme étant courantes parmi les PJ.

Ces problèmes ont trait notamment à la faible scolarisation et au décrochage scolaire, à l'emploi, à la situation financière, à la violence conjugale, au réseau social, à la santé mentale et au suicide, à la dépendance à l'alcool, à la drogue et aux jeux de hasard, et enfin, aux abus sexuels. (Ministère de la sécurité publique, 2014, p.31)

Pour approfondir la réflexion sur la prévalence des stigmates et de la marginalisation de cette population, Laberge et al. (2000) ont mené une recherche sur le lien entre l'incarcération et l'itinérance. Ils ont exploré cette réalité sous forme de récits biographiques en conduisant des entrevues semi-dirigées auprès d'hommes ayant vécu ces deux expériences (Laberge et al., 2000). Cette recherche a permis d'identifier que la population carcérale provient de milieux sociaux défavorisés, est généralement moins scolarisée ou a reçu une courte formation professionnelle, et a un capital culturel restreint (Laberge et al., 2000).

Dans son article, Chantraine (2003) tente de dépeindre, d'analyser et de comprendre les expériences carcérales de détenus en France via des entretiens biographiques avec les détenus ou d'anciens détenus, ainsi que des entretiens semi-dirigés avec des intervenants. Bien que l'article s'intéresse à la situation carcérale en France, le portrait présenté ressemble beaucoup à celui du Québec. Il s'agit majoritairement masculine issue des classes populaires. Le quart d'entre eux aurait quitté l'école avant l'âge de 16 ans, et trois quarts avant l'âge de 18 ans. Ainsi, un détenu sur sept n'a jamais eu d'activité professionnelle, et un sur deux est, ou a été, ouvrier à un moment ou un autre. Ces individus proviennent souvent de familles nombreuses et comptent plusieurs frères et sœurs. Il est toutefois identifié que leur réseau familial semble parallèlement plus fragile que la moyenne (Chantraine, 2003).

À cela s'ajoutent les répercussions du stigmate de la prison. Chantraine (2003) précise que les témoignages recueillis montrent que les personnes incarcérées espèrent une « ré-affiliation qui, selon elles, passerait par le logement, le travail et une relation conjugale, afin d'atteindre la normalité » (p.376). Ces désirs reflètent paradoxalement les difficultés observées dans la recherche de Shinkfield et Graffam (2009), menée en Australie, portant sur les facteurs influençant la réintégration des détenus à différents moments du processus de réinsertion. Les chercheurs ont relevé des difficultés d'employabilité, une instabilité du logement, ainsi que l'importance de l'implication des proches dans le processus de réinsertion, alors que les personnes sont souvent marginalisées auprès de leurs réseaux familiaux et sociaux (Shinkfield et Graffam, 2009).

C'est donc à ces problèmes sociaux et aux impacts de l'incarcération que les TS dans le milieu correctionnel semblent répondre. Rappelons en ce sens leur implication dans le déploiement d'un meilleur fonctionnement social, visant la réinsertion sociale. Une exploration plus approfondie de leurs tâches et fonctions dans ce contexte permettra de mieux comprendre les attentes quant aux activités réalisées par ces professionnels au SCC.

2.2 FONCTIONS ATTENDUES DES TS AU SCC

En réponse aux besoins et difficultés observés, les TS exercent une variété de rôles dans leur pratique quotidienne. Ils assument parfois des fonctions de conseiller juridique, tant en matière pénale que familiale, et traitent des ententes d'endettement et des démarches de la régularisation administrative (Chauvenet et al., 2001). Ils doivent également établir des liens avec des ressources externes pour répondre aux besoins spécifiques et complexes des PJ (Brownell et Roberts, 2002).

Les TS œuvrant en milieu socio-judiciaire doivent également prendre en compte le caractère marginalisé de cette population et veiller à ce que les individus aient accès aux soins et services nécessaires (Brownell et Roberts, 2002; Chauvenet et al., 2001). La réinsertion, proposée par le SCC en réponse aux difficultés rencontrées par ces personnes, inclut aussi un accompagnement dans la recherche de logement ou de ressources d'hébergement et dans la recherche d'emploi (Chauvenet et al., 2001).

Dans la description des tâches génériques produites par le SCC, ces différentes interventions semblent regroupées sous les notions de continuité des soins, de réinsertion sociale et de défense des droits et intérêts des délinquants, appliquées auprès des PJ présentant des troubles de santé mentale (Gouvernement du Canada, 2013). On note également un rôle de conseiller spécialisé pour les employés du SCC concernant les délinquants atteints de troubles de santé mentale, ainsi qu'un mandat d'éducation de ces employés. Les TS offrent également des services d'évaluation directe des PJ, principalement pour évaluer le risque de suicide et d'automutilation, ainsi que des interventions thérapeutiques dans le cadre d'un suivi ou lors de situations de crise. La description des tâches souligne aussi l'importance du travail multidisciplinaire pour atteindre ces objectifs (Gouvernement du Canada, 2013). Elle met de l'avant la collaboration avec les membres de l'équipe de santé (infirmiers, psychologues, psychiatres, psychoéducateurs, médecins, etc.), les autres services d'accompagnement (agents de programmes, enseignants, aînés autochtones, aumôniers, ergothérapeutes, etc.) ainsi que l'ensemble du personnel de sécurité et les agents de libération conditionnelle (ALC) (Gouvernement du Canada, 2013).

En lien avec cette description de tâches, il est important de souligner, d'une part, la diversité des fonctions identifiées, et d'autre part, que cette liste de tâches est uniformisée pour l'ensemble des TS au Canada, indépendamment de la province où les services sont fournis ou du milieu dans lequel ils sont déployés. La description des tâches attendues ne distingue pas si l'intervention se déroule en communauté ou en établissement, ni ne prend en compte le niveau de sécurité du milieu ou les particularités de la clientèle cible. Bien que les tâches attribuées dans la littérature semblent cohérentes avec les tâches génériques attribuées aux TS au SCC, qu'en est-il de leur application réelle ? Et quelle est la perception des TS face à cette diversité de tâches ?

2.3 PERCEPTIONS DES INTERVENANTS ŒUVRANT EN CONTEXTE NON-VOLONTAIRE

Tel qu'indiqué précédemment, peu d'études portent sur la perception des TS quant à leur pratique en contexte socio-judiciaire tant au Canada qu'au Québec (Dufour, 2011).

Pour amorcer une réflexion sur la question à partir de la littérature existante, il conviendrait de combiner les perceptions d'intervenants œuvrant dans divers milieux connexes, ainsi que celles d'autres intervenants œuvrant en contexte socio-judiciaire, tant au niveau national qu'international. La superposition de ces perceptions, partagées ou non par différents intervenants issus de milieux variés, pourra permettre une meilleure compréhension, voire une amorce d'interprétation des différentes perceptions possibles concernant la pratique du travail social auprès d'une population judiciarisée présentant des troubles de santé mentale. Afin de rassembler ces éléments relatifs à la perception des intervenants, il est proposé d'examiner l'information recueillie sous l'angle des relations. L'apport relationnel étant central dans la pratique du travail social, il apparaît comme un point de départ pertinent pour cette réflexion. L'analyse portera donc sur les relations avec la population concernée par les services, ainsi que sur les relations avec les collègues, les supérieurs hiérarchiques et l'organisation dans son ensemble.

Pour ce faire, l'étude de Ferrel et al. (2000) peut être mobilisée, explorant la satisfaction d'emploi des professionnels de la santé mentale offrant de la thérapie en établissement correctionnel aux États-Unis. Les auteurs proposent une évaluation de la satisfaction professionnelle selon les catégories suivantes : thérapie individuelle, thérapie de groupe, évaluation formelle, intervention de crise, gestion de cas, rédaction, responsabilités administratives, supervision de personnel, ainsi que les consultations externes (ensemble de tâches comprises dans la description de tâches du SCC). Une autre référence utile est la recherche de Garland et al. (2009) qui propose un exercice similaire dans une étude basée sur un sondage interne annuel envoyé de manière aléatoire aux personnels des prisons fédérales américaines, principalement auprès des employés non sécuritaires tels que les intervenants en psychologie, les enseignants et les gestionnaires d'unité.

En ce qui concerne les relations des intervenants avec les personnes bénéficiant des services, ces deux études rapportent une satisfaction élevée des intervenants pour tout ce qui touche la prestation de services directs aux détenus (Ferrel et al., 2000). Ferrel et al. (2000) soulignent une corrélation entre le niveau de satisfaction et les enjeux relatifs aux mesures sécuritaires et au sentiment de sécurité qui en découle. Pour Garland et al. (2009),

les intervenants vivant positivement leur rapport avec les détenus avaient tendance à être globalement plus satisfaits.

D'un autre côté, Lancaster et Lumb (2006), dans leur article portant sur la pratique du travail social en détention de manière générale, mentionnent que les TS ressentent parfois qu'ils appliquent des programmes de réhabilitation prescrits par les établissements de détention sans égard pour leur autodétermination professionnelle. Ils identifient que la responsabilité de développer des ateliers, d'animer des groupes et la possibilité d'innover expliquent la préférence des intervenants pour la prestation directe de services (Ferrel et al., 2000).

À cet effet, une recherche de Sallée (2018) portant sur l'intervention auprès de jeunes contrevenants souligne également cette latitude d'action permettant aux intervenants d'adapter leur rôle dans un contexte de contrôle social. Cette recherche indique que la plupart des intervenants sociaux, visant la réinsertion sociale (comme c'est le cas des TS au SCC), se donnent une marge de manœuvre quant à la dénonciation des manquements commis par les jeunes contrevenants, privilégiant le développement d'une relation thérapeutique et d'un lien de confiance avec ces derniers (Sallée, 2018). Cette particularité des services offerts par les TS, identifiée précédemment, repose sur une perception holistique de la situation des personnes, en plaçant celles-ci et la relation avec elles au cœur de l'intervention.

Si la relation avec les personnes aidées semble se fonder sur une perception positive du contact et une liberté d'action pour enrichir cette relation, le rapport avec les collègues et les superviseurs semble plutôt reposer sur la compréhension du rôle et la reconnaissance accordée aux intervenants. Il est effectivement mentionné que les compétences des TS au sein de ce milieu de pratique sont très peu comprises ou valorisées (Brownell et Roberts, 2002).

Cette incompréhension rapportée dans le milieu socio-judiciaire peut être contextualisée dans une incompréhension plus vaste, découlant de l'éclatement des sciences sociales, ainsi que la diversification et la professionnalisation de différents champs

d'exercice du social (Poupart, 2004). Cet éclatement des professions amène aujourd'hui un important travail en multidisciplinarité dans différents domaines d'intervention sociale, provoquant du même coup une superposition des rôles (Carpenter, 2002) qui peut exacerber l'incompréhension des rôles et fonctions de chacun. Cette ambiguïté des rôles particulièrement accentuée lorsque la pratique des TS s'actualise au sein d'équipes de santé mentale.

Selon l'article de Bark et al. (2023), les TS, dans ce contexte d'intervention, ressentent une dévalorisation de leur rôle, où les autres professionnels ne considèrent guère l'intégration des approches sociales et ont une compréhension limitée de leur rôle, souvent restreint à la notion d'hébergement. Un enjeu de langage est également soulevé, indiquant que les termes plus sociaux utilisés dans ce milieu sont marginalisés par rapport au langage médical (Bark et al., 2023). Les difficultés des TS à articuler leur rôle au sein de ces équipes sont fréquemment mentionnées dans la littérature. Les auteurs indiquent que les TS œuvrant dans ce contexte ressentent régulièrement un effacement des concepts propres au travail social au sein des services de santé mentale (Bark et al., 2023). Le contact avec les autres intervenants amènerait de manière indissociable une certaine « contamination » du travail social, conduisant à une instabilité dans l'expérience de l'identité professionnelle de ceux-ci dans ce contexte (Bark et al., 2023).

Cependant, l'intervention multidisciplinaire présente aussi des aspects positifs. Ferrel et al. (2000) observent qu'en contexte pénal, la possibilité de consulter les professionnels d'autres départements au sein de l'organisation est perçue comme un facteur de satisfaction supplémentaire par certains intervenants en santé mentale, leur permettant une meilleure vue d'ensemble des bénéficiaires des services.

Alors que ces mêmes auteurs observent une moindre satisfaction en ce qui concerne les tâches administratives, la supervision reçue et la rédaction (Ferrel et al., 2000), l'étude de Garland et al. (2009) révèle que les intervenants non sécuritaires montrent un plus haut niveau de satisfaction en lien avec la supervision. Les auteurs identifient que la supervision permet d'offrir de la rétroaction, d'évaluer les performances, de clarifier les rôles et favorise le sentiment de reconnaissance, un ensemble d'éléments appréciés par les

professionnels interrogés (Garland et al., 2009). Deux explications ont été avancées pour comprendre la perception négative de certains intervenants concernant la supervision, à savoir l'absence de supervision ou la piètre qualité de la supervision offerte (Ferrel et al., 2000). L'adaptation de l'identité professionnelle des TS dans ce type de milieu serait facilitée lorsqu'ils sont gérés et supervisés par d'autres TS leur offrant une expérience bénéfique (Bark et al., 2023). Une distinction claire se manifeste lorsque les TS sont gérés et supervisés par d'autres TS, stimulant davantage leur *empowerment*, comparativement à une gestion par d'autres professionnels (Bark et al., 2023).

Enfin, concernant la relation avec l'organisation dans son ensemble, il a été souligné que la reconnaissance de leurs compétences et la compréhension de leur rôle sont primordiales. Le sentiment de bénéficier d'un soutien adéquat de l'administration, ainsi que de percevoir la réhabilitation comme le but de l'organisation, sont des éléments contribuant à la satisfaction générale des employés (Ferrel et al., 2000). Cependant, certains intervenants exprimaient des doutes quant à la réinsertion comme étant le but premier de leurs organisations respectives (Ferrel et al., 2000), privilégiant plutôt le contrôle et la sécurité. Cet aspect apparaît central dans la prestation des services sociaux en contexte judiciaire, pouvant donner l'impression aux TS de ne pas être compris et reconnus dans le milieu (Brownell et Roberts, 2002). En effet, plusieurs auteurs soulignent une tension importante entre les valeurs liées à la profession du travail social (justice sociale, autodétermination et respect de la dignité) et les valeurs inhérentes à la fonction de régulation sociale (contrôle, surveillance et sécurité) ce qui peut rendre difficile la pratique dans ce contexte (Brownell et Roberts, 2002; Agllia, 2004; Barry, 2007 et Patterson, 2019).

Il est toutefois pertinent de mentionner que, selon la recherche de Jauvin et al. (2007) portant vécu des agents correctionnels, ceux-ci sont également confrontés au double mandat de l'organisation et se retrouvent souvent coincés entre deux orientations parfois contradictoires. Il est rapporté que le personnel sécuritaire était tout aussi confronté au fait d'œuvrer en milieu de travail fermé, où les sources de tension sont omniprésentes, et où les enjeux sécuritaires influencent l'ensemble du travail (I.). Cette double orientation de la mission centrale engendre des tensions et des fractures idéologiques à l'intérieur même du système pénal (Chantraine et Cauchie, 2006).

Ainsi, le double mandat n'est pas exclusivement vécu par les TS, bien que ceux-ci semblent cumuler les tensions selon les différents cadres de pratique dans le milieu pénal. Ces tensions seront abordées en lien aux deux mandats distincts identifiés dans la mission même de l'organisation, ainsi que les autres sources de tension teintant la pratique du travail social et pouvant potentiellement amener une adaptation de leurs rôles et de la manière d'actualiser leurs interventions dans ce contexte.

2.4 ADAPTATION (S) DES RÔLES ET FONCTIONS

La tension omniprésente entre le mandat d'assurer la sécurité du public et celui de réinsertion sociale est omniprésente au sein du SCC, et constitue une réalité pour l'ensemble des intervenants œuvrant dans ce milieu. Pour les TS, cette dualité fait également partie des tensions internes inhérentes la pratique du travail social, notamment la contradiction persistante entre le rôle de « prendre soin » et le fait qu'ils sont amenés à intervenir auprès des personnes jugées en besoin et de leurs proches (Thorpe, 2018). Cette tension interne est accompagnée d'autres dualités au sein de la profession, telles que l'évaluation versus la prestation de services directs; les services de prévention versus de protection; l'orientation des personnes vers les services versus l'orientation des services vers les personnes; la défense de droits via le changement social versus la thérapie visant le changement de l'individu; et l'application des services versus l'autonomie professionnelle (Blewett, Lewis et Tunstill, 2007). La pratique des TS peut donc prendre différentes formes selon les orientations privilégiées.

Le double mandat du SCC et le contexte non-volontaire qui l'accompagne imposent un rapport de pouvoir entre les PJ et les intervenants du milieu. Une relation de pouvoir se caractérise par une interaction marquée par une inégalité dans la visibilité accordée aux parties (Thorpe, 2018), phénomène particulièrement prévalent dans le monde socio-judiciaire où les PJ n'ont pratiquement aucun pouvoir décisionnel. Selon Peters (2011), il est inévitable pour les professionnels travaillant avec des clients involontaires d'éviter la coercition inhérente à ce contexte d'intervention, mais cette coercition peut néanmoins être un outil thérapeutique utile pour les TS. À cet égard, certains auteurs proposent divers termes pour décrire ce type d'intervention. Dans un article portant sur les tribunaux

spéciaux en santé mentale, Nault et Larose-Hébert (2021) introduisent le concept de « bienveillance coercitive », qui représente la recherche d'un équilibre entre aide et contrôle par les intervenants sociaux dans leur pratique aux responsabilités parfois conflictuelles. Moore (2011) évoque « surveillance thérapeutique », soutenant que la bienveillance et la coercition peuvent travailler de concert, plaçant ainsi l'intervenant comme intermédiaire entre l'individu et les attentes organisationnelles ou sociales (Moore, 2011).

Dans un article portant sur le rôle « d'agent double » des intervenants socio-judiciaires, Castellano (2011) utilise l'image de « *riding the fence* » pour illustrer l'équilibre que doivent trouver les professionnels. L'auteur indique que les intervenants sociaux dans de tels contextes parviennent à devenir « bilingues » en traduisant le langage propre à leur profession en celui, tout aussi singulier, du monde juridique (Castellano, 2011). Cette capacité à dialoguer tant avec les acteurs chargés de la sécurité qu'avec les personnes recevant les services permet de faire le pont entre les objectifs institutionnels et ceux des PJ. Les TS endosseraient ainsi un rôle de médiateur, soutenant les valeurs de leur profession telles que le respect de la dignité humaine, le droit des personnes, l'autonomie, l'autodétermination et la promotion de la justice sociale (OTSTCFQ, 2012).

Alors que l'identité professionnelle est considérée comme solide lorsque la pratique elle-même est ancrée dans les valeurs propres de la discipline (Pullen Sansfaçon et Crête, 2019), les attentes face aux fonctions des TS sont quant à elles immuables selon la conception de la société et les attentes sociales qui y sont liées (Karsz, 2011). Les TS doivent donc également trouver un équilibre pour eux-mêmes dans une négociation entre les tensions et les diverses attentes les concernant, en vue d'une adaptation de leurs rôles et fonctions en lien avec leur identité professionnelle.

Pour développer une identité professionnelle forte, les TS doivent relever le défi d'intégrer leur identité de TS à leur identité sociale, le tout en interaction avec leur contexte de travail (Osteen, 2011). Cette construction identitaire découle de processus de socialisation répétés (Dubar, 2010; Healy, 2022; Caron et Chouinard, 2014; Pullen Sansfaçon et Crête, 2019). En cas de divergence entre l'identité attribuée par autrui dans le cadre de cette socialisation et celle intériorisée par l'individu lui-même, Chouinard et

Couturier (2006) soulignent le déploiement de stratégies identitaires pour réorganiser leur identité professionnelle et intégrer l'identité « imposée » de la manière la moins souffrante possible. Alors que Milly (2001) se réfère à la négociation locale et à l'autonomie professionnelle comme outils d'adaptation à un milieu contraignant, Peters (2011) indique que les TS tendent à accepter des rôles plus restreints au sein de l'organisation ou à endosser l'autoritarisme lorsqu'ils sont confrontés à la pression coercitive du milieu. La négociation des rôles et des fonctions endossées semble inévitable et variable selon chaque intervenant, influençant ainsi la construction de leur identité professionnelle.

Bien que l'exploration de l'identité professionnelle ne soit pas l'objectif principal de ce projet, ce processus socialement construit et internalisé par chaque TS constitue un bon point de départ pour mettre en relief leurs perceptions quant à leur pratique en contexte socio-judiciaire. Les perceptions reflètent la compréhension que chacun se fait et par laquelle il forme sa propre représentation subjective des choses. Dans le prochain chapitre portant sur le cadre conceptuel, les tensions se manifestant et étant perçues par les intervenants seront abordées à travers le prisme du processus de construction de l'identité professionnelle.

CHAPITRE 3

CADRE CONCEPTUEL – PROCESSUS DE CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

Afin de rendre compte de la perception des TS quant à leur pratique au SCC, une analyse approfondie du contexte historique et social qui les a conduits à occuper leur mandat actuel au sein du département de santé mentale a été réalisée. Cette analyse inclut les particularités du contexte de pratique, englobant notamment les fonctions régulatrices du milieu, l'objectif de réinsertion sociale, et le cadre de la santé mentale. La revue de la littérature existante sur l'intervention dans des contextes comparables a révélé de nombreuses tensions coexistant tant au sein de la profession du travail social qu'entre les différents cadres imposés à la pratique de ces professionnels. Selon les études consultées, ces tensions peuvent amener les professionnels à adapter leur pratique en fonction des diverses attentes qui pèsent sur eux. Les auteurs mentionnent différentes négociations locales possibles, soulignant que la construction de l'identité professionnelle des TS peut varier selon l'expérience vécue et intériorisée par chacun à travers le processus de socialisation (Dubar, 2010; Caron et Chouinard, 2014; Pullen Sansfaçon et Crête, 2019; Healy, 2022).

L'identité professionnelle est une notion cruciale au sein de la pratique du travail social. De nombreux auteurs se sont intéressés à cette question au fil du temps, puisque les débats sur le sujet persistent depuis les débuts de la profession (Caron et Chouinard, 2014). Ce questionnement est accentué par la difficulté de définir la pratique du travail social de manière simple et concise, en raison de l'éclatement et la diversité de ses assises théoriques (Caron et Chouinard, 2014; Bélanger et Genest Dufault, 2017). Plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer cette difficulté à circonscrire le travail social : la réorganisation des services de manière générale vers des valeurs de rentabilité et la mise en place de pratiques standardisées (Fortin, 2003); l'éclatement des sciences sociales conduisant à une multidisciplinarité accrue (Pullen Sansfaçon et Crête, 2019; Poupart, 2004); et la complexité de l'intervention en raison de l'unicité de chaque personne aidée (Chouinard, 2013).

Face à cette difficulté d'identifier clairement les tâches des TS, l'identité professionnelle semble se replier vers ce que les TS « sont » pour se définir (Chouinard, 2013). Cela pourrait également expliquer pourquoi les TS éprouvent des difficultés à décrire leur pratique, orientant plutôt leurs explications vers l'adhésion à l'ethos de la profession. Comment parviennent-ils à concevoir leur pratique considérant que les attentes du milieu sont largement explicitées *a contrario* de la définition floue de leur pratique?

Il apparaît pertinent de considérer les éléments subjectifs propres à la construction de l'identité professionnelle comme critères d'analyse de cette autre expérience subjective qu'est la perception des TS quant à leur pratique. Le présent chapitre vise à présenter la notion d'identité professionnelle et ses processus de construction, afin d'en dégager la pertinence dans le cadre de cette recherche et d'expliquer comment les différents concepts seront mobilisés dans l'analyse des résultats.

3.1 CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

Il convient de rappeler que l'identité est « le résultat à la fois stable et provisoire, individuel et collectif, subjectif et objectif, biographique et structurel, des divers processus de socialisation qui, conjointement, construisent les individus et définissent les institutions » (Dubar, 2010, p. 105). Ainsi, la formation de l'identité est perçue comme une construction sociale enracinée dans les expériences vécues et les relations sociales.

Pour qu'une identité professionnelle soit reconnue, il faut pouvoir définir ce qu'est une profession au préalable. Trois critères doivent être remplis pour parler d'une profession: une spécialisation des services; la mise en place d'une association ou d'un ordre professionnel régissant la pratique en fournissant un code d'éthique et de déontologie; et enfin, l'établissement d'une formation spécifique (Dubar, 2010). Le travail social répond à ces trois critères grâce aux différentes formations universitaires qui assurent la spécialisation et l'apprentissage par l'enseignement de fondements de valeurs, théoriques et philosophiques, ainsi qu'à l'existence d'ordres professionnels comme l'Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ), qui offre un cadre éthique et déontologique auxquels les TS doivent adhérer.

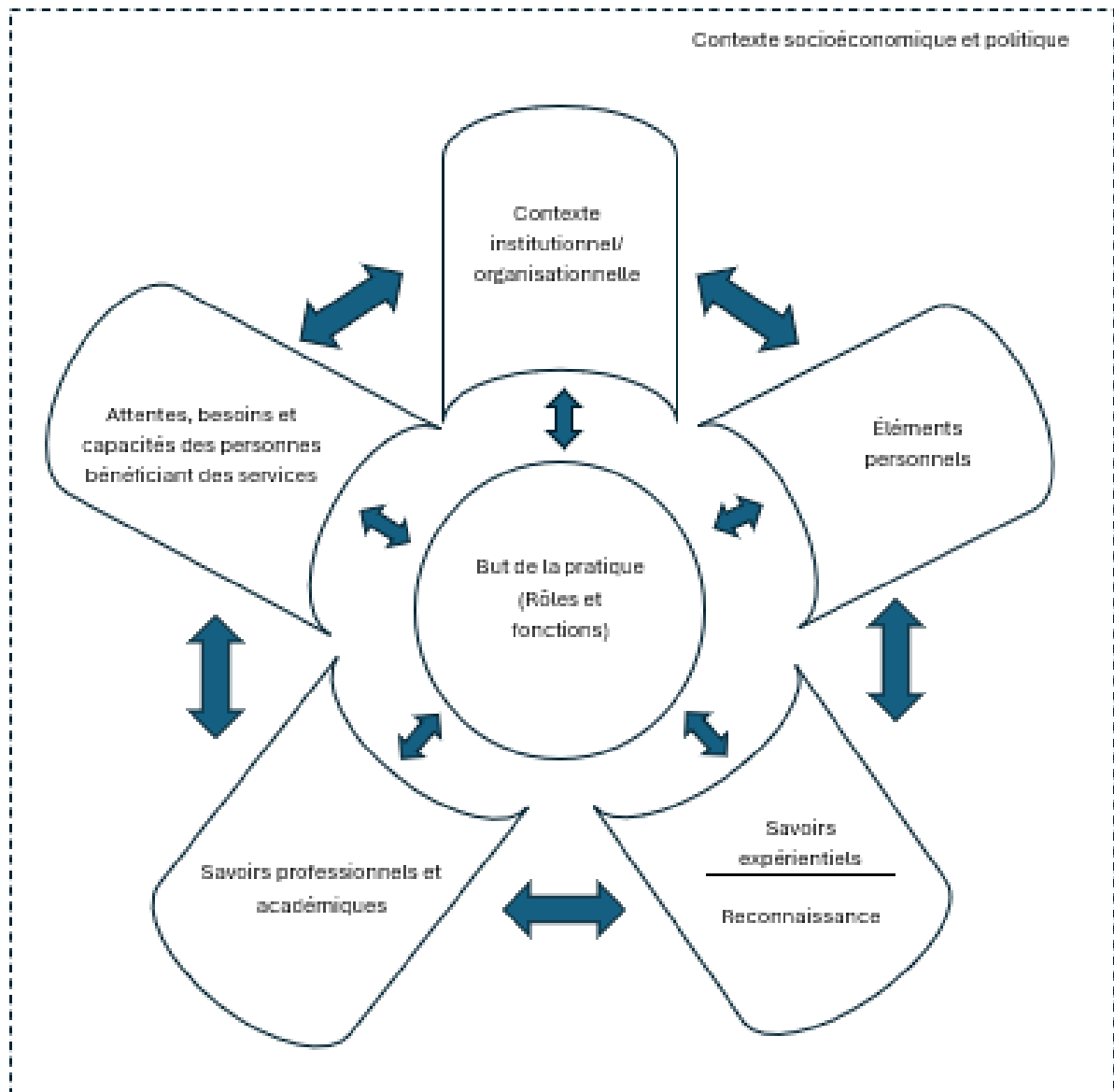
Les divers éléments influençant la construction identitaire des professionnels peuvent donner lieu à des versions polymorphes de cette identité, se développant en fonction des différents univers théoriques ou visions de la praxis, et teintées par des sous-groupes partageant ces visions similaires (Crête et al., 2015 ; Dubar, 2010). L'identité ne se construit donc jamais seule, mais émerge plutôt d'un amalgame entre le jugement d'autrui et les orientations et définitions de soi des acteurs (Dubar, 2010). Il en va de même pour le développement de l'identité professionnelle, qui s'articule autour des interactions avec les autres acteurs du milieu et de l'interprétation que les professionnels ont de leur propre rôle. Les auteurs ayant étudié le processus de construction de l'identité professionnelle proposent différents modèles d'analyse permettant de bien comprendre l'interaction entre les éléments constitutifs de celle-ci.

La figure 1, à la page suivante, représente une synthèse des différentes théories abordant la construction de l'identité professionnelle, offrant ainsi une couverture exhaustive des divers aspects de ce processus. Tout d'abord, Healy (2022) qui propose un modèle abordant le phénomène de négociation entre le contexte institutionnel (lois et cadre politique régissant la pratique); les attentes, besoins et capacités des personnes aidées (dans cette idée de relation entre le TS et les personnes); les bases théoriques du travail social (généralement transmises dans le cadre du cursus académique); et les compétences et connaissances formelles du TS (basées sur une réflexion sur sa propre pratique). Cette négociation permettrait aux TS de développer objectifs professionnels dans leur milieu de travail et d'incarner ainsi les rôles et fonctions qu'ils jugent pertinents. La notion de négociation est illustrée dans le schéma par des flèches bidirectionnelles entre les différents éléments en interaction, convergeant vers une incarnation spécifique des rôles et fonctions ainsi négociées.

Caron et Chouinard (2014) regroupent quant à eux les éléments contribuant à la construction identitaire des TS sous trois grandes catégories: les éléments personnels, professionnels et organisationnels. Les éléments professionnels et organisationnels mentionnés ici trouvent un écho avec les connaissances formelles et expériences de pratique, ainsi que le contexte institutionnel identifié par Healy. L'ajout notable de ce

modèle se situe du côté des éléments personnels, qui viennent enrichir le schéma en intégrant les parcours individuels des TS. Pullen Sansfaçon et Crête (2019) mettent également de l'avant les éléments personnels propres aux intervenants, en soulignant l'importance des sources de soutien, de la reconnaissance et des défis identitaires vécus, éléments regroupés dans le graphique sous les savoirs expérientiels.

Figure 1 – Processus de construction de l'identité professionnelle



D'autres auteurs insistent sur la place de la reconnaissance dans cette construction identitaire (El Akremi, Sassi et Bouzidi, 2009), tandis que certains précisent des indicateurs de cette reconnaissance, tels que l'autonomie professionnelle (Crête et al., 2015). En effet, cette reconnaissance peut prendre deux formes : la reconnaissance de l'individu au travail et la reconnaissance du travail de l'individu (El Akremi, Sassi et Bouzidi, 2009). Cette conception bipolaire de la reconnaissance passe par la singularité de l'individu et sa volonté à se distinguer, ainsi que par la conformité de l'individu au groupe en tant que membre de ce groupe (El Akremi, Sassi et Bouzidi, 2009). Ce sentiment d'appartenance, passant par l'approbation de tiers, est également soulevé par Jorro et Wittorski (2013) qui indiquent que ces validations externes peuvent véhiculer des messages opposés selon les acteurs en interaction.

Les différentes théories sur la construction de l'identité professionnelle des TS permettent d'identifier les éléments à aborder avec les participants de la recherche et serviront de base pour structurer la grille de questions en vue des entretiens avec les participants de la recherche.

3.2 PERTINENCE ET MOBILISATION DES CONCEPTS

En utilisant le processus de construction de l'identité professionnelle comme cadre d'analyse et en partant de l'hypothèse initiale selon laquelle diverses négociations et adaptations de celle-ci peuvent être partagées par les intervenants évoluant dans un même univers de sens, cette approche vise à mettre en lumière les éléments influençant cette construction identitaire chez les TS au SCC. Ainsi, leurs perceptions respectives quant à leur compréhension de leurs rôles et fonctions seront révélées.

Le contexte institutionnel et organisationnel, tel que mentionné, comprend les lois, politiques, apports gouvernementaux et l'encadrement fourni par l'ordre professionnel est essentiel pour cette recherche, car il illustre les tensions fondamentales qui émergent entre la mission de sécurité publique et les principes de réadaptation et de réinsertion sociale. Les travaux existants soulignent que les intervenants sociaux perçoivent souvent un déséquilibre, où la réadaptation est reléguée à un second plan par l'organisation (Ferrel et

al., 2000). Le cadre conceptuel choisi permet en ce sens d'explorer le ressenti des TS face à ce contexte en tension et la manière dont ils intériorisent ce vécu.

Par ailleurs, il convient également de prendre en compte la description générique des tâches définie par le SCC, laquelle englobe une large gamme d'activités applicables uniformément à l'ensemble des TS, indépendamment de leur milieu d'intervention ou des caractéristiques des PJ qu'ils accompagnent. Le modèle utilisé prenant en compte ces particularités, il sera ainsi intéressant de voir de quelle manière le fait que l'organisation ne fait pas les mêmes distinctions quant aux services rendus teintera cette négociation des tâches menées par les TS. L'influence des attentes, besoins et capacités des PJ impacte donc également la négociation du rôle des TS. Il s'agira de déterminer la relation que les TS entretiennent avec ces personnes et les tâches mises de l'avant en ce sens, afin de voir si les TS adopteront des rôles similaires ou incarneront différentes formes du travail social en fonction de ces attentes.

Les savoirs professionnels et académiques concernent la transmission des éléments centraux de la profession, tels que les approches enseignées, les techniques d'intervention, et surtout, les valeurs fondamentales de la profession. Il sera intéressant de voir comment les TS adaptent leurs rôles et fonctions en négociant entre l'application de ces valeurs professionnelles fondamentales et les demandes du milieu.

Les savoirs expérientiels, au cœur de cette étude, permettront de répondre à la question centrale concernant les perceptions des TS quant à leurs rôles et fonctions au sein du SCC. Ces savoirs s'appuient sur le vécu des intervenants et sur la manière dont ils ont intégré et interprété les multiples situations rencontrées au travail. Les concepts d'autonomie professionnelle et de sentiment de reconnaissance seront analysés dans cette section : d'une part, en tant que résultats des expériences personnelles des TS, et d'autre part, comme conséquences des dynamiques sociales contribuant à la construction de leur identité professionnelle. Ces concepts s'inscrivent dans une perspective où les interactions avec l'organisation, les individus et l'environnement façonnent le processus de socialisation et influencent les réflexions des professionnels sur leur pratique.

En somme, l'interaction entre ces différents éléments permettra de mettre en lumière les rôles et fonctions adoptés par les TS dans leur milieu d'intervention, ainsi que leurs perceptions de leur mise en œuvre et de leur actualisation.

Les concepts-clés mobilisés dans ce cadre théorique incluent la motivation des participants, la définition de leurs rôles et fonctions, l'importance de la socialisation dans la construction de leur identité professionnelle, le sentiment de reconnaissance et le degré d'autonomie professionnelle. Ces dimensions constituent des axes d'analyse structurants, guidant une interprétation globale et rigoureuse des verbatims recueillis.

Le chapitre suivant présentera une synthèse des outils méthodologiques employés, en exposant les choix opérés pour explorer l'expérience subjective des participants. Une réflexion approfondie sur mon double rôle, à la fois en tant qu'étudiante et objet d'étude, sera également proposée, afin d'explicitier les enjeux liés à l'adoption d'une posture de neutralité.

CHAPITRE 4

DIMENSIONS MÉTHODOLOGIQUES

Cette section vise à examiner en détail les approches méthodologiques adoptées dans le cadre de cette étude, afin d'explorer la pratique des TS au SCC. Les procédures méthodologiques mises en œuvre poursuivent deux objectifs principaux. Premièrement, elles visent à analyser la perception des participants concernant leurs pratiques professionnelles, en mettant en exergue les processus de socialisation subjectifs intervenant dans la construction identitaire des professionnels dans leur contexte organisationnel. Cette démarche aspire à investiguer la possibilité d'une dynamique identitaire collective parmi les participants, ou à l'inverse, la manifestation d'identités multiples et polymorphes, reflétant les négociations individuelles dans la définition de leurs objectifs, rôles et fonctions au sein de l'organisation.

Deuxièmement, des mesures ont été intégrées pour tenir compte de ma proximité avec l'objet d'étude en tant que chercheuse, étant moi-même membre de la population étudiée. À cet égard, des stratégies de mise en parenthèse (*bracketing*) ont été employées pour suspendre mes propres perceptions relatives au sujet de la recherche.

Dans un premier temps, je m'attacherai à une réflexion approfondie sur ma posture de chercheuse, examinant les enjeux éthiques potentiels liés à mon double rôle. Par la suite, j'exposerai le protocole de recherche élaboré dans le respect de ces considérations éthiques, ainsi que les différentes étapes de sa mise en œuvre, notamment : la sélection de la population cible et les critères d'échantillonnage ; les processus de recrutement ; les instruments et techniques utilisés pour la collecte des données ; ainsi que la stratégie analytique employée pour leur traitement.

4.1 EXPLORATION RÉFLEXIVE

Dès l'introduction de ce mémoire, ma proximité avec l'objet d'étude a été reconnue, étant moi-même travailleuse sociale au sein d'un établissement carcéral du SCC. Cette proximité a exigé une attention particulière à la subjectivité, à la fois en tant qu'étudiante-

chercheuse qu'en tant que sujet de l'étude. En sciences sociales, l'importance de la subjectivité dans l'analyse des phénomènes étudiés est bien établie, notamment en tenant compte de l'intentionnalité et des valeurs, non seulement des participants, mais également du chercheur (Laperrière, 1997). En effet, le choix même d'un sujet de recherche constitue une prise de position intrinsèquement non impartiale (Laperrière, 1997). Par ailleurs, Bryan et Deyhle (2000) soutiennent que l'objectivité est inatteignable lorsque le chercheur est partie prenante du groupe étudié, une prétention contraire pourrait conduire à une mauvaise compréhension du sujet et serait grandement questionnable sur le plan éthique (Bryan et Deyhle, 2000). Selon les auteurs, il est impératif pour le chercheur de reconnaître sa propre implication dans la recherche, car « en faire abstraction revient à la laisser incontrôlée, inconsciente et donc insidieuse, les positions personnelles du chercheur devenant indivisibles dans le processus d'objectivation des données » (Laperrière, 1997, p.369).

En ce sens, il m'est essentiel de reconnaître et d'explicitier mon double rôle, afin d'en tenir compte dans l'analyse. Une énergie considérable a été investie dans l'identification et la neutralisation de mes biais potentiels par une démarche introspective visant à distinguer mes propres perceptions de celles des participants. Plusieurs moyens méthodologiques ont été mis en place pour cerner et contrôler ces biais. Ceux-ci seront examinés plus en détails ultérieurement dans ce chapitre.

Au-delà des défis liés à cette double posture, la position « d'initiée » quant à l'organisation présente également des avantages. Selon la littérature, cette posture confère un accès privilégié à des informations formelles et informelles (Adam, 2013). Dans le cadre de mes fonctions organisationnelles, je bénéficie d'une connaissance approfondie des réalités du terrain, alimenté par mes interactions quotidiennes avec mes collègues, tant TS que professionnels d'autres disciplines. Cette perspective partagée permet une compréhension plus nuancée de la réalité des participants (Adam, 2013), ce qui favorise la richesse des données collectées et le niveau d'engagement des participants (Dwyer et Buckle, 2009). Par ailleurs, les réflexions du chercheur sur ses expériences professionnelles apportent des pistes analytiques pertinentes et renforcent la profondeur de la connexion entre le chercheur, les participants et les résultats (Muhammadu et al., 2023).

Cependant, des limites et des inconforts inhérents à ce double rôle doivent être considérés. Adam (2013) identifie trois principales catégories de difficultés associées à la recherche en tant que membre de la communauté étudiée : « *insider knowledge* », « *entanglement* » et « *role ambiguity* » (p.4).

La notion d'« *insider knowledge* » reflète les complications découlant de la familiarité avec les participants et le milieu, cette dernière pouvant conduire à des raccourcis dans les réponses des participants (Delyser, 2001). Ces réponses, souvent formulées sur la présomption que le chercheur possède déjà une connaissance préalable, peuvent limiter la qualité des données recueillies (Coghlan et Holian, 2007). Kanuha (2000) décrit un phénomène similaire, où des expressions comme « *Well, you know what I mean* » (p. 442) sont fréquemment employées par les participants. Afin d'atténuer cette problématique, une introduction spécifique a été intégrée aux entrevues de la présente recherche, demandant explicitement aux participants de formuler leurs réponses comme si la chercheuse n'était pas familière avec leur milieu. Cela a permis d'obtenir des réponses plus étoffées, souvent enrichies après clarification ou demande de précision.

Comme indiqué précédemment, les interactions professionnelles avec mes collègues teintent en partie mes réflexions. Il est donc compréhensible que la distinction entre mes propres pensées et celles des autres soit parfois difficile à établir. Dans ce contexte, des chercheurs soulignent la difficulté de dissocier les connaissances des participant(e)s de celles du chercheur, lorsque ces derniers partagent un environnement commun (Adam, 2013; Kanuha, 2000). Cette problématique s'inscrit dans la notion d'« *entanglement* », qui reflète l'interconnexion des rôles multiples du chercheur (chercheur, employé, collègue, etc.), générant des implications croisées dans le cadre du processus de recherche (Adam, 2013). La décision de privilégier des participants avec lesquels mes relations personnelles étaient limitées a toutefois contribué à maintenir une certaine neutralité.

Finalement, la notion d'ambiguïté des rôles (*role ambiguity*) renvoie à cette difficulté de différencier les responsabilités associées au rôle de chercheur de celles découlant du rôle de collègue, ainsi que de déterminer quand et comment chacune de ces

fonctions doit être exercée (Coghlan et Holian, 2007; Kanuha, 2000). Dans mon cas, cette difficulté a été atténuée par l'absence de partage d'un même lieu physique de travail avec les participants, bien que nous occupions des fonctions similaires au sein de la même organisation. La réalité professionnelle des TS, souvent seuls dans leurs milieux respectifs, a également limité les interactions collaboratives antérieures, réduisant ainsi les risques d'ambiguïté.

Ces défis soulignent le risque d'introduction de biais dans le processus de recherche (Kerstetter, 2012). Diverses stratégies ont donc été mises en œuvre pour en minimiser l'impact. Parmi celles-ci, la technique de *bracketing* vise à identifier et à suspendre les opinions, sentiments et expériences personnelles liés à l'objet d'étude, afin de garantir que le point de vue des participants ne soit pas influencé. Cette démarche contribue à réduire les biais implicites et à renforcer la rigueur méthodologique de l'étude (Muhammadu et al., 2023; Tufford et Newman, 2010). Les préconceptions identifiées concernent notamment les croyances, attitudes, intérêts, émotions et théories intériorisées par le chercheur (Muhammadu et al., 2023). Cependant, le *bracketing* ne se limite pas à cette identification, mais vise également à explorer des niveaux inconscients de pensée, facilitant une compréhension approfondie de soi (Muhammadu et al., 2023; Tufford et Newman, 2010).

Le *bracketing*, bien qu'il ne constitue pas une étape formelle de la recherche, doit être intégré comme un mécanisme crucial entre le chercheur et son objet d'étude, afin de protéger et d'améliorer le processus méthodologique (Tufford et Newman, 2010). Cette réflexion critique s'inscrit à divers moments clés du projet de recherche.

Dans le cadre de cette étude, j'ai eu recours à trois techniques principales, déployées à différentes phases du processus, afin de mieux cerner mes perceptions personnelles. À cela s'ajoutent de nombreux allers-retours entre ma démarche et la littérature scientifique, permettant d'enrichir ma réflexion et de diversifier mes angles d'analyse.

La première étape a précédé le lancement officiel du projet, au moment où le choix de mon sujet de recherche a été déterminé. À cette occasion, j'ai engagé une réflexion approfondie sur mon rôle de chercheuse-initiée, examinant l'impact de cette posture sur le

déroulement de l'étude et identifiant des stratégies pour m'éloigner de mes préconceptions initiales. Ce processus réflexif constitue l'objet de l'analyse présentée ici.

Ma réflexion introspective s'est prolongée tout au long de la revue de littérature et de la collecte de données, facilitée par la tenue d'un journal réflexif. Cet outil a permis l'identification continue de mes perceptions et constats spontanés, tout en servant de mécanisme de distanciation critique de ma propre subjectivité. En effet, la rédaction de ce journal visait à favoriser une approche rigoureuse permettant de recueillir l'expérience subjective des participants. Selon Anderson (2015), le journal réflexif s'avère particulièrement pertinent, puisqu'il intègre l'implication du chercheur en le positionnant simultanément comme participant et observateur. Il s'agit ainsi d'extraire les pensées du chercheur pour les distinguer ou les mettre en dialogue avec la perspective des participants (Méndez, 2013). En outre, cette pratique contribue à suspendre les biais inconscients ou les souvenirs personnels, renforçant ainsi la neutralité méthodologique (Muhammadu et al., 2023).

Afin de bien discerner mes propres pensées et perceptions de celles des participants, j'ai demandé à une autre étudiante en travail social qui connaît le milieu de m'administrer ma propre grille d'entrevue avant d'amorcer le processus formel d'entretien avec les participants. Cette démarche consultative et explorative s'inscrit pleinement dans le processus de *bracketing*, favorisant l'introspection et permettant de clarifier les éléments discursifs appartenant respectivement au chercheur et aux participants (Muhammadu et al., 2023).

De plus, le *bracketing* a été appliqué au cours des entrevues elles-mêmes. L'ouverture du chercheur à accueillir les discours opposés ou complémentaires à ses propres hypothèses initiales permet d'enrichir la collecte de données en offrant de nouvelles perspectives. Dans cette optique les questions de la grille d'entrevue ont été intentionnellement formulées de manière neutre, couvrant à la fois les éléments facilitants et les obstacles à la pratique professionnelle des participants, afin de favoriser une expression libre et authentique. Le recours à une méthode d'entrevue semi-dirigée a également été adopté, offrant aux participants la possibilité de partager leurs expériences,

leurs perceptions, ainsi que les processus d'intériorisation qui alimentent leur réflexion sur leur pratique. Cette approche méthodologique permet l'émergence de sujets et de thématiques non envisagés a priori.

Les aller-retours constants entre le projet de recherche et la littérature, enrichi par des suggestions complémentaires de lecture, ont contribué à élargir mes perspectives en tant que chercheuse, évitant ainsi une focalisation excessive sur mes hypothèses de travail initiales.

Ces outils méthodologiques centrés sur le *bracketing* ont permis une prise de conscience accrue de certains de mes biais. J'identifie, en premier lieu, mes motivations personnelles à entreprendre cette recherche. Je reconnais, d'une part, avoir voulu mettre en lumière la contribution des TS dans un contexte carcéral, convaincue de leur rôle déterminant pour les bénéficiaires des services offerts, et animée par le désir de valoriser une profession que je considère apte à répondre à leurs besoins. D'autre part, j'admets avoir cherché, de manière inconsciente, à combler un besoin d'appartenance ou de reconnaissance, lié à mon sentiment d'isolement en tant qu'unique TS dans son milieu de travail.

En ce sens, je reconnais être partie avec la présomption d'un choc de valeurs inhérent à la pratique en milieu carcéral, idéalisant dans une certaine mesure les valeurs portées par le travail social et m'ayant été transmises au sein de mon cursus académique et dans mon quotidien professionnel. Ce choc de valeurs se manifestait par une incompréhension perçue du rôle des TS, par des tâches parfois jugées en inadéquation avec les principes de la profession ou les exigences du milieu, ainsi que par la nécessité d'adapter le rôle et les pratiques des TS pour exercer efficacement dans ce contexte. J'ai également observé que je tendais à élargir mon mandat professionnel pour répondre à des besoins psychosociaux divers, allant au-delà du mandat formel de santé mentale assigné aux TS au SCC.

4.2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Afin d'explorer la perception des TS quant à leur pratique au SCC et ainsi répondre à l'objectif de la recherche, une stratégie qualitative a été déployée. La recherche qualitative permet d'explorer des phénomènes sociaux émergents, de faire apparaître la diversité des pratiques, les mécanismes stratégiques des relations de pouvoir ou de coopération entre acteurs, et la dynamique sociale de la construction identitaire de ceux-ci (Alami et al., 2019). Ainsi, les méthodes de recherche qualitatives permettent de répondre à différentes notions liées à la pratique du travail social en contexte socio-judiciaire, tel que vu dans la littérature. Dans le cas de mon projet, il ne s'agit pas d'un phénomène social émergent, mais certainement d'un contexte social peu exploré. Faire émerger les particularités de la pratique des TS du SCC est également un objectif de recherche, tout comme l'exploration des relations des participants avec les différents acteurs du milieu, les dynamiques qui en découlent et la manière dont ces dynamiques sociales influencent l'identité professionnelle de la population à l'étude, dans une adaptation aux tensions inhérentes à ce milieu.

4.2.1 POPULATION, ÉCHANTILLON ET PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Ce projet de recherche porte sur les TS œuvrant au sein des SCC dans la province de Québec. La population étudiée comprend des TS exerçant leurs fonctions dans divers contextes, notamment en communauté et en établissement carcéral, sur l'ensemble du territoire québécois. Ce groupe est composé d'hommes et de femmes aux parcours académiques et professionnels diversifiés. Conformément aux exigences d'embauche du SCC, tous les participants doivent être inscrits à un ordre professionnel en travail social au Canada et détenir, au minimum, un baccalauréat en travail social, diplôme obligatoire pour exercer en tant que TS au sein de cette organisation. Bien que le cadre légal régissant ces pratiques soit uniforme à l'échelle nationale, le champ d'étude a été délimité à la province de Québec afin de garantir une certaine homogénéité contextuelle (interactions entre les paliers gouvernementaux, cadre professionnel commun et population majoritairement francophone).

Un échantillon de sept à dix participants a été envisagé, en tenant compte de la taille restreinte de la population cible. Cet échantillon visait à refléter une diversité d'opinions et de perceptions relatives à la pratique des TS dans ces milieux. Un seul critère d'inclusion a été établi : une expérience d'intervention de plus de six mois au SCC. Ce seuil minimal avait pour objectif de s'assurer que les participants disposaient d'une expérience suffisante au sein de l'organisation pour alimenter une réflexion approfondie sur leur pratique dans ce contexte.

Le recrutement des participants s'est fait par sollicitation directe. Un premier contact téléphonique a été établi avec des TS exerçant dans divers milieux du SCC, dans le but d'assurer une certaine diversité contextuelle. Lors de ces échanges, une brève présentation du sujet de recherche était réalisée, et les interlocuteurs étaient invités à examiner l'information relative au projet avant de prendre leur décision quant à leur participation. Par la suite, un courriel contenant une description détaillée du projet, les modalités de participation et le formulaire de consentement a été envoyé aux individus ayant manifesté leur intérêt. Aucune publicité publique n'a été utilisée à des fins de recrutement.

La sollicitation directe a toutefois présenté certains défis. En premier lieu, il m'a fallu surmonter le réflexe initial de contacter en priorité des TS que je connaissais déjà, ce qui aurait risqué de biaiser la représentativité de l'échantillon. Une vigilance particulière a donc été exercée pour diversifier les profils des participants, notamment en incluant des personnes dont les orientations et réflexions ne m'étaient pas déjà familières. Par ailleurs, l'élaboration d'une stratégie de communication visant à présenter le projet sans exercer de pression sur les interlocuteurs a constitué un autre enjeu majeur. Afin de garantir leur confort, une réponse immédiate n'était jamais exigée, et un courriel informatif était systématiquement offert en guise de suivi.

Les TS intéressés ou ayant des questions étaient invités à contacter l'étudiante-chercheuse via les coordonnées fournies dans le courriel de recrutement. Les participants potentiels devaient confirmer leur intérêt par courriel, cette réponse tenant lieu de « signature » électronique du formulaire de consentement et attestant de leur compréhension

des conditions de participation. Une fois la participation confirmée, le moment de la rencontre était convenu avec les participants en fonction des disponibilités de chacun.

4.2.2 CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

La présente recherche a été initiée après obtention de l’approbation éthique obligatoire pour toute étude impliquant des participants humains. À cette fin, le projet a été soumis au Comité d’éthique de la recherche – Société et culture (CER-SC) de l’Université de Montréal. L’approbation a été accordée, et un certificat éthique (CERSC – 2021-112-D) a été délivré en date du 27 octobre 2021.

Il convient de préciser que la recherche n’a pas reçu l’approbation du département de recherche du SCC. D’une part, les responsables ont exprimé des préoccupations liées à un éventuel conflit d’intérêts en raison du double rôle de l’étudiante-chercheuse, à la fois chercheuse et sujet de la recherche. D’autre part, ils ont souligné les limitations de l’étude pour leur organisation, celle-ci étant circonscrite au contexte québécois et, par conséquent, non généralisable à l’échelle nationale. En réponse à ce refus, le protocole de recherche soumis au Comité d’éthique de l’université a été ajusté. Il a été convenu de poursuivre l’étude en considérant que les participant(e)s sollicités étaient des professionnels capables de prendre une décision libre et éclairée concernant leur participation, et non une population vulnérable.

En l’absence d’aval institutionnel du SCC, il a été décidé de n’utiliser aucune ressource provenant de mes fonctions d’employée. C’est également pour cette raison que le recrutement s’est fait de manière directe, à partir des coordonnées des professionnels disponibles sur internet. Afin de garantir une prise de décision éclairée, tous les participants potentiels ont été informés en amont de cette situation.

En ce qui concerne leur dégageant de leurs heures de travail, le moment et la gestion de leur temps étaient à leur discrétion. De mon côté, aucun temps de travail n’a été pris pour la présente recherche, toujours dans le but de dissocier le milieu où j’exerce et le sujet de ma recherche.

Le formulaire de consentement comprenait aussi une section sur l'autorisation de l'enregistrement audio et vidéo requise pour l'analyse des résultats. Les participant(e)s étaient également avisés qu'ils pouvaient retirer leur consentement à tout moment au cours du processus de recherche et mettre un terme à leur implication.

Bien qu'aucun préjudice direct n'était anticipé pour les participants, je demeurais consciente que les entretiens pouvaient potentiellement susciter des souvenirs ou émotions liés à des expériences professionnelles difficiles. Par conséquent, les coordonnées du programme d'aide aux employés (PAE) étaient systématiquement fournies à l'issue des entrevues, afin d'offrir un soutien approprié si nécessaire.

4.2.3 STRATÉGIES ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES

Dans le cadre de cette étude, des entrevues semi-dirigées ont été réalisées individuellement auprès des participants via la plateforme Zoom. Ce choix méthodologique s'est avéré particulièrement pertinent dans le contexte de la recherche puisqu'il permet de faire émerger la vision des acteurs dans une exploration approfondie de leur univers de sens (Baribeau et Royer, 2012), concernant l'articulation de leur pratique dans leur milieu professionnel.

La conception de la grille d'entrevue visait à maintenir une structure souple et adaptable, accordant une attention particulière à la perception individuelle des participants tout en leur laissant une latitude optimale pour exprimer, détailler et nuancer leurs expériences personnelles. Ce dispositif méthodologique, tel que défendu par Savoie-Zajc (2009), soutient une approche réflexive, mettant à distance les biais potentiels de la chercheuse au bénéfice d'une perspective émanant des répondants eux-mêmes.

Par ailleurs, la grille d'entrevue avait pour ambition de constituer un outil d'investigation approfondie des représentations des TS relativement à leur pratique au sein du SCC. Conformément aux principes énoncés par Poupart (2012), l'entretien qualitatif s'ouvre généralement sur une consigne initiale large – élargie dans le cas présent par des sous-consignes en cohérence avec la nature semi-dirigée de l'approche – favorisant ainsi

une expression libre tout en limitant les orientations prédéfinies du champ exploratoire. L'instrument d'entrevue s'est donc structuré autour de l'analyse de la construction de l'identité professionnelle comme mécanisme d'adaptation et générateur de sens dans un contexte de pratique spécifique. L'objectif n'était pas tant d'aborder directement le concept d'identité professionnelle, mais plutôt d'explorer les multiples facteurs influençant les perceptions des praticiens, incluant les dimensions personnelles, les fondements académiques et professionnels, le contexte organisationnel, les attentes et besoins des PJ, ainsi que les savoirs expérientiels émanant de l'auto-analyse des intervenants dans leur milieu d'exercice.

La question initiale portait en ce sens sur les éléments personnels liés au parcours des intervenants, principalement concernant leur motivation à s'engager dans un contexte socio-judiciaire. Cette section explore également leur trajectoire académique, dans la mesure où le partage – ou l'absence – d'un bagage académique commun, véhiculant les valeurs fondamentales de la profession, influence leur perception de ces valeurs essentielles et leur intégration dans le milieu d'exercice. Les sections suivantes visaient à approfondir la perception des participants en examinant leur ressenti à l'égard de leurs relations avec les PJ, leurs collègues, leurs supérieurs immédiats et d'autres instances hiérarchiques au sein de l'organisation.

L'analyse de ces dynamiques relationnelles s'efforce de déterminer quelles interactions offrent aux professionnels du soutien ou de la reconnaissance, en interrogeant notamment la compréhension de leur rôle par les autres acteurs de l'écosystème institutionnel. Par ailleurs, des questions ouvertes portant sur les obstacles et facilitateurs inhérents au milieu permettent aux intervenants d'enrichir la réflexion en partageant des éléments qu'ils jugent pertinents, contribuant ainsi à une analyse élargie de leur rapport à l'environnement de pratique.

En outre, cette étude intègre un aspect mis en lumière par Healy (2022), selon lequel la négociation des rôles et des fonctions des TS au sein d'une organisation n'est pas un processus unidirectionnel. Il s'agit au contraire d'un mécanisme interactif, dans lequel les TS, par leurs expériences pratiques et leur mise en œuvre des politiques sociales,

participent activement à l'élaboration de changements au sein de ces politiques, assumant ainsi un rôle d'agents de transformation (Healy, 2022). Une question finale vise à recueillir à cet effet les propositions des participants concernant les évolutions souhaitées pour l'avenir des TS au sein du SCC.

Les entrevues, d'une durée variant de 60 à 90 minutes, se sont déroulées en mode virtuel à l'aide de Zoom. Les participants avaient, préalablement, reçu un guide d'utilisation par courriel, accompagné d'un lien direct vers la salle de réunion virtuelle. Au total, six entretiens ont été menés. Afin de respecter les principes éthiques, et notamment la confidentialité des participants, voici un portrait général : les répondants représentaient un éventail d'hommes et de femmes, affichant une ancienneté professionnelle au SCC oscillant entre un et vingt ans. Tous détenaient un baccalauréat en travail social, tandis qu'environ la moitié possédait également une maîtrise dans ce domaine. Certains rapportaient un parcours professionnel indirect les ayant conduits à leur poste actuel en tant que TS au SCC. Les milieux d'exercice décrits couvraient une diversité de contextes institutionnels, incluant différents niveaux de sécurité et des interventions communautaires.

L'analyse et la présentation des résultats ont représenté un enjeu majeur en matière de confidentialité, les témoignages recueillis comportant des éléments susceptibles de dévoiler l'identité des participants. Compte tenu de la taille restreinte de la population étudiée, une attention rigoureuse a été portée à la préservation de l'anonymat des répondants. Cette exigence s'est avérée d'autant plus cruciale en l'absence de l'approbation officielle du SCC, dans un souci d'éviter tout risque potentiel de représailles à l'encontre des participants.

Par conséquent, toutes les informations identifiant les participants et contenues dans les extraits de témoignages ont été systématiquement remplacées par des formulations génériques indiquées entre crochets. Par ailleurs, afin de garantir l'anonymat tout au long de l'analyse, chaque participant s'est vu attribuer un numéro aléatoire, et l'utilisation du masculin générique a été adoptée.

4.2.4 ANALYSE DES DONNÉES

L'ensemble des entretiens a fait l'objet d'une transcription intégrale à partir des enregistrements audio-vidéo. Une première transcription a été réalisée à l'aide du logiciel *Sonix*, suivie d'une révision manuelle approfondie afin d'assurer la fidélité des transcriptions aux propos tenus durant les entretiens.

L'analyse des données s'est appuyée sur une approche de contenu thématique. Cette méthodologie, conforme aux principes de l'analyse réflexive, se révèle particulièrement pertinente dans le cadre de cette étude, en ce qu'elle valorise le rôle actif du chercheur dans la co-construction des savoirs (Braun et al., 2019). Mon intégration culturelle au sein du milieu étudié, ainsi que mon partage de référents avec les participants, confèrent un caractère incontournable à cet engagement réflexif. Cette posture m'a permis de mettre en lumière leurs perceptions et de raconter leurs expériences, enrichies par cet univers de significations communes.

Cependant, il est impératif pour le chercheur de suspendre ses présupposés théoriques afin de laisser émerger les données telles qu'exprimées par les participants et de fonder son interprétation sur les éléments empiriques recueillis (Paillé, 2011). L'objectif initial réside dans l'identification des singularités propres aux expériences des TS, pour ensuite explorer les potentielles transversalités au sein de ces expériences (Paillé et Mucchielli, 2012; Paillé, 2011).

Conformément au modèle proposé par Braun et al. (2019) l'analyse thématique s'est déroulée en six étapes : 1) familiarisation avec les données, 2) génération des codes initiaux, 3) identification des thèmes, 4) révisions des thèmes, 5) définition et dénomination des thèmes, et 6) production du rapport final. Ces étapes, intrinsèquement flexibles, ont pu être reprises à plusieurs moments du processus analytique. Une première relecture des transcriptions a été effectuée, accompagnée de prises de notes spontanées. Par la suite, une écoute phénoménologique de chaque entretien a été mise en œuvre, permettant l'élaboration informelle de vignettes synthétisant l'expérience de chaque participant. Ces premières étapes visent non seulement à assurer une immersion dans les données, mais également à faire ressortir les spécificités des expériences individuelles (Poirel, 2021).

Le repérage des thématiques transversales a ensuite été amorcé. Celles-ci, plus difficiles à cerner pour moi, ont fait l'objet de plusieurs ajustements afin de correspondre à l'objectif de la recherche. Parmi les thèmes explorés figurent, entre autres, le sentiment de reconnaissance, l'autonomie professionnelle, les conditions de travail et les caractéristiques de la population bénéficiant des interventions des TS. Ces thématiques ont ensuite été intégrées dans une grille d'analyse, structurée en rubriques, thèmes et sous-thèmes, avec des extraits pertinents issus des entretiens, selon la méthode préconisée par Poirel (2021). Cette étape s'est avérée cruciale pour m'ancrer pleinement dans les données avant toute tentative d'interprétation.

Les interprétations émergentes au cours des différentes étapes ont été consignées dans un journal de bord afin d'être réexaminées ultérieurement durant l'analyse des données. Bien qu'elles ne constituent pas en elles-mêmes un objet d'analyse, les données auto-ethnographiques ont fourni un recul méthodologique précieux, facilitant la distinction entre mes propres perceptions et celles des participants.

Le chapitre suivant s'attardera sur les principaux thèmes identifiés, dans l'objectif de mettre en lumière, à travers les propos des participants, leurs perceptions de leur pratique au sein du SCC, tout en examinant leurs rôles et fonctions, leurs interactions avec les divers acteurs du milieu et les dynamiques qui structurent leur identité professionnelle.

CHAPITRE 5

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - LA PRATIQUE DU TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU CARCÉRAL

Ce chapitre présente les résultats de la recherche concernant la perception des TS quant à leur pratique au SCC. Afin de collecter ces données, des entrevues semi-dirigées ont été menées auprès de six TS œuvrant dans ce milieu. En cohérence avec l'utilisation du cadre analytique de la construction de l'identité professionnelle, les participants ont répondu à des questions ouvertes portant sur les divers éléments influençant la négociation de cette construction identitaire. Ce cadre analytique s'avère particulièrement pertinent pour rendre compte de l'expérience subjective des participants, en reflétant leurs perceptions fondées sur leurs interactions personnelles avec le milieu et ses acteurs.

L'analyse porte sur les différents éléments en interaction influençant les perceptions des participants quant à leurs rôles et fonctions dans ce contexte. À cet fin, la présentation s'articulera autour de plusieurs aspects. Tout d'abord, le contexte de pratique sera décrit à partir des particularités identifiées par les participants. Ensuite, les rôles et fonctions jugés essentiels dans leur pratique quotidienne seront mis en lumière, comprenant les expertises requis tant au niveau théorique qu'administratif. Enfin, une exploration de leurs ressentis dans leurs interactions avec le milieu et ses acteurs, ainsi que de leurs perspectives pour l'avenir du travail social au SCC, conclura la présentation.

5.1 CONTEXTE DE PRATIQUE

Les propos des participants ont permis de dégager plusieurs particularités propres au contexte dans lequel ils évoluent. Parmi celles-ci figurent notamment le double mandat de l'organisation, l'influence du Politique sur leur réalité professionnelle, et les besoins spécifique des PJ qu'ils soutiennent.

5.1.1 MANDATS DE L'ORGANISATION

Les services dispensés par les TS au SCC s'adressent, de manière très large, à des PJ, hommes ou femmes, de 18 ans et plus, purgeant une sentence de plus de 2 ans. Les participants ont identifié en ce sens le double mandat de l'organisation, à savoir la sécurité

et la réinsertion sociale. Compte tenu de la fonction de régulation sociale qu'exercent les services correctionnels dans la gestion des populations à risque, la dimension sécuritaire est perçue comme incontournable par les participants :

C'est sûr que la dimension sécuritaire prend beaucoup de place et est super importante. Importante dans la protection du personnel et des détenus entre eux. C'est sûr que c'est important. (Participant 1)

Cette préoccupation pour la sécurité est omniprésente dans leur quotidien professionnel. Les TS ont exprimé une prise de conscience accrue de l'importance de demeurer vigilants dans leurs interactions avec les PJ. Par ailleurs, ils ont indiqué se sentir rassurés quant à leur propre sécurité grâce à la présence du personnel en charge de la sécurité. Cependant, le participant 6 a souligné que cette protection est principalement applicable dans les établissements, et moins marquée dans le contexte communautaire :

Puis la sécurité, tu sais, c'est sûr que j'ai moins de crainte pour mon intégrité physique d'être ici. Puis. Je sens que je suis dans un milieu sécuritaire et qu'on a mon intérêt et ma sécurité à cœur. (Participant 6)

Tout en reconnaissant unanimement la nécessité de la composante sécuritaire, les TS ont également insisté sur l'importance du second volet du mandat du SCC, soit la réinsertion sociale. Interrogés sur leurs responsabilités, les participants ont spontanément lié l'ensemble de leurs interventions à cet objectif, bien que les termes employés pour qualifier cette démarche varient selon les intervenants.

Ainsi, le participant 2 a exprimé une certaine réticence face au terme « réinsertion sociale » privilégié par le SCC, arguant que ce dernier ne s'applique pas uniformément à toutes les situations. Selon lui, les termes « insertion » ou « réintégration » pourraient dans certains cas être plus adaptés. D'autres participants préfèrent utiliser des notions telles que « réhabilitation » ou « réintégration ». L'essentiel repose sur l'adéquation du concept aux réalités variées des PJ. Selon le participant 2, « ce n'est pas juste d'être dans la communauté, c'est d'en faire partie d'une quelconque façon que ce soit. Puis de se sentir soutenu, d'avoir un filet de sécurité ». Il souligne l'importance, pour les PJ, de se sentir intégrées à une entité

collective, condition essentielle pour favoriser leur désir de réintégrer et de demeurer en communauté. La réinsertion sociale repose ainsi largement sur des démarches externes et une planification minutieuse du retour en communauté.

Cette réinsertion sociale est perçue par les participants comme une composante centrale de leur implication auprès des PJ. Selon le participant 2, il est impératif pour les TS de dépasser la dimension criminelle des individus afin de les accompagner de manière optimale dans leur processus de réinsertion. L'ensemble des participants considère que cette réinsertion doit débiter dès l'incarcération et se prolonger tout au long de la peine. Toutefois, selon leurs témoignages, l'intégration de la réinsertion sociale dans les pratiques carcérales, que ce soit en milieu fermé ou en communauté, demeure limitée :

Tu sais, ça peut être une zone de pratique, une zone de préparation, mais c'est tellement déconnecté de la réalité externe qu'on prépare quelqu'un à... je ne sais pas à quel point on le prépare bien... Tu sais, on le prépare du mieux qu'on peut, de la moins pire des manières. (Participant 1)

Je trouve que des fois le mécanisme et toute la boîte peuvent poser obstacle à certains endroits à la réinsertion sociale, parce que c'est laborieux. Ils changent souvent d'intervenants, ils changent même de milieu, c'est de l'adaptation plus, plus, plus. Ils sont confrontés à leur propre histoire de vie. (Participant 6)

Mais c'est ça, faut qu'on espère de ces personnes-là énormément de choses, on s'attend d'eux énormément de choses en leur donnant très peu de moyens d'y parvenir. (Participant 3)

Ces observations illustrent la complexité et les contradictions inhérentes à la notion de réinsertion sociale. Perçue par les TS comme une finalité essentielle, elle peut également être envisagée, du point de vue des instances gouvernementales, comme un outil de régulation sociale. Les participants soulignent par ailleurs que les priorités accordées à ces deux dimensions – sécurité et réinsertion – fluctuent en fonction des orientations politiques du gouvernement en place, employeur des TS par défaut.

5.1.2 IMPLICATION DU POLITIQUE

Les participants relèvent que la gestion du risque, associée à la protection du public, entraîne inévitablement une ingérence politique influencée par les discours publics. Ils évoquent des exemples précis, tels que des incidents largement médiatisés qui ont conduit à des modifications des politiques correctionnelles. Par exemple, l'homicide commis par une personne en libération conditionnelle a suscité une forte réaction médiatique et publique, conduisant à un resserrement des mesures de libération, limitant ainsi l'accès à la réinsertion sociale. « L'aspect sécuritaire, diplomatie, image politique du SCC va primer sur peu n'importe quoi d'autre qui peut exister » (Participant 1). Les intervenants plus expérimentés mentionnent également l'impact significatif des cycles électoraux fédéraux sur les politiques et pratiques du SCC. Les changements de gouvernance influencent non seulement les décisions organisationnelles, mais aussi les budgets alloués et la mentalité institutionnelle :

Si on a un gouvernement de tel parti politique qui décide qu'il y a plus de réinsertion, ben oui, on a plus d'argent, on a plus de possibilités. Si c'est un gouvernement qui est orienté sur une approche plus punitive par exemple. Bien, tu sais, on va se ramasser avec des coupures de tous les liens avec les organismes. Donc là, il faut faire encore plus avec moins. (Participant 5)

Ces fluctuations dans les orientations politiques entraînent des répercussions considérables pour une population aux besoins multiples et variés.

5.1.3 BESOINS DE LA POPULATION DESSERVIE

Au-delà de leur judiciarisation, les participants mettent en évidence la grande diversité des profils et des besoins des PJ qu'ils accompagnent.

La population avec laquelle je travaille, c'est une population de 18 à 99 ans. Ça peut être 105 s'ils se rendent là. [...] Sinon, c'est une population qui présente plein de concomitances, on va parler : toxicomanie, TSA, DI,

troubles cognitifs, troubles physiques, mais c'est souvent concomitant avec la prémisses de base qui est la santé mentale. (Participant 4)

Les prestataires de services se composent en effet principalement de personnes présentant des besoins en santé mentale ou souffrant d'une perte d'autonomie fonctionnelle, et nécessitant un accompagnement pour faciliter leur réinsertion sociale, particulièrement lors de leur remise en liberté :

Parce que déjà d'avoir un séjour en détention, bin tu sais, ça amène certaines difficultés, mais en plus quand t'as des problèmes de santé mentale importants, bin tu sais, t'es pas trop équipé pour faire face à tout ça en plus. (Participant 2)

Cette réalité s'accompagne souvent d'une rupture sociale due à l'incarcération : « C'est sûr que ça implique une certaine rupture du fait d'être incarcéré et criminalisé. Une rupture dans le lien avec la société » (Participant 1). Ce propos quant à l'inévitable rupture sociale qu'apporte l'incarcération fait écho aux discours d'autres intervenants qui parleront « des impacts de l'incarcération sur le fonctionnement social » ou encore de « la perte de repères sociaux » que la population carcérale est amenée à vivre. Cette planification [du retour en communauté] comporterait ainsi de nombreuses facettes auxquelles les intervenants s'adaptent en fonction des besoins de chacun.

Tu sais, évidemment, l'objectif principal c'est de favoriser la réhabilitation, mais à travers plusieurs sphères, que ce soit l'accès au logement, l'accès à l'emploi, l'accès aux études, le retour dans la famille, la conciliation avec la famille, la médiation avec la famille. (Participant 4)

Le participant 5 renchérit sur la notion d'aide à combler les besoins de base et le développement de ressources en communauté (banque alimentaire, ouverture d'un compte en banque, utilisation d'une carte de guichet). Pour plusieurs, c'est un recommencement complet qui les attend à leur sortie, et les besoins sont multiples pour y parvenir, compte tenu de la vulnérabilité des PJ avant même la prise en considération du stigmate de l'incarcération en soi.

Il y a, à travers ces gens-là, mais surtout avec les gens avec qui on travaille en santé mentale, il y a beaucoup de vulnérabilités. C'est rare que ces gens-là sont nés... en fait, ils ne sont pas nés criminels. Ils évoluent dans des milieux psychosociaux généralement plus défavorisés, avec certains enjeux au niveau des déterminants sociaux de la santé, donc ces gens-là aussi méritent [...] de l'aide. Parce que je veux dire, ce n'est pas nécessairement... Souvent, ils sont laissés à eux-mêmes, c'est des gens les plus isolés de notre société, probablement. (Participant 4)

Les TS décrivent les PJ comme « des personnes à l'intersection de toutes les formes de marginalisation possible », ou encore comme étant « les poqués des poqués », soulignant ainsi l'importance d'une approche intégrée et spécialisée pour répondre aux besoins complexes de cette population vulnérable.

5.2 RÔLES ET FONCTIONS

Comme cela a été démontré jusqu'à présent, les participants décrivent un milieu d'intervention marqué par une complexité inhérente, caractérisé à la fois par la diversité des orientations qui encadrent leur pratique et par la pluralité des besoins de la population soutenue. Afin de répondre aux divers mandats qui leur sont confiés, les TS assument une multiplicité de rôles dans leurs interventions, tant auprès des personnes judiciairisées qu'auprès des autres intervenants du milieu.

Il convient tout d'abord de souligner que les participants décrivent une pratique majoritairement individuelle. Celle-ci se décline sous la forme de rencontres en tête-à-tête, qu'il s'agisse d'un suivi continu ou d'interventions ponctuelles. Certaines de ces interventions relèvent de la gestion de crise ou répondent à des besoins spécifiques formulés à la demande. Le participant 6 mentionne par ailleurs que des interventions de groupe peuvent également être envisagées, en fonction des intérêts de l'intervenant.

Indépendamment du format de leurs interventions, les participants soulignent l'importance de la composante « accompagnement » des fonctions des TS, compte tenu de la vulnérabilité marquée des PJ et de la diversité de leurs besoins. Ce rôle

d'accompagnement se manifeste à divers moments de la sentence, notamment au début, où il prend la forme d'une orientation visant à familiariser les personnes incarcérées avec le fonctionnement du milieu carcéral :

Je nous vois beaucoup aussi [...] comme un genre de guide, pas de guide, mais on est souvent les premiers que les gens rencontrent donc quand ils sont dans notre bureau, ils ont un million de questions sur le processus, la machine, puis on répond à ça. (Participant 6)

Cet accompagnement, selon le participant 6, contribue à réduire l'anxiété des PJ en agissant comme un mécanisme de médiation entre leurs besoins et les attentes de l'organisation. Certains participants mentionnent également qu'ils peuvent faciliter l'expression des besoins des PJ auprès des autres professionnels, selon les cas.

De plus, le participant 1 note que l'ensemble des interventions effectuées durant la sentence vise « la diminution de la détresse ». Pour ce faire, les TS agissent sur des dimensions variées, notamment en aidant les PJ à maintenir ou à renouveler leurs liens familiaux – parfois en collaboration avec la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) – ou encore en les soutenant dans l'adaptation à leur rôle parental durant leur incarcération. Les TS facilitent également certaines démarches personnelles, qu'elles soient internes ou externes, qui nécessitent, par exemple, un accès à un ordinateur ou à un téléphone. Les besoins traités incluent également les relations interpersonnelles, la consommation et la dépendance, les questions liées à la judiciarisation et la responsabilisation des PJ pour ne nommer que ceux-là. Ce rôle d'accompagnateur se poursuivrait tout au long de la sentence afin d'assurer la continuité des soins avec la réinsertion sociale à l'avant-plan. Pour le participant 5, cet objectif est central :

Tu sais, c'est vraiment du suivi, de l'accompagnement tout le temps axé sur le but de la réinsertion quand même. On ne perd pas ça, on ne perd pas cet objectif-là parce que le but, c'est tout le temps de retourner le détenu, veut, veut pas, dans la communauté. Le préparer là, aussi lointain que ça peut être

là. De travailler des habiletés pour permettre qu'il soit un meilleur citoyen dans le but éventuellement de retourner dehors. (Participant 5)

Pour les TS interrogés, il est impératif que la réinsertion sociale commence dès le début de la sentence et se poursuive tout au long de l'incarcération, bien que sa mise en œuvre dans ce contexte présente des défis. Le participant 6 souligne parvenir à instaurer une pratique de réduction des méfaits dans les établissements, favorisant cet objectif. D'autres, comme le participant 3, évoquent des stratégies en établissement, telles que le changement d'unité pour travailler la capacité d'adaptation des PJ. Pour le participant 6, la réinsertion repose également sur l'accessibilité et l'utilisation des ressources disponibles, à la fois en milieu carcéral et en communauté.

Dans cette optique, le participant 4 exprime l'espoir de repousser les frontières physiques et conceptuelles qui cloisonnent actuellement les services, afin de favoriser un meilleur arrimage entre les interventions en milieu carcéral et celles en communauté : « Sortir du carcan : ce qui est en dedans, est en dedans, ce qui est dehors est dehors. À un moment donné, pour faciliter le travail d'arrimage pour le travailleur social » (Participant 4). La planification du retour en communauté apparaît ainsi comme une extension naturelle et logique des services offerts par les TS en matière de réinsertion sociale. Ces services visent principalement les personnes ayant des besoins spécifiques liés à la santé mentale ou à une perte d'autonomie fonctionnelle :

C'est surtout [pour] les gens, soit qui ont un diagnostic en santé mentale, ou qui a vraiment une perte au niveau de son autonomie fonctionnelle qu'on va soutenir dans leur réintégration et la réhabilitation à l'extérieur. (Participant 4)

Au regard des éléments exposés, il apparaît que les services s'adressent principalement aux PJ présentant des troubles sévères de santé mentale ou des besoins psychosociaux importants. Pour ces individus, la mise en place de services transitionnels entre les établissements carcéraux de juridiction fédérale et les structures provinciales de soutien est essentielle, afin d'éviter une rupture de continuité des services lors de leur retour

en communauté. Le discours des TS met en évidence la nécessité d'un accompagnement soutenu, assurant une continuité des soins adaptée aux besoins des personnes suivies tout au long de leur sentence.

Les différents rôles assumés par les TS s'articulent, de manière spécifique, autour des enjeux liés à la santé mentale. Tout d'abord, les participants relèvent que le langage médical propre aux interventions en santé mentale peut représenter un obstacle pour les PJ, en raison de sa technicité et de sa complexité. Ce constat est particulièrement pertinent dans les échanges entre les PJ et d'autres professionnels de santé, tels que le personnel infirmier ou les psychiatres, qui utilisent fréquemment une terminologie spécialisée. Face à cette situation, les TS se positionnent en vulgarisateurs, traduisant le discours médical en des termes compréhensibles pour les personnes concernées. Cette médiation vise à garantir l'accessibilité des informations transmises et à faciliter la compréhension des PJ. De surcroît, les TS peuvent accompagner les personnes judiciairisées lors de leurs rencontres avec d'autres professionnels, afin de s'assurer que leurs besoins soient clairement exprimés. Un participant a décrit cette fonction comme celle d'un « agent facilitateur en santé mentale ».

En parallèle, le rôle d'évaluateur joué par les TS revêt une importance particulière dans ce contexte. Ce rôle englobe le dépistage et l'évaluation des besoins en santé mentale, ainsi que l'intervention dans des situations d'urgence, notamment en ce qui concerne la gestion des risques suicidaires ou d'automutilation. Cette fonction inclut également la complétion de l'échelle de besoins en santé mentale (EBSM), comprise dans les échelles d'évaluation déjà évoquées, qui sert de repère pour la mise en œuvre des services. Un certain niveau de besoins doit être identifié pour qu'une personne puisse correspondre à l'offre de services des TS. Lorsque les besoins évalués sont plus complexes, les TS assument fréquemment le rôle de coordonnateur clinique, ou d'intervenant pivot, comme l'ont souligné certains participants : « Quand c'est des gens qui ont des besoins plus grands en santé mentale, on doit identifier un genre de responsable clinique dans l'équipe » (Participant 3).

Ce rôle de coordonnateur s'applique non seulement dans les cas complexes, mais également pour assurer une continuité des soins, en particulier dans les transitions entre les Services de santé mentale en établissement (SSME) et les Services de santé mentale en communauté (SSMC), processus qui s'appuie également sur l'échelle des besoins. De plus, les TS exercent un rôle consultatif en tant que spécialistes en santé mentale, participant notamment aux discussions de cas et réunions interprofessionnelles visant à analyser les situations et formuler des recommandations adaptées :

Par exemple, tous les comités de santé mentale, des réunions là où on se réunit avec la lunette de la santé mentale, mais avec différents partenaires pour discuter des différentes situations, c'est un espace d'échange intéressant dans une visée multidisciplinaire. (Participant 1)

Cette collaboration multidisciplinaire se révèle d'autant plus essentielle que les PJ présentent souvent une vulnérabilité accrue, exacerbée par leur milieu de vie. Les TS identifient donc un besoin primordial de sensibilisation et de formation à la santé mentale auprès des divers partenaires impliqués. L'objectif est de promouvoir une meilleure compréhension des enjeux de santé mentale, à prendre en compte lors de la définition des objectifs et de l'élaboration des interventions. Sensibiliser les intervenants externes aux particularités des personnes suivies est jugé indispensable par les TS. En effet, la méconnaissance des enjeux de santé mentale parmi les acteurs n'œuvrant pas directement dans ce domaine peut mener à des interprétations erronées des comportements observés, notamment dans un milieu orienté vers la gestion des risques. Comme l'indique le participant 1, il n'est pas rare que certains symptômes soient interprétés sous l'angle de l'agressivité : « Il y a beaucoup de méconnaissance chez les intervenants n'œuvrant pas en santé mentale, et il est parfois difficile de différencier la manifestation de symptômes, des indicateurs de détresse et des comportements dérangeants » (Participant 1). De nombreux savoirs sont requis pour parvenir à assumer ces différents rôles selon les TS.

5.2.1 EXPERTISES REQUISES

Les participants soulignent l'ampleur des connaissances nécessaires pour intervenir efficacement dans ce milieu, tant en lien avec le contexte d'intervention en santé mentale

qu'avec la diversité des besoins psychosociaux observés. Ils expriment par ailleurs l'impression que l'organisation attend des TS qu'ils maîtrisent l'ensemble des problématiques rencontrées dans leur pratique.

Le manque de formation constitue un enjeu récurrent mis en évidence par les participants. Ceux-ci critiquent à la fois le contenu de leur formation académique initiale et l'absence de formation spécifique offerte par l'employeur. Le participant 2 insiste sur la nécessité de mettre en place une formation adaptée pour les nouveaux TS intégrant le SCC, mentionnant avoir été lui-même submergé par l'étendue des connaissances à acquérir et par les particularités des besoins des PJ selon les contextes d'intervention.

Outre une meilleure compréhension du milieu, les participants relèvent que les connaissances spécifiques liées aux tâches qu'ils exercent demeurent insuffisantes. Bien que les TS disposent d'un budget annuel pour financer des formations, il leur appartient d'identifier celles qui répondent à leurs besoins. Si cette liberté de choix confère une certaine autonomie aux intervenants, elle est néanmoins jugée insuffisante par plusieurs participants. Ces derniers rapportent avoir élaboré diverses stratégies pour pallier les lacunes perçues, y compris reprendre des études de cycles supérieurs afin de perfectionner leurs connaissances, notamment en santé mentale.

Par ailleurs, plusieurs participants mettent en avant l'importance de s'appuyer sur leurs collègues, que ce soit au sein de leurs propres équipes ou auprès de TS travaillant dans d'autres contextes. Le participant 1 souligne la nécessité de créer un réseau, voire une communauté de pratique, entre TS, pour favoriser le partage des connaissances. Le travail interdisciplinaire et en partenariat est également perçu comme une composante indispensable à leur pratique, permettant d'améliorer la qualité des services rendus. Bien que les participants se considèrent souvent comme des initiateurs de cette collaboration, ils déplorent qu'elle ne constitue pas toujours un réflexe naturel pour l'ensemble des professionnels impliqués.

Les défis liés à la formation et à la collaboration s'ajoutent à une autre problématique majeure : les difficultés d'arrimage entre les institutions. Les rôles des TS

sont encadrés d'une part par les lois et politiques en vigueur dans le milieu, et d'autre part par les normes de pratique édictées par l'OTSTCFQ. Plusieurs participants mentionnent une inadéquation entre les attentes institutionnelles et les exigences de leur ordre professionnel. L'EFS, par exemple, est une obligation imposée par l'Ordre, mais non sollicitée par l'employeur. Les TS doivent donc produire ces évaluations de manière autonome, tout en s'efforçant d'adapter les évaluations exigées par le SCC pour les aligner aux normes professionnelles : « Bon, on dresse un peu un fonctionnement social, mais selon la version du service correctionnel qui est comme un triage de santé mentale » (Participant 5).

Malgré ces incompatibilités, il est essentiel pour les professionnels de respecter les normes de toutes les entités les régissant afin d'éviter d'éventuelles sanctions. Le non-respect des normes pourrait conduire à des enquêtes disciplinaires initiées par l'ordre professionnel ou par l'employeur, générant un climat d'appréhension parmi les TS. Cette situation contribue à ce que certains participants qualifient de « fatigue morale », attribuée à la fois à la lourdeur administrative et aux conséquences potentielles des politiques en vigueur. Certains évoquent la crainte des enquêtes pouvant être déclenchées à la suite d'incidents sécuritaires, tels qu'un suicide ou une tentative de suicide. Cette inquiétude semble omniprésente et influence les pratiques des employés, notamment en matière de rédaction de notes et de tenue des dossiers, souvent orientées vers leur propre protection.

Une autre incompatibilité relevée concerne la discordance entre l'identification des besoins psychosociaux, élément central de l'expertise des TS, et les outils de classification utilisés par le SCC dans le domaine de la santé mentale, lesquels ne prennent pas en compte ces aspects psychosociaux. L'EBSM est fréquemment citée comme exemple :

Je vais te parler de l'échelle des besoins en santé mentale. Ça, c'est un outil qu'on utilise pour baliser si la personne correspond à nos services en besoins considérables ou non. Quand je regarde cette grille-là, il n'y a rien, mais il n'y a rien, pratiquement rien de travail social dans cette grille-là. (Participant 4)

Bien que cette EBSM ne reflète pas les besoins psychosociaux, elle demeure un outil déterminant l'accès aux services. Le participant 2 rapporte que l'acceptation des demandes de service est conditionnée par cette échelle, ce qui contraint les TS à justifier leurs interventions en fonction des critères établis, limitant parfois les services qu'ils peuvent offrir. Ainsi, leurs rôles et fonctions s'inscrivent dans un cadre complexe, façonné par des réglementations multiples.

5.3 PERCEPTIONS DES PARTICIPANTS SUR LEURS PRATIQUES

Aux réglementations du milieu s'ajoute la collaboration avec les autres intervenants, porteurs de perspectives souvent différentes de celles des TS, qui peut générer des perceptions variées de leur rôle et de leur pratique au sein du milieu et dans leurs interactions avec ses acteurs. Cette section explore les pensées et perceptions des TS quant à leur réalité professionnelle, en mettant en lumière la tension entre les valeurs en interaction dans ce contexte, le degré d'autonomie professionnelle qu'ils peuvent exercer et leur ressenti en matière de reconnaissance dans leur pratique.

5.3.1 VALEURS SOUS TENSION

Les tensions entre les valeurs institutionnelles et celles des professionnels émergent rapidement des propos recueillis auprès des participants. Les TS interrogés soulignent les éléments distinctifs qui les différencient des autres intervenants, en insistant particulièrement sur leurs valeurs fondamentales, leur engagement envers le travail multidisciplinaire, leur vision des PJ et leur approche d'intervention. Tous les participants déclarent être porteurs de valeurs et de perceptions distinctes concernant PJ, mettant l'accent sur l'humain plutôt que sur le délit commis :

La personne ne se limite pas juste à son délit. Il y a tout son bagage qui va teinter ces choix et tout. (Participant 6)

C'est un peu ça ma couleur de vraiment mettre de l'avant la volonté des gens, leurs droits à travers ce système qui peut être très fermé des fois. (Participant 4)

Cette posture imprègne la pratique des participants et constitue une source de motivation pour travailler auprès des PJ. Certains évoquent également que cette approche distincte du travail social s'illustre dans l'orientation des évaluations qu'ils rédigent et dans la priorisation des approches systémiques et holistiques dans leurs interventions. Le participant 6 rapporte que ses collègues et son supérieur hiérarchique perçoivent ces interventions comme « une autre façon d'aborder les choses » (Participant 6). Ces particularités du travail social semblent offrir une perspective unique au sein du monde judiciaire, centrée sur les forces et les compétences des PJ.

Les TS décrivent leur rôle dans la réinsertion sociale comme un aspect clé de leur pratique, mais notent que les priorités institutionnelles peuvent constituer un frein. Les contraintes administratives et sécuritaires limitent souvent la mise en œuvre de projets favorisant la réinsertion sociale en milieu carcéral. Une fois libérés, les PJ doivent souvent démontrer une participation active à des démarches comme la recherche d'emploi ou un retour aux études. Cependant, les participants mentionnent que la gestion sécuritaire prime fréquemment dans la prise de décisions :

Tu sais, moi je travaille sur la réinsertion, je travaille sur le fait qu'on peut avoir des rechutes, qu'on peut tomber, qu'on peut avoir des petits échecs, mais tu sais, tu as travaillé pendant des mois pour retrouver un emploi, pour trouver un appartement, puis là, ben t'as un système à côté de toi qui fait comme : non, il y a ça qui a manqué, c'est fini. (Participant 5)

Les participants s'accordent à dire que ces priorités traduisent les orientations du SCC :

Parce que ce n'est pas la priorité du SCC, la réinsertion sociale, clairement. Donc c'est pour ça que la réinsertion sociale, je la vois beaucoup plus dans les ponts avec ce qui s'en vient en communauté et ce qui se fait en communauté rendu là. (Participant 1)

C'est là où je vois la disparité entre les deux. C'est une belle mission sur papier, ce sont de belles valeurs, mais concrètement ça ne se traduit pas tant que ça. (Participant 3)

Ces réalités institutionnelles, perçues comme des freins à l'innovation, engendrent parfois une « fatigue morale » chez les TS, comme le souligne le participant 1.

Malgré ces tensions, les participants évoquent des éléments facilitateurs dans le travail multidisciplinaire prédominant en milieu carcéral. Ils notent notamment que le contexte institutionnel favorise l'accessibilité aux autres professionnels et aux réseaux des PJ, ce qui facilite des interventions holistiques. Bien que travailler dans des équipes multidisciplinaires soit généralement considéré comme une force, les divergences de valeurs inhérentes aux différences de responsabilités et fonctions peuvent entraîner des incompréhensions mutuelles.

Un sentiment d'isolement est également exprimé par plusieurs TS, en raison de leur statut souvent unique dans leurs équipes de travail ou du contexte particulier de leur milieu d'intervention :

J'avoue que des fois je me sens un peu toute seule sur mon île. (Participant 2)

C'est ça là, que des fois je me sens un peu toute seule de ma gang. (Participant 3)

Mais le fait que je sois toute seule de travailleur social des fois dans [le bureau], ça je trouve ça difficile. (Participant 4)

Cet isolement pourrait contribuer aux difficultés des autres intervenants à bien comprendre les rôles des TS, d'autant plus qu'ils portent souvent un registre de valeurs distinct. Le participant 1 évoque la résistance institutionnelle à intégrer des paradigmes minoritaires comme un facteur amplifiant cette méconnaissance :

Le fait que le paradigme n'est pas du tout le même, donc le milieu a peut-être de la résistance à s'ouvrir à intégrer un paradigme minoritaire aussi, donc ça fait qu'il est d'autant moins bien compris. (Participant 1)

Dans ce contexte, le participant 5 souligne l'importance pour les TS de se soutenir mutuellement, en tenant compte des disparités entre leurs milieux d'intervention. Malgré une base commune de valeurs, la diversité des rôles tenus par les TS rend difficile une définition succincte de leur profession :

Après, il faut dire je pense aussi que le TS est plus difficilement descriptible de façon succincte que d'autres métiers. (Participant 1)

Bien honnêtement, c'est la minorité [des TS] qui sont en mesure de nous dire qu'est-ce que fait un travailleur social, c'est quoi? Qu'est-ce qui distingue le travailleur social, par exemple du psychoéducateur ou du sexologue ou peu importe? Fait que c'est extrêmement rare, à même les TS. Fait que je dirais que l'organisation, mes collègues, c'est... Je pense que c'est un peu le reflet de ça aussi. Notre identité comme travailleur social, des fois, elle est incomprise. (Participant 4)

Cette variabilité dans la compréhension du rôle des TS incite ces derniers à développer une autonomie professionnelle, leur permettant de prioriser leurs tâches en fonction des besoins exprimés par les PJ et des objectifs fixés par l'organisation.

5.3.2 AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

Malgré les limites imposées par le mandat institutionnel, les TS rapportent une tendance à dépasser ces restrictions afin de répondre à des besoins psychosociaux plus vastes. Cette posture s'explique en partie par le constat que, dans la quasi-totalité des cas, les personnes incarcérées retournent éventuellement en communauté. Ainsi, bien que les services en santé mentale soient prioritairement offerts aux détenus présentant un certain niveau de besoins, les TS élargissent parfois ce cadre lorsque le fonctionnement social des PJ est jugé altéré. Par exemple, cette extension peut concerner des individus ayant passé

de nombreuses années en détention et vivant une perte de repères sociaux liée à l'institutionnalisation. Certains participants mentionnent également qu'ils interviennent parfois auprès de personnes confrontées à des problèmes de santé physique importants, en fonction de leurs besoins spécifiques.

Bien que le rôle des TS soit théoriquement circonscrit aux services en santé mentale, les participants s'accordent pour dire que ces limites peuvent être modulées en fonction des besoins exprimés par la population desservie. Leur pratique s'étend alors bien au-delà de cette spécialisation, comme le décrit le participant 2 :

Bien humblement je pense que ok, il y a vraiment des interventions qui pourraient l'aider. Ok, il n'y a pas de problème de santé mentale qui sont sévères, mais je pense que tu sais je peux peut-être juste donner un petit coup de main pour essayer de faire déboucher ce petit bout là. (Participant 2)

Ainsi, les TS naviguent entre leur sentiment de contrainte lié au cadre de la santé mentale et la latitude qu'ils s'autorisent à adopter pour justifier leurs interventions auprès d'une population plus diversifiée. Toutefois, les intervenants sont conscients de l'opposition entre cette marge de manœuvre et le cadre rigide que leur milieu impose :

Le cadre est clair, mais n'est pas clair à tout niveau. Donc là, c'est : comment tu gères avec la complexité de l'organisation en plus de la complexité avec la clientèle... Il faut patauger dans toutes ces dimensions-là qui laissent place à plusieurs niveaux à du libre arbitre. (Participant 1)

Comme je disais, on a le droit d'éviter de se plier à certaines règles, à un certain point, pour avantager l'alliance thérapeutique. Ça, je trouve ça beau cette liberté-là, cette autonomie qu'on peut avoir. (Participant 6)

Les participants mentionnent parfois assumer des tâches qui ne relèvent pas directement de leurs responsabilités, notamment pour pallier l'inaction d'autres acteurs impliqués auprès de la population carcérale. Ces démarches visent essentiellement à

réduire la détresse des PJ et à diminuer leurs sources d'anxiété. Le participant 6 illustre cette posture en précisant qu'élargir son mandat revient en partie à écouter et à répondre aux besoins spécifiques de chaque individu.

5.3.3 COMPRÉHENSION ET VALORISATION DU RÔLE DES TS

Le sentiment exprimé par les TS d'incarner des valeurs souvent en tension avec certaines orientations organisationnelles, ainsi que leur tendance à élargir leur mandat, semble contribuer à la difficulté, pour le milieu et ses acteurs, de définir avec précision leur pratique. Au-delà de cette incompréhension, c'est une perception réductrice du travail social qui est évoquée. Plusieurs TS rapportent se sentir perçus comme des intervenants de substitution au sein de l'organisation. Certains utilisent des termes comme « *cheap labor* » pour qualifier leur impression de la façon dont leur employeur perçoit leur rôle :

L'organisation pourrait dire : ça coûte moins cher que des psychologues. (Rire) On est une main-d'œuvre moins chère que d'autres types de professionnels. (Participant 1)

L'organisation, je pense qu'elle nous voit comme des gens un peu hybrides entre les suivis cliniques où on doit des fois pallier à un manque d'autres professionnels, comme des psychologues par exemple. (Participant 4)

Le participant 5 illustre cette perception par une citation récente du premier ministre du Québec, qui met en lumière une vision utilitaire des TS dans le manque de ressources en psychologie :

Tu sais, dernièrement t'as même le premier ministre Legault qui a dit qu'il manquait de psychologues, mais en attendant, on a des TS, c'est mieux que rien. (Participant 5)

Cette reconnaissance limitée de la part de l'employeur contraste avec le soutien et la reconnaissance que les TS disent recevoir de leurs équipes rapprochées. Les propos

recueillis révèlent un manque apparent de valorisation de leurs expertises professionnelles et de leurs besoins en tant que spécialistes.

Il est possible de distinguer deux types de collaborations multidisciplinaires dans la pratique des TS au SCC : celles qui se déploient au sein des équipes de santé mentale, et celles qui impliquent une collaboration avec d'autres départements intervenant auprès des PJ. En général, les TS rapportent se sentir compris et reconnus dans leurs équipes proches ou auprès des intervenants avec qui ils entretiennent une collaboration régulière :

Comme je te dis, je pense que c'est peut-être plus au niveau des officiers que ce n'est pas clair et peut-être d'autres personnes, mais tu sais, vraiment les gens avec qui je suis proche ont vraiment une très bonne idée de ce que je fais. (Participant 3)

Les tâches associées au travail social semblent mieux comprises par les professionnels ayant des interactions fréquentes avec les TS. Ces derniers évoquent une « couleur TS » appréciée par les autres professionnels en santé mentale. Toutefois, il demeure parfois difficile pour le personnel non spécialisé de distinguer les rôles des TS de ceux des psychologues. Les participants 5 et 6 évoquent à cet égard un document, régulièrement consulté, illustrant les différences entre les deux professions.

Cette polyvalence des TS est perçue différemment selon les collègues. Pour certains, elle suscite une confusion, les TS pouvant être perçus comme des « compétiteurs ». Pour d'autres, leur présence enrichit l'intervention par une diversité de perspectives cliniques. Selon le participant 6, les TS intègrent une approche systémique, axée sur l'environnement et les barrières extérieures, tandis que les psychologues adoptent souvent une perspective davantage centrée sur l'individu :

Les TS, on est vraiment formés pour considérer l'environnement puis les difficultés plus liées à l'extérieur que la personne peut rencontrer. Je pense que les psychologues comprennent aussi ça quand on voit la personne dans un ensemble, mais eux souvent ils vont plus s'axer sur l'individu en tant que tel. (Participant 6)

En dépit des malentendus concernant leurs rôles, certains TS rapportent un intérêt manifeste des autres professionnels pour collaborer, en raison de leur approche distincte avec les PJ :

Je dirais que le service de santé mentale, moi j'ai quand même toujours senti un bon retour, un intérêt pour nous, puis une volonté de nous parler parce qu'ils sont conscients qu'on a souvent un autre son de cloche, tu sais. Puis qu'on n'a pas le même type de relation avec les détenus. On n'est pas dans une relation d'encadrement. (Participant 6)

Les TS font état de la difficulté à aligner leurs observations psychosociales avec la mission de gestion du risque du SCC, qui demeure axée sur la limitation des risques de récidive et la protection de la population. Bien que les TS ne nient pas l'importance de cette dimension, ils expriment le souhait que leurs opinions professionnelles soient davantage prises en compte dans les décisions, même si, en pratique, les considérations sécuritaires priment souvent.

En revanche, la reconnaissance exprimée par les PJ eux-mêmes est perçue comme particulièrement significative. La manière dont les TS offrent des services centrés sur les droits et la dignité des PJ suscite un fort sentiment d'appréciation de la part de ces dernières :

Moi, pour moi, c'est la clientèle la plus reconnaissante avec laquelle j'ai travaillé dans ma vie. Tu sais, c'est vraiment une clientèle qui [...], c'est comme si on leur offrait la lune quand on leur offre finalement le même service qu'à tout le monde. (Participant 4)

Pour le participant 4, cette reconnaissance devient une source essentielle de motivation dans un contexte de travail souvent difficile. Cet aspect est partagé par d'autres TS, pour qui le lien avec les PJ constitue une validation importante de leur pratique.

5.4 PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

Malgré les tensions et les obstacles inhérents à la pratique du travail social dans un contexte où les valeurs organisationnelles peuvent entrer en conflit avec celles de la profession, un élément central émerge des discours recueillis : l'intérêt profond des TS pour les PJ. Il m'a été donné de rencontrer des TS passionnés, animés par l'espoir de contribuer à améliorer les services offerts au SCC et de positionner leur expertise comme un levier de changement au sein de l'organisation.

Concernant la reconnaissance de leur rôle, le participant 5 a exprimé le souhait que l'organisation investisse davantage dans la valorisation des TS et de leur contribution à l'avenir :

Oubliez-nous pas. Des fois, j'ai l'impression qu'on se fait oublier. Tu sais, ce serait vraiment de nous reconnaître comme des professionnels de la santé mentale à part entière. (Participant 5)

Cette déclaration met en évidence les défis liés à l'accès à des postes de gestion ou à des possibilités d'avancement professionnel au sein de l'organisation. Au moment des entretiens, la création d'un nouveau poste régional de coordination pour les TS a suscité de nombreuses discussions parmi les participants. Ce poste a été perçu par plusieurs comme une opportunité de renforcer la cohésion entre les TS au Québec et de favoriser la création d'une communauté de pratique:

Ça peut être intéressant (en parlant d'un coordonnateur TS régional), parce que chaque travailleur social a ses problématiques, mais il y en a plusieurs qui sont partageables entre travailleurs sociaux selon les différents milieux. Mais actuellement, ça incombe à chacun d'entre nous de se mobiliser entre nous pour trouver des pistes de solutions. Donc ça implique peu de cohérence entre nos choix, nos orientations... ça implique... la compréhension commune est aléatoire. (Participant 1)

Dans une optique similaire, le participant 3 a souligné l'importance de mettre en place des initiatives de co-développement entre TS, tout en proposant d'élaborer une description claire et uniforme des fonctions attendues, dans une vision partagée de la pratique. Ce nouveau poste pourrait également jouer un rôle stratégique en tant que vecteur de représentation et de changement à des niveaux décisionnels plus élevés.

Le participant 4, pour sa part, a insisté sur la nécessité de clarifier le rôle des TS, notamment en veillant à une adéquation entre leurs pratiques et les normes établies par leur ordre professionnel :

Faut aussi bien connaître son identité professionnelle pour justement pas avoir à trop se prostituer dans ça. Je dis souvent ça, mais tu sais, dans les demandes qu'on reçoit, ne pas dire oui à tout, on a un rôle et il faut respecter notre rôle, puis c'est notre couleur travail social. (Participant 4)

Il apparaît donc essentiel que les TS au SCC maîtrisent les exigences de leur profession, afin d'établir des limites claires concernant leurs rôles et responsabilités, tant auprès des PJ que des autres professionnels avec qui ils collaborent. Bien que le travail social puisse être difficile à définir pour certains, cette compréhension semble cruciale pour les TS eux-mêmes.

Tous les participants s'accordent sur l'importance, pour les nouveaux TS intégrant le SCC, de s'accorder le temps nécessaire pour s'adapter à ce milieu aux particularités nombreuses et souvent exigeantes. Ils soulignent également l'importance de prendre soin de soi pour prévenir l'épuisement, tout en exprimant un optimisme général à l'égard de l'avenir. Le participant 3 illustre cette dualité entre les défis organisationnels et la posture proactive des TS :

Travailler au SCC mon dieu que c'est un gros bateau à tourner des fois. Justement, je m'affirme plus comme clinicienne, mais aussi comme acteur de changement. Des fois, t'as l'institution qui est donc bin pognée dans les vieilles patentes pas questionnables... Je pense que ça aussi c'est un côté très travail social de faire « heille c'est pas bon ça, on change ça ça pas d'allure.

Pis pourquoi on va pas vers ça pour faire le progrès à place » tu sais.
(Participant 3)

Malgré les lourdeurs structurelles et les tensions institutionnelles, le désir des TS de jouer un rôle actif dans le changement semble surpasser les contraintes rencontrées.

Le prochain chapitre permettra d'articuler les résultats de cette recherche à la lumière de la littérature existante, en examinant comment les TS perçoivent leur pratique au SCC à travers le prisme du processus de socialisation avec le milieu et ses divers acteurs.

CHAPITRE 6

DISCUSSION

Les résultats présentés au chapitre précédent explorent la perception qu'ont les TS de leur pratique au SCC. Les entrevues, conçues pour capturer leurs perspectives, ont permis de mettre en lumière les spécificités du milieu, les tâches accomplies et l'articulation de ces éléments en relation avec les divers acteurs. Afin de mieux comprendre leurs expériences subjectives, la notion de construction identitaire a été retenue pour analyser les interactions influençant la négociation de cette identité.

L'identité professionnelle constitue un élément central de la pratique en travail social. De nombreux auteurs ont exploré ce concept, identifiant diverses facettes de sa construction. Les TS adopteraient ainsi différentes stratégies pour adapter leur identité professionnelle en réponse à celle « imposée » par leur environnement de travail, afin de l'intégrer de la manière la plus cohérente et la moins souffrante possible (Chouinard et Couturier, 2006). Cette adaptation repose sur plusieurs facteurs : les caractéristiques personnelles des intervenants (Caron et Chouinard, 2014), leurs savoirs académiques et professionnels, le contexte organisationnel, les besoins et capacités des usagers, ainsi que les savoirs expérientiels des professionnels, qui façonnent leur perception de leur pratique (Healy, 2022). La reconnaissance, qu'elle soit reçue ou non, est également identifiée comme un levier de cette validation identitaire (Jorro et Wittorski, 2013; El Akremi, Sassi et Bouzidi, 2009).

Ce chapitre mobilise ce cadre d'analyse pour croiser les résultats de la recherche avec la littérature existante afin de répondre à la question de recherche : *Quelle est la perception des TS en ce qui a trait à leur pratique au SCC?*

6.1 ÉLÉMENTS PERSONNELS

Bien que les facteurs personnels n'aient pas été explorés en profondeur pour préserver l'anonymat des participants, un intérêt commun émerge : offrir des interventions humaines à des personnes marginalisées, vivant exclusions et stigmatisations.

6.2 SAVOIRS PROFESSIONNELS ET ACADÉMIQUES

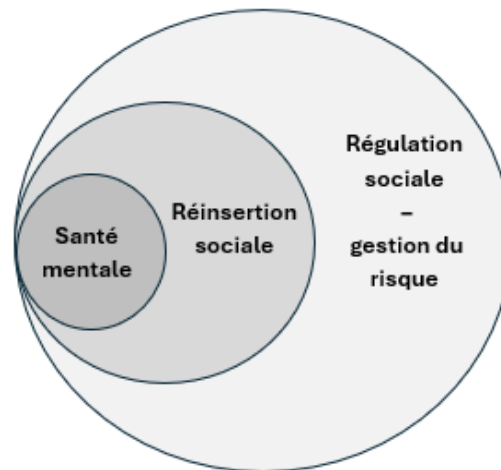
Les valeurs humanistes, fondements du travail social, se manifestent ainsi dans la vision qu'ont les TS des PJ. Ces valeurs, inculquées via la formation universitaire (Healy, 2022), sont partagées par les participants, qui détiennent au minimum un baccalauréat en travail social. Même si l'uniformité de cette transmission académique n'a pu être vérifiée, un discours centré sur l'ouverture et l'amélioration des conditions de vie est omniprésent.

Les parcours professionnels des TS auraient également pu éclairer davantage leur perception de leur pratique, bien que la confidentialité ait limité cette exploration. Néanmoins, certaines observations suggèrent que les expériences antérieures influencent leurs orientations professionnelles : un TS ayant œuvré en santé mentale semble plus aligné avec ce cadre au SCC, tandis qu'un TS ayant travaillé auprès de populations marginalisées semble privilégier une approche axée sur la défense des droits face aux injustices. Ces parcours, bien qu'insuffisamment explorés ici, offrent des indications précieuses sur leurs motivations à travailler au SCC et leur vision de leur rôle en lien avec le milieu et ses acteurs.

6.3 CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

L'alignement des valeurs fondamentales du travail social avec la pratique au SCC pose des défis pour les TS. Fidèles à la littérature, les participants ont souligné la prédominance du mandat sécuritaire et de gestion des risques sur celui de réinsertion sociale. La figure 2 illustre l'intégration des services des TS au sein des cadres institutionnels et des mandats assignés. Les entretiens ont permis en ce sens de dégager trois éléments principaux : la prépondérance du mandat de gestion des populations à risque; le rôle secondaire mais essentiel de la réinsertion sociale; et, enfin, l'articulation spécifique des TS au sein des services de santé mentale. Plusieurs tensions entre ces différents mandats étaient soulevées, tant dans la littérature existante que par les TS rencontrés.

Figure 2 – Mandats et services balisant la pratique des TS au SCC



Les TS sont confrontés à des tensions entre leurs valeurs professionnelles, qui priorisent la réinsertion sociale, et la prédominance du mandat de gestion des risques au sein des services correctionnels. Les participants ont souligné l'influence du politique dans cette dynamique, identifiant son rôle dans la définition des priorités organisationnelles, des orientations stratégiques et de l'allocation des budgets. Ces décisions sont souvent guidées par les perceptions publiques plutôt que par des objectifs de réinsertion sociale, confirmant ainsi les enjeux soulevés dans la littérature (Vacheret et Cousineau, 2005).

Bien que la priorisation du mandat sécuritaire soit largement reconnue, les concepts contemporains tels que la "nouvelle pénologie", basés sur des évaluations actuarielles et standardisées des populations à risque, n'ont pas été directement évoqués par les participants. Cette omission peut s'expliquer par l'absence d'introduction formelle de ces notions lors des entretiens. Lorsque la gestion des risques est discutée, les participants mettent plutôt de l'avant la diversité des perceptions professionnelles et des enjeux spécifiques liés à la santé mentale. Ils abordent par exemple des outils tel que l'EBSM qui peut se rattacher aux assises de ce modèle, sans toutefois avoir comme vocation la gestion du risque, du moins du risque criminel. Le mandat des TS ne semble ainsi pas directement rattaché au modèle d'évaluation actuarielle standardisé.

Malgré ces tensions, les TS se reconnaissent un rôle transversal tout au long du parcours judiciaire, qui dépasse la seule gestion des risques. Bien que les TS mettent en avant les besoins en santé mentale comme un élément clé dans la prestation de leurs services, ils associent principalement leur rôle à la notion d'affiliation sociale. Ainsi, leurs interventions visent l'objectif de réinsertion sociale par la reconstitution des liens avec la société, en écho à l'idée de "réintégration sociocommunautaire" décrite par Quirion et al. (2021). Cette approche met l'accent sur l'importance pour les individus de retrouver une place légitime dans la communauté, tout en valorisant une réciprocité avec celle-ci. Ils participent activement à des initiatives de réinsertion sociale, qu'il s'agisse d'interactions positives au sein du milieu, du maintien de liens familiaux ou encore de l'accompagnement vers l'emploi. Cette approche témoigne de leur engagement envers une vision holistique de l'intégration sociale des PJ.

La gestion des risques, lorsqu'elle s'entrecroise avec les enjeux de santé mentale, introduit une tension supplémentaire : la perception de la dangerosité qui peut varier selon les connaissances et sensibilités des intervenants. Dans ce contexte, les TS jouent un rôle essentiel de sensibilisation et de démythification. Ils contribuent à distinguer les comportements issus de troubles de santé mentale ou d'une détresse vécue des comportements réellement dangereux, tout en sensibilisant leurs collègues aux réalités complexes de la santé mentale.

Par ailleurs, bien que les participants aient souligné leur implication dans les services de santé mentale, ils nommaient également élargir fréquemment leurs interventions à des besoins psychosociaux plus généraux. Alors que la littérature met de l'avant leur expertise et leur apport souhaitable en santé mentale, certains TS expriment un sentiment d'insuffisance, se percevant comme des imposteurs en raison de connaissances spécialisées qu'ils estiment ne pas maîtriser entièrement. D'autres, au contraire, revendiquent une reconnaissance accrue de leur expertise en la matière, qu'ils jugent sous-évaluée par l'organisation.

Tous les participants insistent sur l'importance d'une période d'adaptation en début de carrière au SCC, au cours de laquelle ils se familiarisent avec les dynamiques du milieu

et acquièrent les connaissances fondamentales nécessaires. Cet apprentissage, bien qu'informel, se réalise principalement par l'interaction avec le milieu et ses acteurs, à travers les diverses situations professionnelles rencontrées.

Les TS doivent en ce sens démontrer une vaste compréhension des multiples problématiques vécues par les PJ. Certains participants ont mentionné se sentir dépassés par l'étendue des connaissances requises pour répondre à ces besoins diversifiés. D'autres soulignent la nécessité d'élargir les opportunités de formation et de créer des espaces collaboratifs, comme des communautés de pratique, afin de favoriser le partage des ressources et des savoirs développés par leurs pairs.

Enfin, l'exercice du travail social en milieu correctionnel s'accompagne de défis liés à la conciliation de ces cadres institutionnels et des obligations des professionnelles. Les participants ont mentionné une incompatibilité entre les attentes de l'OTSTCFQ, organisme québécois, et celles du SCC, qui opère à l'échelle pancanadienne. Cette divergence complique l'alignement des pratiques professionnelles et oblige les TS à élaborer des stratégies pour répondre simultanément aux demandes de leur ordre et de l'organisation, notamment dans des tâches comme la rédaction des EFS. Ainsi, les TS naviguent dans un environnement complexe où les priorités institutionnelles et les valeurs professionnelles peuvent entrer en conflit.

Malgré ces tensions, ils mobilisent leurs compétences pour contribuer à des missions transversales et jouent un rôle crucial dans la sensibilisation aux enjeux de santé mentale, tout en poursuivant leur objectif de réinsertion sociale. Ce dernier objectif étant perçue comme central au sein de leur pratique, bien qu'elle occupe une place secondaire dans les priorités institutionnelles. Cette orientation professionnelle et leur capacité d'adaptation témoignent d'une résilience et d'une volonté de dépasser les contraintes pour valoriser leur rôle auprès des PJ. Cette capacité d'adaptation souligne l'importance de mieux comprendre les personnes au cœur de ces interventions : les PJ. Leurs attentes, besoins et capacités variés jouent un rôle clé dans la définition des services offerts et des approches mises en place par les TS.

6.4 ATTENTES, BESOINS ET CAPACITÉS DES PJ

Le portrait des PJ établi par les participants, ainsi que la diversité de leurs besoins, concordent avec les observations rapportées dans la littérature scientifique. Ces individus sont principalement issus de milieux socioéconomiques précaires, présentent une faible scolarisation et possèdent un capital culturel limité (Laberge et al., 2000). Leurs trajectoires sont souvent marquées par des problématiques concomitantes, telles qu'un niveau d'éducation insuffisant ou un abandon scolaire, une précarité professionnelle et financière, des violences conjugales, un isolement social, des troubles de santé mentale, des comportements suicidaires, des dépendances (alcool, drogues, jeux de hasard) et des expériences d'abus sexuels (Ministère de la Sécurité publique, 2014, p.31).

Les participants ont également mis en lumière la variabilité des profils des PJ, lesquels peuvent être âgés de 18 à plus de 100 ans. Ils ont souligné des besoins complexes allant au-delà de la santé mentale, notamment des pertes significatives en matière d'autonomie fonctionnelle. En outre, les TS ont précisé que l'incarcération constitue une expérience particulièrement difficile, exacerbée dans les cas où les PJ sont atteintes de troubles de santé mentale. Outre les facteurs ayant conduit ces individus à un parcours en milieu correctionnel, ils sont souvent porteurs de stigmates variés, liés ou non à leur incarcération, pouvant freiner leur intégration et leur sentiment d'appartenance sociale (Laberge et al., 2000; Chantraine, 2003). Face à ces enjeux, les participants ont insisté sur l'importance des principes de réinsertion sociocommunautaire, incluant l'affiliation des PJ avec leur communauté. Cette réciprocité est perçue comme essentielle pour réduire les effets de la rupture sociale et favoriser une réintégration positive.

Les TS interviennent ainsi sur plusieurs dimensions pour accompagner les PJ, notamment dans l'accès à un logement stable, à des opportunités d'emploi ou d'éducation, à des ressources familiales (réconciliation, médiation), ainsi qu'à des services communautaires tels que les banques alimentaires. Ils facilitent également l'accès aux systèmes bancaires et éducatifs, tout en soutenant les PJ dans leur réappropriation des outils nécessaires à leur autonomie. La vulnérabilité des PJ, placés à l'intersection de multiples

sources d'exclusion, est unanimement reconnue par les participants, qui mettent en avant les apports des TS pour améliorer leur condition de vie.

6.5 RÔLES ET FONCTIONS IDENTIFIÉS

Bien que les participants aient exprimé une incompréhension persistante quant à leur rôle de la part des instances hiérarchiques, aucune disparité notable n'a été relevée entre les fonctions attendues et celles réellement exercées par les TS. Ces derniers ont souligné l'importance du travail collaboratif, centré sur la réinsertion sociale et la continuité des services, en cohérence avec les exigences du cadre socio-judiciaire.

La défense explicite des droits des PJ n'a pas été uniformément mentionnée par les TS. Certains ont exprimé une volonté affirmée de soutenir les droits des individus vulnérables, tandis que d'autres ont privilégié des tâches connexes, telles que garantir l'accès aux soins et aux services, ou faciliter la représentation des PJ auprès d'autres intervenants.

Les TS occupent plusieurs rôles transversaux, adaptés aux divers mandats de l'organisation. Parmi ces rôles, celui d'accompagnateur, dont les responsabilités varient selon les phases de la sentence et les besoins spécifiques des PJ; celui de vulgarisateur, facilitant la compréhension et la communication entre les PJ et les autres professionnels; celui de coordonnateur, assurant l'arrimage entre différents services pour répondre à la complexité des besoins des PJ; et celui d'évaluateur, un rôle souvent attribué par défaut en lien avec le mandat de santé mentale.

Enfin, les TS agissent également comme consultants auprès de partenaires extérieurs à la santé mentale, et sensibilisent divers professionnels au contexte socio-judiciaire. Ces rôles mettent en évidence les tensions générées par le double mandat de l'organisation, ainsi que les interactions parfois conflictuelles entre les différents acteurs et leurs environnements respectifs.

L'exploration des savoirs expérientiels des TS du SCC, qui reflètent leurs perceptions et réflexions issues de leurs pratiques quotidiennes, demeure cruciale pour répondre aux enjeux de recherche et éclairer les dynamiques inhérentes à leur intervention.

6.6 SAVOIRS EXPÉRIENTIELS

La notion de savoirs expérientiels, telle qu'introduite dans le cadre conceptuel, englobe l'ensemble des connaissances développées à travers une variété de situations professionnelles. Ces savoirs incluent les apprentissages réalisés par l'interaction avec les divers acteurs du milieu, ainsi que les perceptions et ressentis qui en découlent pour les professionnels concernés. En outre, ils englobent les réflexions que ces derniers tirent sur leur propre pratique et sur leur profession, enrichies par leurs expériences.

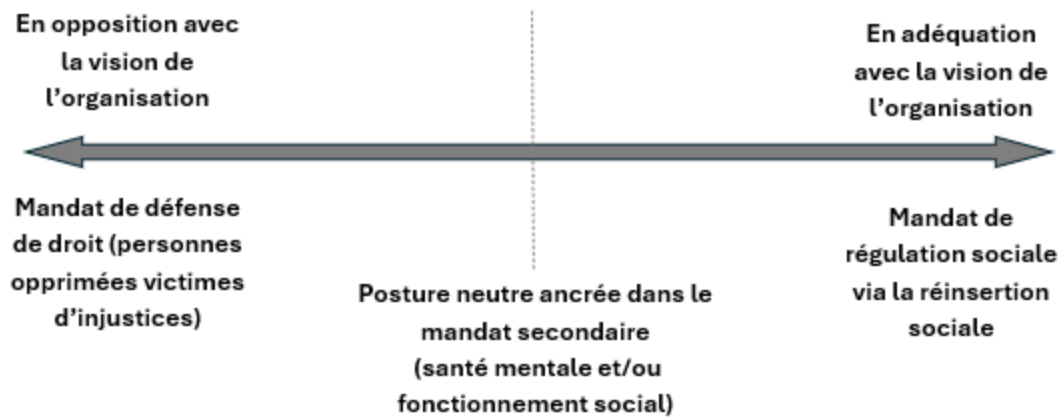
Dans le cadre de cette recherche, ces savoirs sont analysés comme des manifestations des vécus subjectifs propres à chaque professionnel. Alors que les sections précédentes de ce chapitre s'attachaient à représenter les particularités du milieu de manière factuelle, il a été établi que les TS partagent les valeurs fondamentales inhérentes à leur profession et s'efforcent de les incarner au sein du SCC. Cependant, la prédominance du mandat sécuritaire sur celui de réinsertion sociale est perçue comme une contrainte importante.

Le rôle des TS s'inscrit par ailleurs dans les équipes dédiées à la santé mentale, ce qui peut représenter une limite imposée à leurs interventions. Néanmoins, ces professionnels élargissent régulièrement leur champ d'action en justifiant ces extensions par un cadre rationnel accepté par l'organisation. Ces pratiques se déploient dans un environnement professionnel marqué par des ingérences politiques influençant les interventions sur le terrain. Malgré cela, ces directives politiques sont souvent détachées des réalités du terrain et s'accompagnent d'une logique de standardisation pancanadienne des pratiques. La mise en œuvre de cette standardisation est entravée par les singularités propres à chaque milieu, ainsi que par un manque de cohérence des normes du milieu avec celles établies par les différents ordres professionnels présents sur ce vaste territoire.

Ces éléments constituent le quotidien des TS rencontrés dans cette recherche, pour lesquels deux axes analytiques semblent pertinents afin de refléter leurs perceptions : le continuum de négociation des tensions et le continuum de reconnaissance et de validation.

Les participants ont identifié un conflit de valeurs, bien que son intensité varie selon les individus. Le continuum illustré à la figure 3 reflète cette variabilité, allant d'une posture revendicatrice et combative face à l'organisation jusqu'à une adhésion aux valeurs institutionnelles perçues comme des outils de régulation sociale.

Figure 3 – Continuum des tensions de valeurs vécues par les TS au SCC



À une extrémité de ce continuum se situent les TS adoptant une approche critique et revendicatrice envers leur organisation. Ces professionnels perçoivent les PJ comme des victimes d'oppressions et d'injustices systémiques. Leur intervention, caractérisée par une défense active des droits et par un discours appelant à des changements sociaux profonds, est cependant accompagnée d'un sentiment exacerbé d'opposition de valeurs. Ce sentiment d'incompréhension envers leur employeur se combine à un épuisement généré par les contraintes organisationnelles.

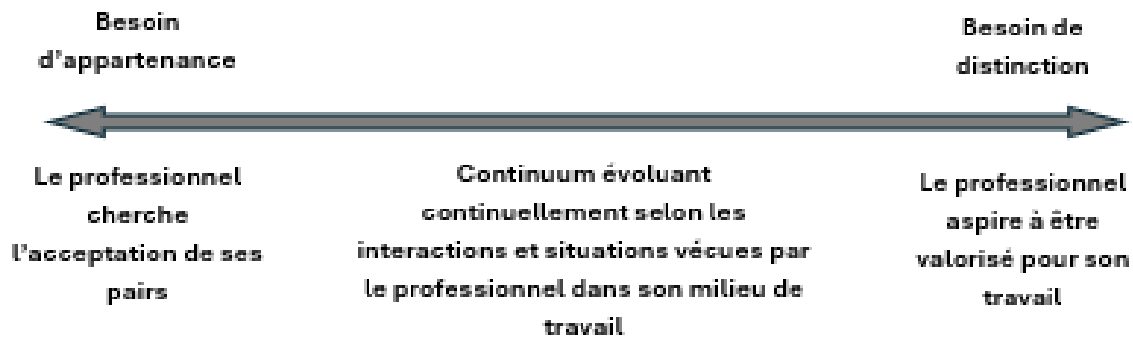
À l'opposé, on trouve les TS qui adhèrent aux valeurs et aux contraintes institutionnelles imposées aux PJ. Leur approche repose sur des concepts tels que la « bienveillance coercitive » et la « surveillance thérapeutique », lesquels équilibrent délicatement l'aide et le contrôle dans leurs interventions. Ces TS naviguent entre la responsabilisation des individus et la prise en compte des influences sociétales sur les trajectoires de vie. Sans contester explicitement le cadre sécuritaire, leurs actions se concentrent sur la réinsertion sociale, vue comme un mécanisme de régulation sociale.

Entre ces deux pôles, certains TS se positionnent de manière plus neutre. Ce groupe privilégie les mandats secondaires, notamment les services en santé mentale ou l'amélioration du fonctionnement social des PJ. Leur pratique est moins impliquée dans les tensions institutionnelles et se focalise davantage sur leur champ d'intervention spécifique. Enfin, une majorité de TS adoptent une posture intermédiaire, conciliant leurs valeurs professionnelles avec celles du milieu institutionnel. Ces professionnels voient les contraintes organisationnelles comme des opportunités pour naviguer entre les attentes institutionnelles et les besoins des PJ. Cette approche leur procure un sentiment d'utilité et contribue à renforcer leur reconnaissance professionnelle.

À ce premier continuum s'ajoute ainsi celui de cette reconnaissance. La reconnaissance, concept central dans la construction identitaire des TS, s'articule autour de deux pôles: le besoin d'appartenance, à travers lequel les professionnels recherchent l'acceptation et le soutien de leurs pairs (El Akremi, Sassi et Bouzidi, 2009; Jorro et Wittorski, 2013), et le besoin de distinction, où les TS aspirent à une valorisation individuelle de leurs contributions professionnelles (El Akremi et al., 2009). Dans la présentation des résultats du chapitre précédent, une tension entre la liberté d'action dans leurs interventions et le besoin d'encadrement structurant. Ces deux aspects, bien qu'ils puissent sembler contradictoires, représentent finalement les deux pôles fondamentaux de reconnaissance identifiés à la figure 4 pour plus de clarté.

Divers facteurs influencent le sentiment de reconnaissance des TS au sein du SCC, lesquels s'articulent autour des deux pôles définis. Sur le plan du pôle de l'appartenance, les participants ont exprimé un sentiment de reconnaissance émanant de leurs collègues directs et des collaborateurs réguliers. Ces derniers témoignent de leur appréciation envers l'approche multidisciplinaire des TS, leur capacité à coordonner efficacement les équipes, ainsi que leur perspective unique apportant un angle d'analyse distinct. Toutefois, un sentiment d'isolement subsiste, les TS soulignant leur position souvent solitaire au sein de leurs équipes respectives.

Figure 4 – Continuum de la reconnaissance



Cette singularité professionnelle, reconnue par les partenaires réguliers, s'inscrit également dans le pôle du « besoin de distinction » de la reconnaissance, matérialisé par la valorisation des particularités de leur travail. La spécificité de leurs interventions est également mise en lumière par les PJ, qui expriment une appréciation marquée pour leur approche fondée sur l'ouverture, l'acceptation et l'humanité.

L'autonomie professionnelle constitue par ailleurs un facteur transversal au continuum de la reconnaissance. Cette autonomie, caractérisée par la latitude accordée aux TS pour adapter leur rôle en fonction de leurs intérêts et des besoins locaux, contribue simultanément à leur sentiment de distinction. Cependant, elle peut également engendrer une fragmentation des pratiques professionnelles et éroder leur unicité au sein de l'organisation. La description de tâches uniformisées, élaborée par le SCC, semble fournir des balises permettant aux TS de structurer leurs interventions tout en leur laissant une certaine marge de manœuvre. Ce cadre minimaliste offre une flexibilité qui, bien qu'appréciée, soulève le besoin exprimé par les participants de disposer de normes de pratique plus cohérentes et structurées. Ces professionnels ressentent fréquemment une impression de solitude dans leurs fonctions, chaque individu opérant selon ses propres modalités.

Selon la littérature scientifique, l'autonomie professionnelle ne constitue pas uniquement un moyen d'adaptation aux contraintes organisationnelles, mais également un levier permettant d'agir sur celles-ci. Les tensions inhérentes à l'exercice des fonctions des

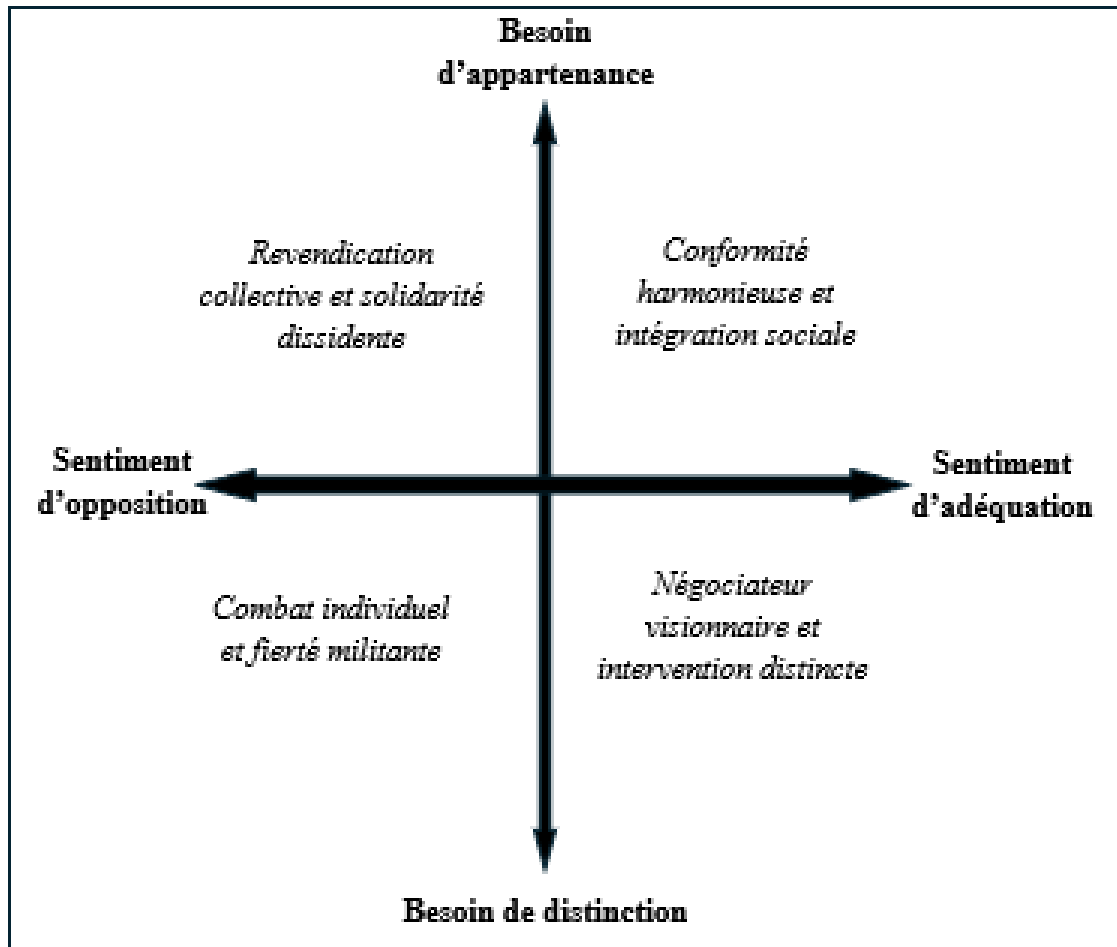
TS au sein des services correctionnels, notamment celles liées aux valeurs fondamentales, constituent un axe central de leur pratique. Ces professionnels se trouvent ainsi en position d'équilibrer les attentes souvent divergentes des acteurs du milieu tout en respectant leur propre conception du travail social.

L'analyse des entretiens révèle une pluralité d'adaptations de l'identité professionnelle des TS, façonnées par les divers facteurs de construction identitaire évoqués précédemment. Chaque intervenant module son identité en fonction de son expérience et de sa perception de reconnaissance dans le milieu. Ces perceptions permettent de conceptualiser différentes adaptations représentées dans la figure 5, où quatre positions principales sont identifiables, bien que les nuances soient infinies.

L'une de ces positions, associant une opposition aux valeurs organisationnelles à un sentiment d'appartenance, peut être désignée sous le terme « Revendication collective et solidarité dissidente ». Ce cadran met en évidence une dynamique dans laquelle les professionnels s'unissent pour contester les valeurs de l'organisation. La reconnaissance émerge ici du sentiment d'appartenance à une cause commune, caractérisée par un élan revendicateur visant à initier des changements significatifs. Cette énergie collective nourrit la résistance tout en renforçant l'identité de groupe. Toutefois, ce cadre de posture n'a pas été explicitement identifiée parmi les participants, l'isolement individuel semblant prédominer. Malgré cela, le besoin d'une unité collective dans un environnement de contraintes a été largement souhaité.

Le second cadran, qui se situe à l'intersection d'une adhésion aux valeurs institutionnelles et d'un sentiment d'appartenance ressenti par les professionnels, pourrait être désigné par le concept de « Conformité harmonieuse et intégration sociale ». Ce cadre illustre une dynamique où les TS adhèrent pleinement aux principes organisationnels, notamment les approches axées sur la gestion des risques, tout en valorisant les idéaux professionnels comme leviers de régulation sociale. Cette reconnaissance repose sur leur alignement avec les valeurs institutionnelles, renforçant un sentiment de stabilité et d'harmonie dans leurs pratiques.

Figure 5 – Conceptualisation des perceptions des TS au SCC



Le troisième cadran, qui combine une opposition aux valeurs organisationnelles et un besoin marqué de distinction, peut être qualifié de « *Combat individuel et fierté militante* ». Ce cadran met en lumière une posture adoptée par certains TS, caractérisée par une défense active des droits et des idéaux sociaux. Ces professionnels s'efforcent de se distinguer par leur engagement militant, s'inscrivant dans une quête de justice et d'individualité. Cependant, cette posture est souvent associée à une intensité émotionnelle élevée, susceptible de conduire à un épuisement professionnel, reflétant ainsi la tension permanente entre leur engagement et leur besoin de reconnaissance.

Le dernier cadran, situé à l'intersection d'une adhésion aux valeurs organisationnelles et d'un besoin de distinction, pourrait être intitulé « Négociateur visionnaire et intervention distincte ». Les professionnels occupant ce cadran adoptent un rôle subtil mais décisif, utilisant leur adhésion aux valeurs institutionnelles pour élaborer des interventions régulatrices adaptées et originales. En tant que médiateurs et négociateurs, ils équilibrent les attentes individuelles et collectives tout en contribuant de manière significative à l'évolution des pratiques organisationnelles.

Dans ce contexte de négociation locale, l'autonomie professionnelle, revendiquée par les participants, s'avère cruciale dans l'adaptation de leur identité professionnelle. Elle permet d'influencer la nature et l'ampleur des contraintes organisationnelles auxquelles ils sont confrontés (Milly, 2001). Cette posture transactionnelle, incarnée par le « négociateur visionnaire », illustre la capacité des TS à impulser des changements structurels, consolidant leur rôle en tant que vecteurs de progrès. En outre, les participants ont exprimé diverses aspirations et recommandations visant à optimiser la contribution des TS au sein du SCC.

6.7 PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un milieu où coexistent deux objectifs principaux – la réinsertion sociale et la gestion du risque –, une perspective de complémentarité semble plus adéquate qu'une opposition stricte entre ces missions. Alors que certains acteurs se concentrent principalement sur le mandat sécuritaire, les TS peuvent se focaliser sur la réinsertion sociale, chacun apportant son expertise dans son domaine respectif. L'introduction relativement récente des TS dans ce contexte laisse entrevoir la possibilité d'intégrer de nouvelles approches et pratiques au sein de l'organisation.

Au-delà de leur rôle dans la réinsertion sociale, les fonctions médiatrices des TS favorisent une meilleure compréhension entre les différentes parties prenantes. En ajustant les interactions entre l'organisation et les individus purgeant une sentence, les TS participent à une dynamique graduelle qui peut aboutir à des objectifs communs, notamment en utilisant la réinsertion comme un facteur de protection publique et de prévention de la récidive à long terme.

Les participants ont exprimé des perspectives globalement optimistes pour l'avenir. Ils perçoivent une énergie commune, proactive et créative, émergeant des TS comme porteurs de changement dans ce milieu. Inspirés par des approches comme celle de Stefanakis (2008), qui privilégie l'empathie dans l'intervention auprès des personnes ayant commis des délits, les TS incarnent déjà une orientation vers des pratiques plus humaines. Leur implication repose sur l'établissement de relations humaines avec des personnes souvent marginalisées, marquant ainsi une volonté de transformation.

Un aspect particulièrement significatif de cette recherche réside dans la reconnaissance, par les acteurs du milieu, de la singularité des interventions des TS. Malgré une certaine mécompréhension générale de leur rôle, les collaborateurs travaillant régulièrement avec eux perçoivent positivement leur apport. Les TS introduisent une nouvelle perspective au sein des interventions socio-judiciaires : une reconnaissance de l'humain derrière le détenu et une approche basée sur la dignité et le changement.

Si l'introduction des TS au sein des services de santé mentale répond principalement à des recommandations externes, il reste à définir si l'organisation aspire réellement à transformer ses pratiques. Toutefois, à travers le concept de négociation des rôles décrit par Healy (2023), les TS pourraient progressivement influencer les mentalités organisationnelles, même par de petits ajustements successifs.

CONCLUSION

Cette recherche a été initiée par un intérêt marqué envers mon milieu de travail ainsi que les bénéficiaires des services qui y sont offerts. En tant que première expérience de recherche, mes démarches étaient empreintes d'incertitude, notamment quant à la direction spécifique à adopter pour mon projet.

Au fil du processus, cette recherche s'est naturellement orientée vers une exploration approfondie de ma profession, motivée par le désir de valoriser ce champ d'intervention relativement nouveau au Canada. La réflexion sur mes perceptions et pensées personnelles tout au long de la recherche a également mis en lumière des interrogations profondes relatives à mon identité professionnelle. Ces questionnements, initialement suscités par des échanges lors de mon stage au SCC durant mon baccalauréat en travail social, ont été amplifiés par des observations répétées de l'importance de cette identité au sein de l'organisation, particulièrement en ce qui concerne les caractéristiques spécifiques des TS, parfois qualifiées de « couleur TS ».

Les données recueillies auprès des participants et les échanges réalisés dans le cadre des entrevues ont permis non seulement d'atteindre les objectifs de la recherche en caractérisant la profession du point de vue des TS, mais également de conceptualiser les ressentis et réflexions personnelles en lien avec la construction de l'identité professionnelle.

Toutefois, cette recherche présente certaines limites. D'une part, les fondements théoriques et conceptuels auraient mérité d'être mieux définis en amont, notamment les notions relatives à la construction de l'identité professionnelle et au rôle de la reconnaissance dans son développement. D'autre part, l'échantillon sélectionné se composait uniquement de TS occupant des postes désignés, excluant ainsi ceux qui occupent des fonctions alternatives au SCC, une réalité due à la rareté de postes spécifiques à la profession (environ une vingtaine sur l'ensemble du territoire québécois). L'exploration des trajectoires professionnelles de ces travailleurs sociaux et des tensions identitaires liées à ces fonctions alternatives constitue une piste pertinente pour de futures recherches.

De plus, des changements significatifs dans les pratiques des TS au SCC ont été constatés depuis le début de cette recherche, notamment la nomination TS à des postes de gestion ainsi que la création d'un poste régional visant à harmoniser les pratiques professionnelles entre les exigences du SCC et celles de l'OTSTCFQ. Ces évolutions ouvrent la voie à de nouvelles interrogations sur l'impact de telles initiatives sur l'identité professionnelle et la pratique en milieu socio-judiciaire.

Dans cette perspective, il apparaît essentiel que des études supplémentaires soient menées afin d'approfondir la compréhension des spécificités de la pratique du travail social au SCC et de mettre en lumière son rôle dans le processus de réinsertion sociale des personnes judiciairisées. Ces recherches pourraient contribuer à renforcer la présence des TS dans ce domaine et à promouvoir une approche intégrée et humaniste dans la gestion de la criminalité.

BIBLIOGRAPHIE

- Adam, A. S. (2013). Managing insider issues through reflexive techniques: An insider-researcher's journey.
[https://www.waikato.ac.nz/__data/assets/pdf_file/0009/167049/A-Adam-Managing-insider-issues-through-reflexive-techniques.pdf]
- Ades, J., et B.E. Spiro (1985). « A social service lever for criminal justice sentencing », *Social Service Review*, 59(1), p. 95-106 DOI: <https://doi.org/10.1086/644264>
- Alami, S., Desjeux, D. et Garabuau-Moussaoui, I. (2019). *Les méthodes qualitatives*. Presses Universitaires de France. DOI : <https://doi.org/10.35788/uab.v1i2.29>
- Anderson, L. (2006). Analytic autoethnography. *Journal of contemporary ethnography*, 35(4), 373-395. DOI: [10.1177/0891241605280449](https://doi.org/10.1177/0891241605280449)
- Ashford, J. B. (2015) Overview of forensic social work: Broad and narrow definitions. In *Social workers' desk reference*. 2d ed. Edited by A. R. Roberts, 1055–1060. New York: Oxford Univ. Press
- Agllias, K. (2004). Women in corrections: A call to social work. *Australian Social Work*, 57(4), 331- 342. DOI: <https://doi.org/10.1111/j.0312-407X.2004.00163.x>
- Bark, H., Dixon, J. et Laing, J. (2023). The professional Identity of Social Workers in Mental Health Services: A scoping review. *International journal of environmental research and public health*, 20(5947), 1-16.
DOI: <https://doi.org/10.3390/ijerph20115947>
- Baribeau, C. & Royer, C. (2012). L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation dans la Revue des sciences de l'éducation. *Revue des sciences de l'éducation*, 38(1), 23–45. DOI : <https://doi.org/10.7202/1016748ar>
- Barry, M. (2007). Listening and learning: The reciprocal relationship between worker and client. *The Journal of Community and Criminal Justice*, 54(4), 407-422.
DOI: <https://doi.org/10.1177/0264550507083539>
- Bélanger, E. et Genest Dufault, S. (2017) Le processus de développement de l'identité professionnelle en travail social, l'apport de la formation pratique. Dans Genest Dufault, S., Gusew, A., Bélanger, E. et Côté, I. (Dir.). (2017). *Accompagner le projet de formation de pratique en travail social – Complexité – enjeux -défis*. (p. 37-56). Presses de l'Université du Québec.
- Bergeron-Leclerc, C., Morin, M-H., Dallaire, B. et Cormier, C. (2019). *La pratique du travail social en santé mentale : Apprendre, comprendre, s'engager*. Presses de l'Université du Québec

- Blewett, J., Lewis, J. et Tunstill, J. (2007) Roles and tasks of social work, a literature informed discussion paper
 [https://citeseerx.ist.psu.edu/document?repid=rep1&type=pdf&doi=4bbd44dfb7ae423a057ec87cadfdd9935532fec6]
- Boudreau, P. et Perron, C. (2011) *Lexique de science politique*. (3^e édition). Chenelière Éducation
- Bradt, L. et M. Bouverne pouDe Bie (2009a). « Social work and shift from “Welfare” to “Justice”, *British Journal of Social Work*, 39(1), 113-127.
 DOI: https://doi.org/10.1093/bjsw/bcm072
- Braun, V., Clarke, V., Hayfield, N. et Terry, G. (2019). Thematic analysis. *Handbook of research methods in health social sciences*. DOI: https://doi.org/10.1007/978-981-10-5251-4_103]
- Brownell P. et Roberts, A. R. (2002) A Century of Social Work in Criminal Justice and Correctional Settings. *Journal of Offender Rehabilitation*, 35:2, 1-17,
 DOI: 10.1300/J076v35n02_01
- Bryan, M. B., & Deyhle, D. (2000). Insider-ousider: Researchers in American Indian communities. *Theory into Practice*, 39(3), 163-163.
 [https://www.jstor.org/stable/1477548?seq=1#metadata_info_tab_contents]
- Carpenter, J. (2002). Mental health recovery paradigm: Implications for social work. *Health & Social Work*, 27(2). 86-94
 [https://academic.oup.com/hsw/article/27/2/86/662867?login=true]
- Caron, J. et Chouinard, C. (2014). Former à une profession relationnelle : entre théorisation de la pratique et pratique de la théorie. *Service social*. 60(2). 101-114
 DOI: https://doi.org/10.7202/1027994ar
- Castellano, U. (2011) Courting compliance: Case managers as « double agents » in the mental health court. *Law and social inquiry*, 36(2) 484-514
- Chantraine, G. (2003). Prison, désaffiliation, stigmates : L’engrenage carcéral de l’« inutile au monde » contemporain. *Déviance et société*, 27(4), 363-387.
 DOI: https://doi.org/10.3917/ds.274.0363
- Chantraine, G. (2006) La prison post-disciplinaire. *Déviance et société*. 3(30) p. 273-288 DOI : https://doi.org/10.3917/ds.303.0273
- Chantraine, G. et Cauchie, J.-F. (2006) Risque(s) et gouvernementalité. *Socio-logos*.
 DOI : http://doi.org/10.4000/socio-logos.13

- Chauvenet, A., Gorgeon, C., Mouhanna, C. et Orlic, F. (2001). Entre social et judiciaire: quelle place pour le travail social de milieu ouvert? *Archives de politique criminelle*. 23(1). 71-91 DOI : <https://doi.org/10.3917/apc.023.0071>
- Chouinard, I. et Couturier, Y. (2006). Identité professionnelle et souci de soi en travail social. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1) 176-182.
[<http://id.erudi.org/iderudit/014793ar>]
- Chouinard, I., Couturier, Y. et Lenoir, Y. (2009) Pratique de médiation ou pratique médiatrice? La médiation comme cadre d'analyse de la pratique professionnelle des travailleurs sociaux. *Nouvelles pratiques sociales*. 21(2) 31-45
DOI <https://doi.org/10.7202/038960ar>
- Chouinard, I. (2013). Entre valeurs humanistes et modèles d'intervention : réflexions théoriques sur le sentiment de non-reconnaissance des travailleurs sociaux. *Reflets*, 19(2), 164-179. DOI : <https://doi.org/10.7202/1021184ar>
- Coghlan, D., & Holian, R. (2007). Editorial: Insider action research. *Action Research*, 5(1), 5- 10 DOI : <https://doi.org/10.1177/1476750307072872>
- Commission royale d'enquête sur le système pénal du Canada (rapport Archambault) (1938). Rapport de la commission royale d'enquête sur le système pénal du Canada, Ottawa. [<http://publications.gc.ca/site/eng/9.643882/publication.html>]
- Crête, J., Pullen Sanfaçon, A. et Marchand, I. (2015). L'identité professionnelle de travailleurs sociaux en devenir : de la formation à la pratique. *Service social*, 61(1), 43-55. DOI: <https://doi.org/10.7202/1033739ar>
- DeLyser, D. (2001). "Do you really live here?" Thoughts on insider research. *Geographical Review*, 91(1/2), 441-453. DOI: <https://doi.org/10.1111/j.1931-0846.2001.tb00500.x>
- Dwyer, S. et Buckle, J. (2009) The space between: On being an Insider-Outsider in qualitative research. *International journal of qualitative methods*. (8)1 54-63
DOI : <https://doi.org/10.1177/160940690900800105>
- Dubar, C. (2010). La socialisation: construction des identités sociales et professionnelles (4e édition revue). A. Colin
- Dufour, I. F. (2011). Travail social et champ sociojudiciaire : vers une contribution renouvelée? *Service social*, 57(1). 63-79 DOI: <https://doi.org/10.7202/1006287ar>
- El Akremi, A., Sassi, N. et Bouzidi, S. (2009) Rôle de la reconnaissance dans la construction de l'identité au travail. *Relations industrielles/Industrial relations*. 64(4) 662-684 DOI : <https://doi.org/10.7202/038878ar>

- Enquêteur correctionnel du Canada. Howard Sapers. (2008). Une mort évitable. Enquête correctionnelle sur la mort d' Ashley Smith. [<https://oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/pdf/oth-aut/oth-aut20080620-fra.pdf>]
- Farrell MacDonald, S., Stewart, L.A. et Feeley, S. (2014) Incidence de l'Initiative sur la santé mentale dans la collectivité. Rapport de recherche R-337 – Service correctionnel du Canada [<https://publications.gc.ca/site/eng/9.809737/publications.html>]
- Feeley, M. et Simon, J. (1992). The new penology: Notes on the emerging strategy of corrections and its implications. *Criminology*. 30(4). 449-473
- Ferrell, S. W., Morgan, R. D. et Winterowd, C. L. (2000). Job satisfaction of mental health professionals providing group therapy in state correctional facilities. *International journal of offender therapy and comparative criminology*. 44(2) 232-241 DOI: <https://doi.org/10.1177/0306624X00442008>
- Fortin, P. (2003). L'identité professionnelle des travailleurs sociaux. Dans A.G. Legault (sous la dir.), *Crise d'identité professionnelle et professionnalisme* (p. 85-104). Presses de l'université du Québec.
- Garland, B. E., Mccarty, W. P., & Zhao, R. (2009). Job Satisfaction and Organizational Commitment in Prisons: An Examination of Psychological Staff, Teachers, and Unit Management Staff. *Criminal Justice and Behavior*, 36(2), 163–183. DOI: <https://doi.org/10.1177/0093854808327343>
- Goffman, E. (1961). *Asylum: Essays on the social situation of mental patients and other inmates*. Publié par Doubleday & Company Inc.
- Gouvernement du Canada (2015) Plan d'action sur la santé mentale pour les délinquants sous responsabilité fédérale. [Bilan des activités]. Service correctionnel du Canada [<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/errctns/mntl-hlth-ctn-pln-fr.aspx>]
- Gouvernement du Canada (2013) Description de travail – Work description : Travailleur social clinique. [Document interne]. Service correctionnel du Canada
- Gouvernement du Canada (2010) Initiative sur la santé mentale dans la collectivité – Faits en bref. Service correctionnel du Canada [https://publications.gc.ca/site/archivee-archived.html?url=https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/scc-CSC/PS84-160-8-2010-fra.pdf]
- Healy, K. (2022). *Social work theories in context: creating frameworks for practice* (3rd edition). Bloomsbury Academic.

- Hussey, F. et Duffee, D. (1980) Probation, parole and community field services – Policy, structure and process. Harper and Row publishers.
- Jauvin, N., Vézina, M., Bourbonnais, R. et Dussault, J. (2007). Au cœur de l'administration de la peine : les surveillants et leur propre souffrance. *In Équipe de recherche sur la pénalité, actes du colloque. Le pénal aujourd'hui: pérennité ou mutations.* 175-191
- Jorro, A. et Wittorski, R. (2013) De la professionnalisation à la reconnaissance professionnelle. *Les sciences de l'éducation – pour l'ère nouvelle* 46(4) 11-22
DOI : <https://doi.org/10.3917/lsdle.464.0011>
- Kanuha, V. K. (2000). "Being" native versus "going native": Conducting social work research as an insider. *Social Work*, 45(5), 439-447. DOI: <https://doi.org/10.1093/sw/45.5.439>
- Karsz, S. (2011). Pourquoi le travail social? 2e éd. Définition, figures et clinique.
DOI : <https://doi.org/10.3917/dunod.kars.2011.01>.
- Kerstetter, K. (2012). Insider, outsider, or somewhere in between: The impact of researchers' identities on the community-based research process. *Journal of Rural Social Sciences*, 27(2), 99-117. [<https://egrove.olemiss.edu/jrss/vol27/iss2/7>]
- Khoury, E. et Chaput, M. (2021). L'approche par les forces en santé mentale: entre confrontation et découverte sur le terrain. *Intervention*. 153. 43-60
- Laberge, D., Landreville, P., Morin, D. et Casavant, L. (2000) Chapitre 14 : Une convergence : parcours d'emprisonnement, parcours d'itinérance. Dans Laberge, D. (dir.). (2000). *L'errance urbaine*. Éditions MultiMondes. Québec. Canada
- Lancaster, E. et J. Lumb (2006). The assessment of risk in the National probation service of England and Wales. *Journal of Social Work*, 6(3), p. 275-291. DOI: <https://doi.org/10.1177/1468017306071176>
- Laperrière, A. (1997). Les critères de scientificité des méthodes qualitatives. Dans Poupart, J. et al. (dir.), *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 365-389). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- McNeill, F., Batchelor, S., Burnett, R., & Knox, J. (2005). 21st century social work: Reducing re-offending: Key practice principles. Edinburgh, UK: Scottish Executive [https://pureportal.strath.ac.uk/en/publications/21st-century-social-work-reducing-re-offending-key-practice-skill]
- Mary, P. (2001). Pénalité et gestion des risques: vers une justice « actuarielle » en Europe? *Déviance et société*. 25(1). 33-51

- Mayer, R. (2002). *Évolution des pratiques en service social*. G. Morin.
- McNeill, F. (2018). Rehabilitation, corrections and society: the 2017 ICPA Distinguished scholar lecture. *Advancing corrections journal*. 5. 10-20
[<https://eprints.gla.ac.uk/159625/>]
- Méndez, M. (2013). Autoethnography as a research method: Advantages, limitations and criticisms. *Colombian applied linguistics journal*. 15 (2). 279-287
[[https://www.scielo.org.co/scielo.php?pid=S0123-46412013000200010 &script=sciarttext](https://www.scielo.org.co/scielo.php?pid=S0123-46412013000200010&script=sciarttext)]
- Milly, B. (2001). Les professions en prison : convergences entre individualisme méthodologie et interactionnisme symbolique. Presses universitaires de France. 1 (51). 103-136 DOI: <https://doi.org/10.3917/anso.011.0103>
- Ministère de la Justice (2009). *Projet de loi no 21. Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* (PL 21). Québec, Québec : Assemblée Nationale (2009, c.28).
[<https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-21-39-1.html?appelant=MC>]
- Ministère de la justice. (2020). Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition [<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Lois/C-44.6/index.html>]
- Ministère de la sécurité publique. (2014). Service correctionnel du Québec : Document d'information.
[https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/document_information_services_correctionnels.pdf]
- Ministère de la sécurité publique. (2010). Plan d'action gouvernemental 2010-2013. La réinsertion sociale des personnes contrevenantes : une sécurité durable.
[securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/plan_action_2010-2013.pdf]
- Moore, D. (2011) The benevolent watch: therapeutic surveillance in drug treatment court. *Theoretical Criminology*. 15(3) 255-268 DOI:
<https://doi.org/10.1177/1362480610396649>
- Muhammadu Habibullah, K., Usman Mohammed, B. et Hamza, M. (2023). Conceptual Framework in reflexive Bracjeting techniques in qualitative methodology. *Research Review journal*. 4(2). 849-857 DOI: <https://doi.org/10.52845/RR/2023-4-2-1>

- Nault, G., & Larose-Hébert, K. (2021). Tribunaux de santé mentale et bienveillance coercitive: une analyse critique de la justice thérapeutique. *Revue Intervention*, 152, 129-138. [https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2021/02/ri_152_2021.1_Nault_Larose-Hebert.pdf]
- Osteen, P. J. (2011). Motivation, values, and conflict resolution: Students' integration of personal and professional identities. *Journal of Social Work Education*, 47(3), 423-444. DOI: <https://doi.org/10.5175/JSWE.2011.200900131>
- OTSTCFQ (Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec) (2012). Référentiel des compétences des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux, [s. l.], OTSTCFQ.
- Paillé, P. (2011). Les conditions de l'analyse qualitative. *Sociologies*. [fractale-formation.net/dmdocuments/P.-Paillé2011-Conditions-analyse-qualit..pdf]
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). Chapitre 11 — L'analyse thématique. Dans *L'analyse qualitative en Sciences humaines et sociales* (p. 231-314). Paris : Armand Colin. DOI : <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01.0231>
- Patterson, G. T. (2019). Chapter 9: Social work practice in the criminal justice system. Dans G. T. Patterson, *Social work practice in the criminal justice system*. Routledge. Londre et NewYork. 2e Edition, p.153-175
- Peters, C. M. (2011). Social work and juvenile probation: historical tensions and contemporary convergences. *Social work*. 56(4). 355-365
- Poirel, M.-L. (2021). Une démarche d'analyse thématique à visée interprétative. Petit guide (indicatif). Document de travail. École de travail social de l'Université de Montréal.
- Poupart, J. (2012). L'entretien de type qualitatif : Réflexions de Jean Poupart sur cette méthode. À partir des propos recueillis et rassemblés par Nadège Broustau et Florence Le Cam. *Sur le journalisme*. 1 (1). [<http://surlejournalisme.com/rev>]
- Poupart, J. (2004). L'institutionnalisation de la criminologie au Québec. Une lecture sociopolitique. *Criminologie*, vol. 37, no 1, p. 71-105. DOI: <https://doi.org/10.7202/008718ar>
- Pullen Sansfaçon, A. et Crête, J. (2019). Identité professionnelle en travail social : atteindre l'équilibre dans un contexte déséquilibrant. *Identité professionnelle et changements structurels*. 60(2). 331-343 DOI : <https://doi.org/10.7202/1070974ar>
- Quirion, B. (2006). Traiter les délinquants ou contrôler les conduites : le dispositif thérapeutique à l'ère de la nouvelle pénologie. *Criminologie*. 39(2). 137-164 DOI : <https://doi.org/10.7202/014431ar>

- Quirion, B. (2012). Réformer, réadapter ou responsabiliser le détenu : Analyse des enjeux normatifs rattachés à l'intervention correctionnelle au Canada. *Déviance et société*. 36(3). 339-355
- Quirion, B., Hamel, S., Gadbois, J. et Brunelle, N. (2021). La (ré)intégration sociocommunautaire comme réponse au morcellement organisationnel et clinique des personnes judiciairisées. *Criminologie*. 54(2). 13-38
[<https://doi.org/10.7202/1084287ar>]
- Richter, M. et Emprechtinger, J. (2021). Social work in confinement: the spatiality of social work in carceral settings. *Geographica Helvetica*. 76. 65-73 DOI :
<https://doi.org/10.5194/gh-76-65-2021>
- Roy, M. (2013). L'individualisation et la médicalisation du travail social dans le domaine de la « santé mentale ». *Reflets*. 19(1). 226-237
DOI : <https://doi.org/10.7202/1018047ar>
- Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (Dir.) : *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données* (5^e édition). Québec. Presses de l'Université du Québec.
- Service correctionnel du Canada. (2015). Réponse du Service correctionnel du Canada au 36^e rapport annuel de l'Enquêteur correctionnel.
[<https://www.csc-scc.gc.ca/publications/ci08-09/index-fra.shtml>]
- Service correctionnel du Canada. (2020) Lignes directrices intégrées en santé mentale. [Document de référence interne], Département de la santé
- Shinkfield, A. et Graffam, J. (2009). Community reintegration of ex-prisoners. Type and degree of change in variables influencing successful reintegration. *International journal of offender therapy and comparative criminology*, (53) 1, 29- 42. DOI:
<http://ijo.sagepub.com/content/53/1/29.full.pdf+html>
- Stefanakis, H. (2008). Caring and compassion when working with offenders of crime and violence. *Violence and victims*, 23(5), 652-661.
DOI: 10.1891/0886-6708.23.5.652
- Thorpe, C. (2018). *Social Theory for social work: Ideas and applications*. Publié par Routledge. New York DOI: <https://doi.org/10.4324/9780203529638>
- Vacheret, M. (2007). Scientificité, technicisation et mécanisation, la déresponsabilisation des agents pénaux. In *Équipe de recherche sur la pénalité, actes du colloque. Le pénal aujourd'hui : pérennité ou mutations*. 166-175

- Vacheret, M., & Cousineau, M. M. (2005). L'évaluation du risque de récidive au sein du système correctionnel canadien: regards sur les limites d'un système. *Déviante et société*, 29(4), 379-397. DOI: <https://doi.org/10.3917/ds.294.0379>
- Vacheret, M., Dozois, J. et Lemire, G. (1998). Le système correctionnel canadien et la nouvelle pénologie : la notion de risque. *Déviante et société*. 22(1). 37-50.
DOI : <https://doi.org/10.3406/ds.1998.1648>
- Van de Sande, A., Beauvolks, M.-A. et Renault, G. (2011). *Le travail social : théories et pratiques* (2e édition). Gaëtan Morin – Chenelière éducation
- Ward, T. (2014). The dual relationship problem in forensic and correctional practice: community protection or offender welfare?. *Legal and Criminological Psychology*, 19(1), 35-39. DOI:10.1111/lcrp.1203

ANNEXE 1

Modèle – Courriel d'information

Bonjour à tous,

Par la présente, je souhaite solliciter votre participation à une recherche menée dans le cadre de mon mémoire à l'Université de Montréal, portant sur la pratique des travailleurs sociaux en milieu correctionnel.

Je suis ainsi à la recherche de 7 à 10 participants au sein des travailleurs sociaux du Service correctionnel du Canada œuvrant sur le territoire du Québec. L'objectif sera de discuter avec moi pendant 60 à 90 minutes en lien avec votre pratique professionnelle. Les entretiens se dérouleront à distance sur la plateforme ZOOM et pourront avoir lieu durant les heures de travail.

Vous trouverez donc ci-joint un résumé du sujet de recherche, ainsi que les objectifs s'y rattachant. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter au [...].

Si vous avez un intérêt à participer à cette recherche, veuillez s'il vous plaît me réacheminer directement le formulaire de consentement dûment signé (électroniquement ou manuellement) à l'adresse courriel indiqué précédemment.

Au plaisir d'avoir l'occasion de discuter avec vous.

Geneviève Morneau

Étudiante-chercheuse et travailleuse sociale au SCC

ANNEXE 2 PRÉSENTATION DU PROJET

Travail social en milieu carcéral : exploration d'une pratique méconnue

Le projet de recherche s'inscrit dans le contexte du Service correctionnel du Canada (SCC) et s'intéresse principalement aux rôles des travailleurs sociaux œuvrant dans ce milieu d'intervention. Comptant actuellement une vingtaine de travailleurs sociaux pour couvrir l'ensemble du territoire québécois, appliquant une grande diversité de tâches malgré une description de tâche générique. Cette diversité s'explique entre autres par les réalités de pratique variées, allant du lieu de pratique des travailleurs sociaux (établissements de niveau sécuritaire varié ou en communauté) au portrait divers de la population auxquelles s'adressent les services. Il est également important de mentionner qu'il existe très peu de littérature sur le sujet, augmentant à mon avis la pertinence de définir davantage notre pratique.

De ce fait, la présente recherche vise donc à explorer, à partir du point de vue des travailleurs sociaux, les particularités de leur pratique au sein du SCC au Québec. De façon plus spécifique le présent projet a pour **objectifs** d'explorer, votre perception en ce qui a trait à votre pratique incluant votre mandat et rôles au sein du SCC ainsi que les obstacles et éléments facilitant la pratique dans ce contexte.

Ces objectifs seront explorés via des entretiens à distance sur la plateforme ZOOM. Un guide d'utilisation ainsi qu'un lien de connexion vous sera acheminé advenant que vous décidiez de participer à cette recherche. Un seul critère sera applicable pour être éligible à participer à la recherche, soit une expérience d'au moins 6 mois au SCC. Le but étant d'être en mesure d'alimenter la discussion quant à sa pratique au sein de l'organisation.

Sachez que bien que cette invitation vous soit envoyée via vos gestionnaires, votre participation est **volontaire ET confidentielle**. La signature du formulaire de consentement est donc primordiale pour participer à la recherche. Vous pouvez à tout moment mettre fin à votre participation au projet. Aux fins d'analyse, les entrevues seront enregistrées intégralement. Celles-ci seront toutefois conservées sur un disque dur crypté et lors de la

transcription, l'ensemble des informations nominatives et démographiques pouvant permettre votre identification seront retirées afin de respecter la confidentialité.

Au niveau de la diffusion des résultats, je ferai tout d'abord part de ceux-ci à l'ensemble des participants. Il est également important de mentionner que pour toute recherche menée au SCC, l'organisation souhaite avoir accès aux résultats de la recherche. Finalement, j'espère pouvoir soumettre un article à la revue *Intervention* suivant cette recherche afin de présenter et faire valoir les particularités de notre profession au SCC.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées pour me rejoindre si vous aviez des questions supplémentaires :

Geneviève Morneau

ANNEXE 3
FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT
« Exploration d'une pratique méconnue : le travail social en milieu carcéral »

Chercheuse étudiante : Geneviève Morneau, étudiante à la maîtrise,
Département de travail social, Université de Montréal
Directeur de recherche : Sue-Ann MacDonald, professeur agrégé,
Département de travail social, Université de Montréal

Aucun financement n'a été appliqué à cette recherche.

Vous êtes invité à participer à un projet de recherche. Avant d'accepter, veuillez prendre le temps de lire ce document présentant les conditions de participation au projet. N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Ce projet vise à explorer, à partir du point de vue des travailleurs sociaux, les particularités de leur pratique au sein du Service correctionnel du Canada (SCC). Pour ce faire, nous comptons recueillir le point de vue de 7 à 10 travailleurs sociaux travaillant actuellement au SCC au Québec.

2. Participation à la recherche

Votre participation consiste à accorder une entrevue en visioconférence à la chercheuse étudiante avec qui vous discuterez librement de votre pratique. Cette entrevue à distance sera enregistrée, avec votre autorisation, sur support audio-vidéo afin d'en faciliter ensuite la transcription. La rencontre devrait durer environ 1h-1h30 minutes. Aucun déplacement n'est requis dans le cadre de cette recherche.

3. Risques et inconvénients

Il n'y a pas de risque particulier à participer à ce projet. Il est possible cependant que certaines questions puissent raviver des souvenirs liés à une expérience désagréable; ou encore que certains propos plus critiques à l'endroit de votre employeur vous semblent plus délicat à aborder. Vous pourrez à tout moment refuser de répondre à une question ou même mettre fin à l'entrevue. Les coordonnées de votre PAE vous seront également remis à la fin de l'entrevue.

4. Avantages et bénéfices

Le fait de pouvoir vous exprimer sur les enjeux et les obstacles inhérents à votre pratique nous semble une opportunité de faire entendre votre point de vu au sein de l'organisation. De plus, aborder des éléments positifs propres à votre pratique nous semble une bonne manière de faire rayonner celle-ci au sein de cette même organisation. Vous contribuerez également à une meilleure compréhension des particularités de votre pratique.

5. Confidentialité

Les renseignements personnels que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. De plus, chaque participant à la recherche se verra attribuer un code et seuls la chercheuse et son équipe pourront connaître son identité. Les données seront conservées dans un lieu sûr. Les enregistrements seront transcrits et seront détruits, ainsi que toute information personnelle, 7 ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette période.

6. Droit de retrait

Votre participation à ce projet est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment vous retirer de la recherche sur simple avis verbal et sans devoir justifier votre décision, sans conséquence pour vous. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec la chercheuse au numéro de téléphone indiqué ci-dessous.

À votre demande, tous les renseignements qui vous concernent pourront aussi être détruits. Cependant, après le déclenchement du processus de publication, il sera impossible de détruire les analyses et les résultats portant sur vos données.

B) CONSENTEMENT

Déclaration du participant

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à participer à la recherche.
- Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes.
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheurs de leurs responsabilités.
- J'ai pris connaissance du présent formulaire d'information et de consentement et j'accepte de participer au projet de recherche.

Signature du participant : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Engagement du chercheur

J'ai expliqué au participant les conditions de participation au projet de recherche. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et je me suis assurée de la compréhension du participant. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au présent formulaire d'information et de consentement.

Signature de la chercheuse : _____ Date : _____

Nom : Morneau Prénom : Geneviève

Pour toute question relative à l'étude, ou pour vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec Geneviève Morneau au [...].

Pour toute préoccupation sur vos droits ou sur les responsabilités des chercheurs concernant votre participation à ce projet, vous pouvez contacter le Comité d'éthique de la recherche - Société et culture par courriel à l'adresse cerc@umontreal.ca ou par téléphone au 514 343-7338 ou encore consulter le site Web <http://recherche.umontreal.ca/participants>.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal en appelant au numéro de téléphone 514 343-2100 ou en communiquant par courriel à l'adresse ombudsman@umontreal.ca (**l'ombudsman accepte les appels à frais virés**).

ANNEXE 4
Grille d'entrevue – Entretien semi-dirigé
(Durée 1h – 1h30)

Sujet : Explorer la pratique des travailleurs sociaux au Service correctionnel du Canada selon leurs perspectives.

Thèmes	Questions générales	Questions de relance
Caractéristiques personnelles	Qu'est-ce qui vous a amené à travailler en contexte carcéral?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels est votre parcours académique? ▪ Quel est votre parcours professionnel? ▪ Quels sont les raisons qui vous ont poussé à travailler en milieu carcéral?
	Comment vous décririez vous comme intervenant?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisez-vous une approche en particulier dans le cadre de votre pratique? ▪ Quels sont vos forces en tant qu'intervenant? ▪ Quels sont vos faiblesses en tant qu'intervenant?
Pratique professionnelle	Pouvez-vous me décrire votre pratique au SCC?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels sont vos tâches au quotidien? ▪ À quoi ressemble une journée type dans vos fonctions? ▪ Quels rôles avez-vous auprès des détenus? ▪ Vous arrive-t-il de vous impliquer au-delà de votre mandat? ▪ Quels demandes/besoins sont identifiés par les détenus dans vos rencontres? ▪ Lorsque vous faites la prestation de services, qui en fait la demande?

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pouvez-vous dresser un portrait de la population à laquelle s'adresse vos services? ▪ Quels types de services offrez-vous dans le cadre de vos fonctions au SCC? ▪ De quelle manière s'inscrit le concept de la réinsertion dans votre pratique?
Sources de soutien	Quelles sources de soutien identifiez-vous dans le cadre de votre pratique?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien de la part de l'organisation? De la part de vos supérieurs? De la part de vos collègues ▪ Avez-vous recours à des sources de soutien à l'extérieur de votre milieu de travail? ▪ Avez-vous accès à de la formation dans le cadre de vos fonctions professionnelles? Qu'est-ce que cela vous apporte? ▪ Avez-vous accès à de la supervision dans le cadre de vos fonctions professionnelles? Qu'est-ce que cela vous apporte? ▪ Avez-vous accès à des programmes d'aide dans le cadre de vos fonctions professionnelles? Y avez-vous déjà eu recours en lien avec une situation liée au travail?
Reconnaissance	Comment vos collègues d'autres professions décriraient-ils votre rôle de travailleur(euse) social(e) selon vous?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par votre organisation? ▪ Par vos supérieurs? ▪ Par vos collègues?
Milieu de pratique	Si vous rencontrez des obstacles dans votre pratique au SCC, quels sont-ils?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si vous identifiez une divergence de valeurs entre celles du travail social et celles du SCC, quelles sont-elles? ▪ Si vous identifiez des similitudes entre les valeurs du travail social et celles du SCC, quelles sont-elles? ▪ De quelle manière le travail dans des équipes multidisciplinaires s'inscrit-il dans votre pratique au SCC?

	<p>Si vous rencontrez des facteurs facilitant dans le cadre de votre pratique au SCC, quels sont-ils?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont les difficultés liées à la pratique en multidisciplinaire au SCC? ▪ Quels sont les avantages liés à la pratique en multidisciplinaire au SCC? ▪ Quels sont vos principaux irritants dans le cadre de votre pratique? ▪ Quelles sont vos sources de motivation dans le cadre de votre pratique?
<p>Questions de fermeture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous aviez des conseils à donner à un nouveau travailleur social au SCC, quels seraient-ils? • Si vous aviez des conseils à donner au SCC pour faciliter votre pratique comme travailleur social en milieu carcéral, quels seraient-ils? 	

ANNEXE 5

Présentation du déroulement de l'entrevue / Guide de connexion

Exigences techniques pour participer à l'entretien:

1. Vous devez avoir accès à une **connexion internet** fiable à l'heure prévue de la rencontre.
2. Vous devez avoir accès à un **appareil électronique** (ordinateur de bureau, portable, téléphone intelligent ou tablette) muni d'une **caméra fonctionnelle**. Pour éviter que les vidéoconférences ou les conférences téléphoniques ne surchargent le réseau du SCC, il est préférable d'utiliser nos appareils personnels.
 - a. Si vous décidez d'utiliser un téléphone intelligent ou une tablette, vous devez **télécharger l'application ZOOM** (vous n'avez pas besoin de créer un compte, il vous suffit de télécharger l'application)
3. Les navigateurs Web : ZOOM est incompatible avec Firefox, Safari ou Internet Explorer. Si vous comptez utiliser votre ordinateur pour vous connecter à la réunion, veuillez utiliser un navigateur compatible, tel que Microsoft Edge ou Google Chrome, ou télécharger l'application ZOOM sur votre bureau.
4. Vous pouvez utiliser soit des écouteurs ou un casque d'écoute avec microphone intégré, soit les haut-parleurs et le microphone intégrés de votre appareil. Avant de débiter l'entretien, veuillez tester le son de votre appareil pour vous assurer qu'il fonctionne.

Instructions pour se connecter à la réunion ZOOM à l'heure prévue de l'entretien :

1. Au bas du présent courriel, vous trouverez un **lien vers la réunion ZOOM**.
2. Veuillez-vous connecter à la réunion **au moins 10 minutes à l'avance** afin de vous assurer d'être en mesure d'accéder à la salle d'attente virtuelle. L'étudiante-chercheure sera informée de votre attente et vous fera entrer à l'heure prévue.
3. Veuillez-vous assurer que votre **caméra et votre microphone sont activés**. Vous devriez vous voir à l'écran. (Si vous utilisez un téléphone intelligent ou une tablette, il est possible que vous ne puissiez pas activer la caméra avant d'être admis à la réunion).

Notes importantes :

- **Veillez-vous assurer de tester le lien de la réunion ZOOM ci-dessous bien avant la date prévue de votre test.** En cliquant sur le lien de la réunion et en suivant les étapes à votre écran, vous devriez vous retrouver dans la salle d'attente virtuelle de ZOOM. Si vous ne réussissez pas à vous connecter, communiquez avec l'étudiante-chercheure par courriel avant la date prévue.
- Si, pour une raison quelconque, vous avez un problème de connexion à l'heure prévue de l'entretien, communiquez avec l'étudiante-chercheure [...].
Veillez noter que l'étudiante-chercheure peut seulement vous donner des conseils de base pour vous aider à vous connecter à ZOOM et ne sera pas en mesure de vous aider à résoudre des problèmes techniques complexes. Pour cette raison, prenez le temps de tester le lien de la réunion bien à l'avance afin de vous assurer que vous pouvez vous connecter à la réunion en utilisant le même dispositif électronique que celui que vous avez l'intention d'utiliser pendant l'entretien.
- Afin de protéger votre vie privée pendant le test, nous vous encourageons à placer votre ordinateur de manière à ce que l'arrière-plan visible derrière vous soit aussi neutre que possible. Vous pouvez déplacer certains objets personnels pour qu'ils ne soient pas visibles, ou vous asseoir devant un mur vide. Si vous le souhaitez, sachez que l'application ZOOM dispose d'une fonction intégrée qui permet aux participants de brouiller leur arrière-plan et qu'il vous est possible de l'utiliser lors de l'entretien.

Pour vous connecter à la salle de réunion ZOOM où se déroulera votre entretien, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous : [LIEN PERSONNALISÉ]